

TABLE DES MATIERES

Mot du président.....	3
Activités d'AGORA	4
Organisations membres.....	6
Organes : comité et commissions	8
Procès-verbal de l'AG 2005.....	18

Activités de l'association

1. ORGANES	26
1.1 BUREAU.....	26
1.2 COMITE.....	26
1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES.....	26
1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES	27
2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES	27
2.1 DISPOSITIONS LEGALES ET CONSULTATIONS.....	27
2.1.1 Révision du droit alimentaire.....	29
2.2 POLITIQUE AGRICOLE	30
2.2.1 Politique agricole 2007	30
2.2.2 Politique agricole 2011	31
2.2.3 Situation économique de l'agriculture	34
2.2.4 Rapport agricole 2005	35
2.2.5 Rapport de situation de l'USP	36
2.2.6 Manifestation paysanne nationale	37
2.2.7 Entrevue avec le Conseiller fédéral Deiss	38
2.3 AGRICULTURE INTERNATIONALE	39
2.3.1 Union européenne	39
2.3.2 Congrès COPA-COGECA	39
2.3.3 Accords de libre-échange II	40
2.3.4 OMC	40
2.4 AUTRES ACTUALITES 2005	42
2.4.1 Plate-forme „Avenir de l'agriculture suisse”	42
2.4.2 Plainte ESB.....	42
2.4.3 Ordonnance sur les médicaments vétérinaires.....	42
2.4.4 Taxe d'élimination pour les vaches	42
2.4.5 Eradication de la BVD-MD	43
2.4.6 Initiative "Stop OGM"	43
3. INFORMATION, RELATIONS PUBLIQUES.....	43
3.1 AGRI	43
3.2 AGIR	44
3.3 AMTRA.....	44
3.4 LES MAGICIENS DE LA TERRE	44
3.5 SALON SUISSE DES GOUTS ET DES TERROIRS, BULLE	45

3.6	BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2005	45
3.7	« PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES »	46
3.8	ECOLE A LA FERME	46
4.	CONVENTIONS	46
4.1	UNION SUISSE DES PAYSANS.....	46
4.2	UNITERRE	49
4.3	CHAMBRES D'AGRICULTURE DE SUISSE ROMANDE	49
4.4	AGRITOP	50
5.	AUTRES ACTIVITES	51
5.1	SAB.....	51
5.2	CEAT, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	51
5.3	ASCA	51
5.4	CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR).....	53
5.5	LE DECLIC	53
5.6	AGRO MARKETING SUISSE (AMS).....	53
5.7	COURS ET CONFERENCES.....	55
6.	MANDATS ET SECRETARIATS	55
6.1	OIC.....	55
6.2	PIOCH.....	55
6.3	RAPPORT D'ACTIVITE IP-SUISSE, LAUSANNE.....	56
6.4	FPVS.....	59
6.5	VITIPLANT	59
6.6	CiT.....	60
6.7	CENTRE ROMAND DE COMPETENCES DU TOURISME RURAL	61
7.	FORMATION PROFESSIONNELLE.....	61
7.1	COMMISSION DES EXAMENS DE MAITRISE AGRICOLE.....	61
7.2	COMMISSION DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET DE MAITRISES POUR ARBORICULTEURS, VITICULTEURS ET CAVISTES.....	66
7.3	COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE	69
7.4	CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE	69
7.5	COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE	70
7.6	GROUPE DE COORDINATION AGORA - BIO-SUISSE - USP	71
7.7	COORDINATION BRANCHES SPECIALES DE L'AGRICULTURE	71
7.8	AGRIALIFORM	72
7.9	FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE DE LA PAYSANNE	74
8.	PROGRAMME D'ACTIVITES 2006	74
9.	CONCLUSIONS.....	75



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Mot du président

L'agriculture fait partie à part entière de notre économie. Elle ne représente pas seulement des valeurs comme la tradition et la culture, mais elle a aussi la responsabilité de nourrir la population. Ce mandat lui a été donné par la population suisse au travers de la Constitution. Au contraire de certains milieux économiques, cette population comprend la nécessité de l'autoapprovisionnement de notre pays. La production agricole permet aussi de façonner et de faire de la Suisse un pays attractif, pour le tourisme et la détente.

Les prix pour les produits agricoles ont sensiblement diminué ces dernières années. Les autres prestations, comme l'entretien du paysage ne sont plus rémunérées par les prix, mais par les paiements directs. Ces éléments ne sont malheureusement pas du tout compris par des milieux comme economiesuisse ou par d'autres organisations patronales qui s'attaquent violemment à l'agriculture suisse. En lieu et place de s'occuper de leurs problèmes et d'analyser objectivement l'économie en général, ces milieux tirent à boulets rouges sur les coûts, le protectionnisme et le manque de compétitivité de l'agriculture. Une étude récente indique que les différences de prix de la production agricole entre la Suisse et l'Union européenne ne sont imputables que pour 20% à l'agriculture. Les 80% restants proviennent de la transformation et du commerce, où les entreprises sont affiliées à economiesuisse. Certains secteurs, actifs dans les services, bénéficient aussi de protection à la frontière et d'avantages plus grands encore que l'agriculture suisse.

Heureusement, de plus en plus de gens sont conscients de l'importance d'avoir une agriculture dans le pays. Elle contribue à l'occupation de l'ensemble des régions et à l'entretien du paysage déjà mentionné. Mais surtout, la sensibilité vers la transparence de la manière de produire et la sécurité des denrées alimentaires s'accroît. Le consommateur et le contribuable ont droit à ces éléments.

AGORA, comme organisation faîtière romande de représentation des intérêts de l'agriculture, va renforcer les contacts avec les organisations économiques pour mieux les informer, mieux les sensibiliser et aussi leur ouvrir les yeux.

Josef Fasel
Président AGORA

AGORA

Activités

**Défense et promotion
professionnelle**

Formation professionnelle

Coordination romande

Au niveau romand

-
- **Prise de position sur des projets législatifs**
 - **Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux**
 - **Actions de lobbying politique auprès des autorités politiques, des administrations et des organisations économiques**
 - **Campagnes de votations fédérales**
 - **Représentation de la Suisse romande auprès des organisations et instances nationales**
 - **Organisation des examens de maîtrises et brevets pour agriculteurs, viticulteurs, cavistes et arboriculteurs**
 - **Coordination de la formation de base pour les métiers agricoles et des cultures spéciales (CFC)**
 - **Promotion de la formation de base et supérieure**
 - **Collaboration avec les établissements de formation agricole**
 - **Secrétariats des Commissions romandes**
 - **pour les brevets et maîtrises de pédagogie**
 - **des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature**
 - **de formation professionnelle de base**

Au niveau suisse

-
- **Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm**

AGORA

Activités

Secrétariats d'organisations et mandats

Relations publiques

-
- **Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH)**
 - **Association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-Suisse Lausanne, M7)**
 - **Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS)**
 - **VITIPLANT**
 - **Centre romand de compétences du tourisme rural**
 - **Tenue de comptabilités pour tiers (AGIR, CRCTR, OIC)**
 - **Représentation de l'USP en Suisse romande**
 - **Commission intercantonale Terroirs (CiT)**
 - **Développements de concepts pour la présence de l'agriculture suisse dans les expositions et foires de Suisse romande**
 - **Organisation et coordination du Brunch à la ferme du 1^{er} août en collaboration avec l'USP**
 - **Diffusion du message « Proches de vous, les paysans suisses »**
 - **Publications dans la presse agricole et non agricole**
 - **Coordination d'actions de relations publiques**
 - **Secrétariat des « Magiciens de la Terre »**

ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Châteauneuf-Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Jean-René GERMANIER Rte Cantonale 285 - Balavaud 1963 Vétroz Tél. 027/346 12 16
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1217 Meyrin Tél. 022/939 03 10	M. François HALDEMANN Ch. Maisonnex-Dessus 21 1217 Meyrin Tél. 022/785 08 06
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6 Tél. 021/614 24 24	M. Yves PELLAUX 1405 Pomy Tél. 024/425 51 28
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Ch. de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 038/854 05 90	M. Marc FRUTSCHI Le Valanvron 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032/968 67 26
CHAMBRE FRIBOURGEOISE D'AGRICULTURE	Rte de Chantemerle 41 Case postale 918 1701 Fribourg Tél. 026/466 75 20	M. Josef FASEL Gerewil 754 1715 Alterswil Tél. 026/494 25 61
CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE	Case postale 100 2853 Courfaivre Tél. 032/426 53 54	M. Vincent EGGENSCHWYLER Rte de Vermes 3 2832 Rebeuvelier Tél. 032/435 67 86
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	2616 Renan/Convers Tél. 032/963 15 51	M. René EICHER Pré Joyeux 5 2710 Tavannes Tél. 032/481 44 65
AMICALE DES ANCIENS(NES) ELEVES DE L'INSTITUT AGRICOLE DU JURA COURTEMELON	M. Vincent JOLIDON Rte de Porrentruy 21 2802 Develier Tél. 032/422 39 35	M. Gérard DOMINE Agriculteur 2825 Courchapoix Tél. 032/438 83 82
SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS	Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42	M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 1000 Lausanne 6	M. Christophe DARBELLAY Plan-Cerisier 1921 Martigny-Croix Tél. 027/346 45 52

ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS	Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6 Tél. 021/617 74 61	M. Jean-Luc PIDOUX Agriculteur 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94
SOCIETE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECA DE CERNIER	M. Alain SCHLEPPI Les Prés 2523 Lignièrès Tél. 032/751 24 65	M. Pierre BUSSY Rte de Colombier 11 2015 Areuse Tél. 032/842 21 36
SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE	M. Gilbert BUTTY Case postale 1 1670 Ursy Tél. 021/909 56 82	M. J. Girard Rte Parqueterie 7 1680 Romont Tél. 026/652 32 63
SOCIETE VAUDOISE DES VETERINAIRES	M. Jean PFISTER Rue Marterey 52 1005 Lausanne Tél. 021/312 56 08	M. Charles TROLLIET Rte Grange-Neuve 1 1053 Montheron Tél. 021/731 13 13
ASSOCIATION DES MAITRES AGRICULTEURS DE LA SUISSE ROMANDE	M. Benoît PERROUD Grange La Battiaz 1690 Villaz s/Pierre Tél. 026/653 26 50	M. Jean-Michel CARNAL Maître agriculteur 2748 Souboz-les-Ecorcheresses Tél. 032/484 90 56
ASSOCIATION ROMANDE DES PAYSANNES PROFESSIONNELLES	Mme Magali BRIOD 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 86 58	Mme Suzanne DUPRAZ-BIERI Ch. de la Muscadelle 25 1233 Bernex Tél. 022/757 13 88
FENACO	Rte de Chardonne 1, CP 144 1070 Puidoux Tél. 021/946 02 02	M. Lienhard MARSCHALL Wyden 3176 Neuenegg Tél. 031/741 25 19
ASSOCIATION DES MAITRES VITICULTEURS ROMANDS	M. Philippe DURUZ Rte de Clarmont 1114 Colombier Tél. 021/803 19 34	M. Boris KELLER 2028 Vaumarcus Tél. 032/835 19 92
ASSOCIATION DES MAITRES CAVISTES DE LA SUISSE ROMANDE	M. Jean-Yves BEAUSOLEIL En Délèze C 1867 Ollon Tél. 024/499 26 74	M. Jean-Yves BEAUSOLEIL En Délèze C 1867 Ollon Tél. 024/499 26 74
COORDINATION DES PAYSANNES ROMANDES	Mme Marie-Noëlle PILLET Rte Cantoanle 243 1963 Vétroz 027/346 34 05	Mme Marie-Noëlle PILLET Rte Cantonale 243 1693 Vétroz 027/346 34 05

COMITE D'AGORA (état au 31.12.2005)

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée en</i>
M. FASEL Josef	Président, Président UPF, 1715 Alterswil	1998
Mme LAESER Patricia	1 ^{ère} vice-présidente, Ch. Pré-Rojoux 25, 1243 Presinge (jusqu'au 08.04.2005)	1998
M. HALDEMANN François	1 ^{er} vice-président, Ch. Maisonnex-Dessus, 1217 Meyrin (dès le 08.04.2005)	2005
M. EGGENSCHWILER Vincent	2 ^{ème} vice-président, Rte Vermes 45, 2832 Rebeuvelier	2003
Mme TOMBEZ Monique	Représentante ARPP, La Cerjaulaz, 1510 Moudon	2004
M. BIANCO Guy	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey (jusqu'au 31.10.2005)	1998
M. BLANC Daniel	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2003
M. BOURGEOIS Jacques	Directeur USP, Kappellenstrasse 5, 3005 Berne	1998
M. CARNAL Jean-Michel	Vice-président CAJB, 2748 Souboz-les-Ecorcheresses	2002
M. CORNAMUSAZ Alain	Délégué AMASR, 1552 Trey	1999
M. DUBOSSON Fernand	La Thièssaz, 1872 Troistorrents	1996
M. EICHER René	Président CAJB, Pré-Joyeux 5, 2710 Tavannes	1998
M. ERARD François	Directeur Agri-Genève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M. FAVRE Laurent	Directeur CNAV, Ch. de l'Aurore 4, 2053 Cernier	2001
M. FRUTSCHI Marc	Président CNAV, Le Valanvron 28, 2300 La Chauv-de-Fonds	2004
M. LACHAT Jean-Paul	Secrétaire NCJA, Case postale 100, 2853 Courfaivre)	2003
M. PELLAUX Yves	Président Prométerre, 1405 Pomy	2003
M. SANDOZ André	Rte des Fontaines 1, 2054 Chézard	1996
M. STAMPFLI Tony	Secrétaire de l'AIASR, 1899 Torgon	1999
M. THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
<u><i>Invités :</i></u>		
<u><i>Conseillers(ères) d'Etat/Ministre</i></u>		
<u><i>Chefs de service de l'agriculture</i></u>		
Mme MAURER Jacqueline	Conseillère d'Etat, Caroline 11, 1014 Lausanne	
M. DUNANT Olivier	Chef du Service de l'agriculture, Lausanne	
Mme ZOELCH Elisabeth	Conseillère d'Etat, Herrengasse 1, 3011 Berne	
M. WINKLER Samuel	Délégué à l'agriculture du Jura bernois, Loveresse	
M. CORMINBOEUF Pascal	Conseiller d'Etat, ruelle Notre Dame 2, 1701 Fribourg	
M. AEBY Félix	Chef du Service de l'agriculture, Fribourg	
M. CRAMER Robert	Conseiller d'Etat, Case postale 3918, 1211 Genève 3	
M. KEIMER Christian	Service de l'agriculture, Genève	
M. SOGUEL Bernard	Conseiller d'Etat, le Château, 2001 Neuchâtel	
M. LAVANCHY Laurent	Chef du Service de l'Economie agricole, Cernier	
M. ROTH Jean-François	Ministre de l'économie publique Rue du 24 Septembre 2, 2800 Delémont	
M. BEURET Bernard	Chef du Service de l'Economie rurale, Courtemelon	
M. CINA Jean-Michel	Conseiller d'Etat, Pl. de la Planta, Palais du Gouvernement, 1950 Sion	
M. DAYER Gérald	Chef du Service de l'agriculture, Châteauneuf	
<u><i>Invitée :</i></u>		
Mme BAILLY Martine	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	

COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Président	M. GRANDGIRARD Pierre-André	1482 Cugy
Vice-président	M. GAILLARD Raphaël	Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, 1951 Châteauneuf-Sion
Membres	M. BERLANI Pierre-Alain	ECMTN, ch. de l'Aurore 3, 2053 Cernier
	M. BERNHARD Jean-Pierre	Rte de la Vallée, 1304 Cossonay-Ville
	M. BERRET Fabrice	Institut agricole du Jura, 2852 Courtételle
	M. BIANCO Guy (dès le 08.12.2005)	Directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, 1951 Sion
	M. CHEVALLEY Marc-André	Rte de Lœx 157, 1233 Bernex
	M. DARBELLAY Arthur (jusqu'au 30.09.2005)	Directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, 1951 Sion
	M. HORNER Alexandre	Directeur, Centre de formation agricole et forestière, Institut agricole de l'Etat de Fribourg, 1725 Posieux
	M. MATTHEY Jacky (jusqu'au 31.05.2005)	Combe Jeannerat 5, 2400 Le Locle
	Mme MONNERAT Germaine	Les Neufs-Champs 400, 2853 Courfaivre
	M. SANTSCHI Patrick (dès le 08.12.2005)	La Sombaille 30, 2300 La Chaux-de-Fonds
M. SCHWAGER Alexandre	Directeur de l'enseignement agricole vaudois ECA Marcelin, 1110 Morges	
M. WIDMER Nicolas	Rte de Malagny 33, 1294 Genthod	
M. WÜTHRICH Thomas	Rière Les Moulins 15, 2607 Cortébert	
Secrétaire	M. PERDRIZAT Jean-Pierre	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6

COMMISSION DES EXAMENS DE MAITRISE AGRICOLE

Président	M.	ODIET Pierre-André	Fondation rurale interjurassienne 2852 Courtételle
Vice-président	M.	BISE Philippe	Maître agriculteur, Montborget 1489 Murist
Membres	M.	CORNAMUSAZ Alain	Maître agriculteur 1552 Trey
	M.	GAILLARD Raphaël	ECA de Châteauneuf 1950 Sion
	M.	GALLANDAT Thierry	ECA de Grange-Verney 1510 Moudon
	M.	GERBER Tom	Maître agriculteur, Rte Tavannes 80, 2732 Reconvillers
	M.	HORNER Alexandre	Institut agricole de Grangeneuve 1725 Posieux
Secrétaire	M.	PICHONNAT Olivier (dès le 18.05.2005)	Maître-agriculteur 1682 Lovatens
	M.	WÜRGLER Felix	Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature (ECMTN), 2053 Cernier
	M.	RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6
Invité		OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Effingerstrasse 27, 3003 Berne
Invité	M.	ROESCH Jakob	Union suisse des paysans, Laurstrasse 15, 5201 Brougg

COMMISSION DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET DES MAITRISES POUR ARBORICULTEURS, VITICULTEURS ET CAVISTES

Commission plénière

Président (bureau)	M. RAYROUX Fabrice	Maître-caviste, Rte de l'Etoile 43, 2023 Gorgier
1 ^{er} vice- président (bureau)	M. MERCIER Denis	Crêt-Goubing, 3960 Sierre
2 ^{ème} vice- président (bureau)	M. RUGGLI Dominique	Institut agricole de Grangeneuve, 1725 Posieux
	M. ANDROIAS Jérôme	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. BORBOËN Christophe	Maître Arboriculteur, Route du Lac 15, 1026 Denges
(bureau)	M. BRUSCAGIN Didier	Maître caviste, Mauverney 20 b, 1196 Gland
	M. BURGAT Louis-Philippe	Maître viticulteur, Domaine de Chambleau, 2013 Colombier
	M. CHENUZ Maurice	Doyen de l'ECA de Marcelin, 1110 Morges
Jusqu'au 30.09.2005	M. DARBELLAY Arthur	Directeur de l'ECA de Châteauneuf, 1950 Sion
	M. DE MONTMOLLIN Alexandre	Station cantonale de viticulture et d'œnologie, Ch. du Pont du Centenaire 109, 1228 Plan-les-Ouates
	M. DERRON Eric	Rte du Lac 99, 1787 Môtier
	M. DUFAUX Daniel	Testuz Jean & Pierre SA, Treytorrens Lavaux, 1096 Cully
	M. DUPRAZ Philippe	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. FOURNIER Yannick	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
Dès le 08.12.2005	M. GAILLARD Raphaël	ECA de Châteauneuf, 1951 Sion
	M. GRUAZ Alain	c/o Schenk SA, Case postale 76, 1180 Rolle
	M. KEIMER Christian	Service de l'agriculture, Ch. du Pont-du-Centenaire 109, 1228 Plan-les-Ouates
(bureau)	M. LOUIS Hubert	Ingénieur œnologue, Ch. de Poudeille 2d, 2520 La Neuveville
	M. MAFFEI Daniele	Instituto agrario cantonale, 6828 Mezzana-Balerna
	M. MASSY Luc	Clos-du-Boux, 1098 Epresses
	M. MAURER Jürg	Chef de la Sation cantonale d'arboriculture, Oeschberg, 3425 Koppingen
(bureau)	M. MAYOR Jean-Philippe	Directeur de l'Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. NANCHEN Dyonis	Maître viticulteur, Rue de la Palud 7, 1955 Chamoson
	M. OLIVIER Richard	Station cantonale d'arboriculture, 1110 Morges
	Mme PERROTTET Monique	Rue Paul-Vouga 137, 2074 Marin Epagnier
(bureau)	M. PRADERVAND Nicolas	Maître arboriculteur, 1274 Signy
	M. RODUIT Pierre-André	Office cantonal de la viticulture, Case postale 437, 1951 Sion

	M. ROSSIER Jacques	Office cantonal d'arboriculture, Châteauneuf, 1950 Sion
Jusqu'au 25.02.05	M. TEUTSCH Heinz	Bielstrasse 155, 2514 Schafis / Ligerz
Secrétaire (bureau)	M. RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6 (dès le 01.01.2004)
Invité (bureau)	OFFT	OFFT, Office fédéral de la formation professionnelle et la technologie, Effingerstr. 27, 3003 Berne

Commission technique viticole

Président	M. MERCIER Denis	Maître viticulteur, Crêt-Goubing, 3960 Sierre
Vice- président	M. BURGAT Louis-Philippe	Maître viticulteur, Domaine du Chambleau, 2013 Colombier
Membres	M. CHENUZ Maurice	Doyen de l'ECA de Marcelin, 1110 Morges
	M. DE MONTMOLLIN Alexandre	Station cantonale de viticulture et d'œnologie, Ch. du Pont du Centenaire 109, 1228 Plan-les-Ouates
	M. DERRON Eric	Rte du Lac 99, 1787 Môtier
	M. DUPRAZ Philippe	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. LOUIS Hubert (dès le 18.05.2005)	Ingénieur œnologue, ch. de la Poudeille 2d, 2520 La Neuveville
	M. MAFFEI Daniele	Instituto agroario cantonale, 6828 Mezzana- Balerna
	M. NANCHEN Dyonis	Maître viticulteur, Rue de la Palud 7, 1955 Chamoson
	M. RODUIT Pierre-André	Office cantonal de la viticulture, case postale 437, 1951 Sion
	M. TEUTSCH Heinz (jusqu'au 25.02.2005)	Bielstrasse 155, 2514 Schafis/Ligerz
Secrétaire	M. RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6

Commission technique caviste

Président	M. RAYROUX Fabrice	Maître caviste, Rte. de l'Etoile 43, 2023 Gorgier
Vice- président	M. LOUIS Hubert	Ingénieur-œnologue, ch. de Poudeille 2d, 2520 La Neuveville
Membres	M. BRUSCAGIN Didier	Maître caviste, Mauverney 20 b, 1196 Gland
	M. DARBELLAY Arthur (jusqu'au 30.09.05)	Directeur de l'ECA de Châteauneuf, 1950 Sion
	M. DE MONTMOLLIN Alexandre	Station cantonale de viticulture et d'œnologie, Ch. du Pont du Centenaire 109 1228 Plan-les-Ouates
	M. DUFAUX Daniel	Testuz Jean & Pierre SA, Treytorrens Lavaux, 1096 Cully
	M. FOURNIER Yannick	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. GAILLARD Raphaël (dès le 08.12.2005)	ECA de Châteauneuf, 1950 Sion
	M. GRUAZ Alain	c/o Schenk SA, case postale 76, 1180 Rolle
	M. MAFFEI Daniele	Instituto agrario cantonale, 6828 Mezzana-Balerna
	Mme PERROTTET Monique	Rue Paul-Vouga 137, 2074 Marin Epagnier
Secrétaire	M. RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6

Commission technique arboricole

Président	M. RUGGLI Dominique	Institut agricole de Grangeneuve, 1725 Posieux
Vice-président	M. PRADERVAND Nicolas	Maître arboriculteur, 1274 Signy
Membres	M. ANDROIAS Jérôme (jusqu'au 31.12.2005)	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. BORBOËN Christophe	Maître arboriculteur, Rte du Lac 15, 1026 Denges
	M. MAFFEI Daniele	Instituto agrario cantonale, 6828 Mezzana-Balerna
	M. MAURER Jürg	Chef de la Station cantonale d'arboriculture, Oeschberg, 3425 Koppingen
	M. OLIVIER Richard	Station cantonale d'arboriculture, 1110 Morges
	M. ROSSIER Jacques	Office cantonal d'arboriculture, Châteauneuf, 1950 Sion
Secrétaire	M. RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6
	M. KEIMER Christian	Service de l'agriculture, Ch. du Pont-du-Centenaire 109, 1228 Plan-les-Ouates

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE

Président	M. SCHWAGER Alexandre	Directeur de l'enseignement agricole vaudois, ECA Marcelin, 1110 Morges
	M. BERLANI Pierre-Alain	Directeur ECMTN, Aurore 3, 2053 Cernier
	M. BIANCO Guy (dès le 08.12.2005)	Directeur de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf, 1951 Sion
	M. BRACHER Hans-Jakob	Centre de formation agricole et forestière, Institut agricole de l'Etat de Fribourg, 1725 Posieux
	M. BURRI Roger	Directeur du Centre de formation forestière, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
	M. CHRIST Jean	Ecole professionnelle et spécialisée de Martigny, 1920 Martigny
	M. DARBELLAY Arthur (jusqu'au 30.09.2005)	Directeur de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf, 1951 Sion
	M. DERIAZ Philippe	Centre d'enseignement professionnel de Morges, Av. Marcelin, 1110 Morges 1
Mme	GASSMANN Geneviève	Office fédéral de la formation professionnelle et technique, 3003 Berne
	M. GIRARDIN Olivier	Directeur, IAJ, 2852 Courtételle
	M. HORNER Alexandre	Directeur, Centre de formation agricole et forestière, Institut agricole de l'Etat de Fribourg, 1725 Posieux
	M. MAYOR Jean-Philippe	Directeur Ecole d'Ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. MOLL Virgile	Division forestière 8, Case postale, 2710 Tavannes
	M. RITZ Freddy	Ecole professionnelle artisanale et industrielle, 1700 Fribourg
	M. ROTH Edouard	Office des Forêts, Les Champs Fallat, 2882 St-Ursanne
	M. RONGET Pierre	Ecoles professionnelles de Lullier, 1254 Jussy
Mme	ROULIN Nicole	Responsable de la formation équestre, 1093 La Conversion
Mme	SCHINDLER Magdalena	Haute école suisse d'agronomie, Länggasse 85, 3052 Zollikofen
	M. STETTLER André	Service des Forêts et de la Faune, Rte Mont Carmel 1, 1762 Givisiez
	M. WILLENER Walter	Jordils 5, Case postale 128, 1000 Lausanne 6
Secrétaire	M. PERDRIZAT Jean-Pierre	Jordils 5, Case postale 128, 1000 Lausanne 6

COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE

Président	M. GIROD Philippe	Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, 1951 Châteauneuf-Sion
	M. BERSET René	Institut agricole de l'Etat de Fribourg, 1725 Posieux
	M. CHENUZ Maurice (jusqu'au 31.03.2005)	Ecole d'agriculture de Marcelin, 1110 Morges
	M. DEMIERRE Martin	Centre de formation laitière et agro-alimentaire, 1725 Posieux
	M. DERIAZ Philippe	Centre d'enseignement professionnel de Morges, Av. de Marcelin, Case postale 240, 1110 Morges 1
Mme	GASSMANN Geneviève	Office fédéral de la formation professionnelle et technique, 3003 Berne
Mme	HAUSER Karine (dès le 01.04.2005)	Ecole d'agriculture de Grange-Verney, 1510 Moudon
	M. HAUTIER Serge	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. KNOBEL Beat	Institut agricole du Jura, 2852 Courtételle
	M. LINDER Bertrand (jusqu'au 31.03.2005)	Ecole d'agriculture de Grange-Verney, 1510 Moudon
	M. MEYER Oskar (jusqu'au 31.12.2004)	ASIAT, 3052 Zollikofen
	M. RONGET Pierre	Ecoles professionnelles de Lullier, 1254 Jussy
	M. SAHLI Alexandre	ECTMN, 2053 Cernier
	M. SCHMID Heinz (dès le 01.11.2005)	ASIAT, 3052 Zollikofen
	M. SCHWAB Peter	Agridéa, 1000 Lausanne 6
	M. SCHWAGER Alexandre	Directeur de l'enseignement agricole vaudois, ECA de Marcelin, 1110 Morges
	M. PELLAUX Daniel	Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle, 1000 Lausanne 16 Malley
	M. WILLENER Walter	AGORA, Jordils 5, Case postale 128, 1000 Lausanne 6
Secrétaire	M. PERDRIZAT Jean-Pierre	AGORA, Jordils 5, Case postale 128, 1000 Lausanne 6

SECRETARIAT D'AGORA

M.	WILLENER Walter	Directeur, ingénieur-agronome EPFZ
M.	PERDRIZAT Jean-Pierre	Licencié HEC, adjoint de direction
M.	RUETSCHI David	Ingénieur-agronome HES (60% formation professionnelle)
M.	DEMIERRE Jacques	Agro-commerçant IAG, gérant IP-Suisse
Mlle	BETTEX Céline	Secrétaire 100%
Mme	ROUGE Jennifer	Secrétaire 100%
Mme	BOURQUENOU D Maryse	Secrétaire-comptable 100%
Mme	CORBOUD-JATON Catherine	Secrétaire 20%
Mme	MOSER Patricia	Secrétaire 20% (depuis le 01.09.2005)
M.	PIDOUX Martin	Etudiant en agronomie, stagiaire août-septembre

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA

tenue le 08.04.2005 à 10h00 heures, à l'Espace Gruyère, à Bulle (FR).

Présidence: M. J. FASEL, président

Présents: Membres du comité: Mme et MM.

G. BIANCO, D. BLANC, J.-M. CARNAL, A. CORNAMUSAZ, V. EGGENSCHWILER, R. EICHER, F. ERARD, L. FAVRE, M. FRUTSCHI, Y. PELLAUX, A. SANDOZ, M. TOMBEZ, L. THOMAS

Invités au comité: MM.

J. BOURGEOIS, L. LAVANCHY, S. WINKLER, J.-P. YERLY

Commissions AGORA : Mme et MM.

P. GIROD, P.-A. GRANDGIRARD, P. RONGET

Commission de gestion: Mme

J. GANGUILLET

Secrétariat: Mmes et MM.

W. WILLENER, J.-P. PERDRIZAT, D. RUETSCHI, M. BOURQUENOU, C. BETTEX, J. ROUGE, C. CORBOUD

Invités: Mme et MM.

U. SCHNEIDER, vice-directeur USP

D. GEISER, FLN

E. JORDAN, Orlait FLVF

D. KOLLER, Fédération des PSL

C. MORET, FSFL Bulle

R. FURRER, Association pour la promotion des AOC-IGP

F. BRAND, SRVA

H. MAMIN, AGIR

R. LEIMGRUBER, OCVCM

Ch. PIDOUX, AGRI

G. GASSMANN, OFFT

M. MELDEM, Association Marchés Paysans

M. PICHONNAZ, Bureau fédéral de la consommation

J.-M. FALLET, président assoc. pour la promotion des labels en production intégrée

J. DEMIERRE, gérant assoc. pour la promotion des labels en production intégrée

Excusés: 8 invités

9 membres du comité ou invités au comité

23 membres des commissions AGORA

8 délégués

Selon liste jointe à l'original du procès-verbal.

Procès-verbal: C. CORBOUD

Nombre de délégués:

(D'après la liste de présence signée durant l'assemblée)

1 délégué du canton de Berne

6 délégués du canton de Fribourg

2 délégués du canton de Genève

8 délégués du canton de Vaud

5 délégués du canton de Neuchâtel

6 délégués du canton du Valais

1 délégué du canton du Jura

29 délégués

+ 11 délégués de diverses organisations

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 30 avril 2004
2. Rapport du président
3. Rapport d'activité
4. Rapports financiers
 - 4.1 Présentation des comptes 2004
 - 4.2 Rapport de la commission de gestion
 - 4.3 Budget 2005 et cotisations
5. Programme d'activité 2005
6. Elections
 - 6.1 complémentaire au comité
 - 6.2 à la commission de gestion
7. Divers et imprévus

M. LE PRESIDENT déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées. Il invite ensuite les délégués à désigner les scrutateurs.

DECISION: Les délégués désignent MM. Olivier Pichonnaz et René Eicher comme scrutateurs.

M. LE PRESIDENT fait part de l'ordre du jour et propose d'y ajouter un point 6 bis : résolution.

DECISION: Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

M. LE PRESIDENT cède la parole à M. Jean-Pierre Yerly, collaborateur au Service de l'agriculture du canton de Fribourg.

M. J.-P. YERLY, au nom des autorités fribourgeoises qu'il représente, souhaite la bienvenue à chacun et remercie l'assemblée d'avoir choisi Bulle pour les assises des 3 « A ». Il dresse ensuite un bref portrait de la ville et des particularités de la région de la Gruyère. Il transmet les salutations de M. Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat, qui n'a malheureusement pas pu être présent à l'assemblée.

M. LE PRESIDENT remercie M. Yerly pour ses quelques mots et propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 30 avril 2004

DECISION: Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 30 avril 2004 est adopté tel que présenté.

2. Rapport du Président

M. LE PRESIDENT s'interroge sur le budget « nourriture et boissons » de la population suisse, qui est passé de 48% à 8 % entre 1912 et 2000. Il est sensible au fait que le travail ne manque pas dans les organisations agricoles, les dossiers devenant toujours plus complexes et volumineux. Il considère qu'il y a plusieurs fronts à combattre que ce soit sur le plan externe ou interne. Mais il tient surtout à insister sur la question essentielle des prix agricoles. Depuis 1990, les prix à la production ont diminué de plus de 25%. Durant la même période, les prix des denrées alimentaires aux consommateurs ont augmenté de plus de 10%. Qui a

profité de la différence ? M. LE PRESIDENT accepte que la politique agricole doive évoluer, mais n'y a-t-il pas de limite à la pression que l'on peut exercer sur les familles paysannes ? Y a-t-il une limite à la baisse constante des prix payés aux producteurs ?

Il est temps de dire à la population que se nourrir a un prix, et que la meilleure garantie pour bien se nourrir est encore de payer convenablement les producteurs. M. LE PRESIDENT est convaincu que le monde ira mieux quand on aura compris, à l'OMC et ailleurs, qu'il faut arrêter d'étouffer celles et ceux qui produisent la matière première.

M. LE PRESIDENT déclare qu'au niveau de l'agriculture, il faut être au clair si de nouvelles baisses de prix sont exigées par les transformateurs: après avoir épuisé les possibilités de rationalisation, les agriculteurs seront contraints de faire des concessions sur la qualité, en particulier sur la protection des animaux ou de la nature. Est-il raisonnable de vouloir continuer à économiser sur l'un des besoins essentiels - l'alimentation - base indispensable pour une bonne santé et pour laquelle la population ne dépense plus guère que 8% de ses revenus ? Est-il raisonnable de ne manger que des produits bon marché obtenus industriellement, des produits de masse importés ? Peut-on accepter que des animaux soient transportés vivants sur de grandes distances dans des conditions sanitaires et de protection incroyables, que du riz soit produit dans des conditions difficiles par des paysans et des employés qui ne peuvent même pas s'en nourrir ? Et tout cela parce que c'est bon marché ! Ces questions, ce ne sont pas que les politiciens, les économistes ou les distributeurs qui vont y répondre, mais bien les consommateurs. M. LE PRESIDENT invite chacun à se demander, à la prochaine action bon marché, pourquoi est-ce si avantageux et qui en paie le prix ?

Pour terminer, M. LE PRESIDENT fait part de la charte établie par la Commission consultative agricole. Celle-ci garantit une production respectueuse de l'environnement, offre aux consommateurs des valeurs saines, etc. L'agriculture suisse offre tout cela. Il faut donc continuer à se battre pour les prix, pour un commerce mondial éthique et non pas économique !

3. Rapport d'activité

M. WILLENER propose de revenir sur quelques faits marquants de l'année 2004 et du début de l'année 2005, à commencer par la signature de la convention liant désormais les Chambres d'agriculture romandes et AGORA. Aujourd'hui la convention est en vigueur.

Il cite ensuite la deuxième victoire juridique obtenue dans le dossier de la plainte ESB. En janvier 2000, une première victoire a été obtenue devant le Tribunal fédéral qui obligeait la Confédération à statuer sur la question de sa responsabilité en la matière. En avril 2004, la Commission de recours en matière de responsabilité de l'Etat a admis le recours de plaignants, démontrant que la responsabilité de la Confédération était engagée. Ce jugement a réveillé les juristes de la Confédération qui ont porté le dossier une nouvelle fois devant le Tribunal fédéral, dont la décision finale est attendue pour la fin de cette année.

M. WILLENER fait également part de l'excellente collaboration qui s'est instituée entre AGORA, l'USP et Bio-Suisse pour mettre en place une Organisation du monde du travail (OMT) répondant aux exigences des nouvelles Loi et Ordonnance sur la formation professionnelle.

L'aboutissement des travaux dirigés pour redéfinir le rôle, les missions et les structures de la vulgarisation au niveau national est ensuite évoqué. L'actuelle ASCA (Association suisse pour le conseil en agriculture) qui assume la responsabilité des Centrales SRVA à Lausanne et LBL à Lindau fera place en juin prochain à une nouvelle association – dont le nom reste à trouver – adaptée et organisée pour répondre aux défis de la formation continue des acteurs de l'espace rural, acteurs dont les familles paysannes sont le moteur.

M. WILLENER cite ensuite la démarche d'AGORA demandant au Conseil fédéral de retirer l'Ordonnance sur les médicaments vétérinaires décidée le 16 août 2004 avec entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2004. Celle-ci n'avait guère de chances d'aboutir, mais elle a au moins eu le mérite d'exprimer le ras-le-bol du monde paysan et elle a conduit à une discussion intéressante avec le Conseiller fédéral Josef Deiss et les Offices concernés. AGORA poursuit son engagement dans ce dossier pour arriver, avec les vétérinaires cantonaux romands, à une application intelligente, pragmatique et avantageuse de cette Ordonnance.

Le dernier élément marquant évoqué est celui de la requête formulée début mars 2005 à la Commission de la concurrence pour ouvrir une enquête préalable au sujet du prélèvement abusif et injuste d'une taxe d'élimination des déchets carnés de Fr. 25.— pour les vaches par tous les abattoirs depuis le début de l'année. Ici, AGORA a préféré l'action aux discussions sans résultats et aux promesses douteuses des transformateurs. La démarche a reçu des échos positifs de la part des producteurs.

M. WILLENER relève qu'AGORA tend vers un engagement pour une défense professionnelle plus dure, de type syndical et donc moins politique. A l'avenir il faudra plus souvent dire non, avoir des positions plus profilées et plus dures. Les calculs et les considérations politiques doivent passer au second rang. Il faut aussi se montrer plus critique et plus combatif face à l'auto-alimentation de l'administration en exigences et directives de toutes sortes.

M. WILLENER indique qu'AGORA vient de donner son appréciation et ses propositions d'améliorations pour PA 2011 précisant la position romande en matière de paiements directs et le rejet de l'anticipation de l'OMC dans le domaine des transferts du soutien au marché vers les paiements directs. AGORA demande que la position des producteurs sur les marchés soit renforcée, rejette les propositions relatives au droit foncier et au bail à ferme et demande un moratoire de suite en matière de législation agricole. Sans minimiser l'importance de la politique, l'avenir de l'agriculture se jouera toujours moins à Berne et toujours davantage sur les marchés. La balle est principalement dans le camp des organisations de branches, des organisations spécifiques de producteurs.

En conclusion, M. WILLENER se demande s'il est bien utile de se battre politiquement pour une « prime vache laitière » si l'on sait que les acheteurs vont intégrer cette prime dans le futur prix du lait ? Celle-ci est indispensable au vu de la baisse du soutien au marché laitier, mais elle ne doit pas dispenser de se battre avec la même énergie que pour des objectifs politiques pour des prix équitables pour nos produits de qualité.

Rapport d'activités sur la formation professionnelle

M. J.-P. PERDRIZAT indique que le rôle des associations professionnelles a été renforcé par la nouvelle Loi sur la formation professionnelle, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Ainsi, l'Organisation du monde du travail, nouvelle dénomination englobant les associations professionnelles, est responsable de la définition du métier, des compétences à acquérir ainsi que des objectifs et du contenu de la formation. Chaque métier doit procéder à une réforme de son ou de ses règlements d'apprentissage, afin de les adapter aux nouvelles conditions cadres de la Loi sur la formation professionnelle. AGORA a consacré toute son énergie pour construire les fondations de la future Organisation du monde du travail (OMT), pour définir les éléments principaux de l'Ordonnance de formation et pour préparer les documents en vue d'obtenir l'autorisation de démarrer les travaux de rédaction de l'Ordonnance de formation. Le projet de statuts, élaboré avec les différentes associations professionnelles, répond aux attentes et aux objectifs. Les associations professionnelles agricoles et des branches spéciales de l'agriculture devraient constituer formellement la nouvelle Organisation du monde du travail, le 30 mai 2005, à Berne. Cette organisation deviendra l'interlocuteur unique de l'OFFT et des cantons en matière de formation.

Les futurs partenaires de l'OMT souhaitent privilégier la rédaction d'une ordonnance de formation pour l'ensemble des professions, avec la possibilité de décerner un des six CFC (agriculteur, arboriculteur, aviculteur, caviste, maraîcher et viticulteur). De cette manière, il est possible de bénéficier au maximum des synergies entre toutes les professions. Le groupe de coordination agricole a également procédé à une analyse approfondie sur le contenu de l'Ordonnance de formation et M. PERDRIZAT en cite quelques points.

DECISION: L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité le rapport du président, le rapport du directeur et du directeur-adjoint.

4. Rapports financiers

4.1 Comptes 2004

M. WILLENER présente les comptes et le bilan au 31 décembre 2004. Les comptes bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 10'537.37 et le bilan fait état de Fr. 707'613.85 à l'actif et au passif.

4.2 Rapport de la commission de gestion

Mme GANGUILLET donne lecture du rapport de la commission de gestion qui confirme, tout comme le rapport fiduciaire FIPROM, l'exactitude des comptes et du bilan.

4.3 Budget 2005 et cotisations

M. WILLENER commente le budget figurant dans le rapport annuel et précise que le montant des cotisations reste identique. Le budget prévoit un excédent de recettes de Fr. 5'000.--.

DECISION : Les comptes 2004, le bilan au 31 décembre 2004, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes, ainsi que le budget 2005 sont approuvés sans opposition et sans remarque particulière.

5. Programme d'activités 2005

M. WILLENER invite les délégués à se référer au programme d'activités figurant en page 64 du rapport annuel. Il ajoute que, comme mentionné dans son rapport d'activités, la politique de défense professionnelle sera plus offensive à l'avenir. AGORA sera plus présente et travaillera également au renforcement des contacts avec les milieux des consommateurs.

DECISION : Le programme d'activités 2005 est accepté à l'unanimité.

6. Elections

6.1 complémentaire au comité

M. Le PRESIDENT fait part de la démission de Mme Patricia LAESER, représentante d'Agri-Genève. Entrée au comité en 1998, Mme Laeser a su transmettre les préoccupations de l'agriculture genevoise. Elle est vivement remerciée pour son travail.

Pour la remplacer, Agri-Genève propose la candidature de son nouveau président, M. François HALDEMANN.

DECISION : M. François HALDEMANN est élu par acclamations au comité d'AGORA.

6.2 à la commission de gestion

M. LE PRESIDENT indique que Mme Josiane GANGUILLET (JB) arrive au terme de son mandat et la remercie. Il appartient au canton de Vaud de désigner un nouveau suppléant.

La candidature de Mme Eliane RUFENER est proposée.

DECISION: Mme Eliane RUFENER est élue à l'unanimité comme membre suppléant à la commission de gestion.

La commission de gestion et de vérification des comptes sera composée comme suit pour l'exercice 2005 :

Membres: Bêat ANDREY, FR
Céline PERROUX, GE
Denis CHALLANDES, NE
Suppléants: Yvette PETERMANN, JU
Eliane RUFENER, VD

6 bis. Résolution

Dans la lignée des rapports d'activités du président et du directeur, en raison des baisses de prix inacceptables et irresponsables et AGORA étant convaincue que l'avenir de l'agriculture va se jouer de plus en plus sur les marchés, M. WILLENER propose aux délégués de voter une résolution demandant

- aux producteurs de s'organiser de manière efficace, unie et cohérente par secteur de production pour devenir des partenaires reconnus et incontournables des transformateurs et des distributeurs

- aux producteurs de ne pas céder aux pressions tendant à la baisse des prix sans fin et de revendiquer des prix rémunérateurs, en particulier dans les marchés porteurs et équilibrés du lait et de la viande bovine
- aux transformateurs et aux distributeurs de réduire en premier lieu leurs marges confortables et de renoncer à toute nouvelle baisse des prix payés aux producteurs
- aux consommateurs de maintenir, voire de renforcer leur confiance aux produits agricoles suisses de qualité et d'en payer le prix suisse
- à la Confédération de renforcer les bases légales visant à améliorer la position des producteurs sur les marchés et à combattre les abus en matière de marges et de fraudes.

La concrétisation de ces postulats est indispensable pour redonner confiance aux familles paysannes suisses.

M. LE PRESIDENT met cette résolution en discussion.

M. V. EGGENSCHWILER, au nom de la Chambre jurassienne d'agriculture, adhère à la résolution mais souhaite y ajouter un amendement au sujet de l'abandon du contingentement laitier, demandant à la Confédération de proroger l'obligation des producteurs de lait d'être affiliés à une organisation de producteurs après 2009.

M. WILLENER ne voit aucune objection à ce que cet amendement soit ajouté.

Mme M. MELDEM se montre sceptique face à cette résolution. A son avis, ce n'est qu'une résolution de plus, dont la portée est limitée et qui ne correspond pas à la fermeté des discours des orateurs du jour.

DECISION : Au vote, la résolution et l'amendement sont acceptés à l'unanimité des délégués moins une voix contre. La résolution définitive, incluant l'amendement, sera rédigée en fin de séance.

7. Divers et imprévus

M. J. BOURGEOIS, directeur USP, tient à remercier AGORA pour l'invitation qui lui a été adressée, ainsi que pour les bons rapports de collaboration. Il fait part de l'importance de parler d'une seule et unique voix vers l'extérieur et partage l'avis du directeur sur le fait que le ton de la défense professionnelle doit changer. Il fait part des 4 axes d'action englobés dans la stratégie de l'USP : (A. Renforcement présence sur marché, B. Diminution des coûts et élargissement de la marge de manœuvre entrepreneuriale, C. Evolution structurelle, mesures sociales et renforcement des régions périphériques, D. Renforcement de l'ancrage de la PA dans la société, la politique et l'économie).

M. LE PRESIDENT remercie M. Bourgeois pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, M. LE PRESIDENT clôt la séance à 11h30 heures.

28.04.05

La rédactrice du procès-verbal:
C. Corboud

Annexe : texte définitif de la résolution

Résolution votée à l'assemblée des délégués du 8 avril 2005, à Bulle

Des baisses de prix inacceptables et irresponsables

A l'heure où le Conseil fédéral diminue son soutien financier à l'agriculture, il est plus que jamais indispensable de se battre pour des prix rémunérateurs pour les produits de qualité et de proximité fournis par les familles paysannes suisses.

La guerre des prix bas pour les denrées alimentaires engagée par les distributeurs, peut certes réjouir les consommateurs. Mais elle a pour conséquence première une énorme pression sur les producteurs. Ainsi, les récentes décisions d'une fédération laitière qui a concédé une baisse de 3,5 cts par kilo sur le prix du lait ou les réductions drastiques des plus-values ou des volumes de la production sous labels sont inacceptables et irresponsables. Cela conduit purement et simplement à la ruine de l'agriculture. Les producteurs refusent de voir les grands distributeurs s'arracher des parts de marché sur leur dos.

AGORA est convaincu que l'avenir de l'agriculture va se jouer de plus en plus sur les marchés. Dans ce contexte difficile, nous demandons :

- aux producteurs de s'organiser de manière efficace, unie et cohérente par secteur de production pour devenir des partenaires reconnus et incontournables des transformateurs et des distributeurs
- aux producteurs de ne pas céder aux pressions tendant à la baisse des prix sans fin et de revendiquer des prix rémunérateurs, en particulier dans les marchés porteurs et équilibrés du lait et de la viande bovine
- aux transformateurs et aux distributeurs de réduire en premier lieu leurs marges confortables et de renoncer à toute nouvelle baisse des prix payés aux producteurs
- aux consommateurs de maintenir, voire de renforcer leur confiance aux produits agricoles suisses de qualité et d'en payer le prix suisse
- à la Confédération de renforcer les bases légales visant à améliorer la position des producteurs sur les marchés et à combattre les abus en matière de marges et de fraudes.
- avec l'abandon du contingentement laitier, à la Confédération de proroger l'obligation des producteurs de lait d'être affiliés à une organisation de producteurs après 2009.

La concrétisation de ces postulats est indispensable pour redonner confiance aux familles paysannes suisses.

Bulle, le 8 avril 2005

AGORA

Activités de l'Association

1. Organes

1.1 Bureau

Le bureau s'est réuni 2 fois en 2005. La première séance a permis de traiter les habituelles questions liées au personnel (salaires, pourcentages d'engagement) et au budget 2005. Le bureau a donné le feu vert pour la requête auprès de la Comco (voir pt. 2.4.4). A la deuxième séance, le bureau a accueilli le nouveau 1^{er} vice-président d'AGORA, M. François Haldemann, de Genève. Il a décidé de mettre en route un règlement du personnel et il a préparé le projet et le budget pour les manifestations du 125^{ème} anniversaire d'AGORA en 2006. Enfin, il a désigné M. Jean-Paul Lachat, du Jura, comme délégué à la Chambre suisse d'agriculture de l'USP, en remplacement de Mme Patricia Laeser, démissionnaire.

Encore une fois, en 2005, la stabilité du personnel a été totale. Toutefois, pour suppléer à l'absence momentanée de Mme Jennifer Rouge, en congé maladie à 50% depuis mi-août, puis en congé maternité à 100% depuis le 10 octobre 2005, nous avons engagé Mme Patricia Moser au poste de secrétaire pour un emploi à 20%.

1.2 Comité

Le comité s'est réuni 4 fois en 2005. En février, il a consacré une demi-journée pour prendre position sur l'avant-projet PA 2011 (axes d'actions du Conseil fédéral) qui a conduit à l'élaboration d'un document de base adressé à l'OFAG (voir pt 2.2.2). Il a aussi préparé l'assemblée des délégués 2005 et approuvé le rapport annuel, les comptes 2004 et le budget 2005. Il a été informé en détail sur l'entrevue avec le Conseiller fédéral Josef Deiss (voir pt 2.2.7). En mai, il a élu M. François Haldemann, président d'Agri-Genève au poste de 1^{er} vice-président d'AGORA. Il a admis le principe de marquer le 125^{ème} anniversaire d'AGORA en 2006 par plusieurs manifestations. Il a pris position sur les importantes consultations en matière de législation sur l'hygiène et sur l'aménagement du territoire.

Par consultation écrite, il a donné son appui à l'extension de l'accord bilatéral sur la libre-circulation des personnes en provenance des nouveaux pays de l'Union européenne, objet soumis au vote populaire en septembre 2005.

En septembre, le comité a approuvé le programme et le budget pour les manifestations du 125^{ème} anniversaire préparés par le bureau. Il a confirmé les axes d'action sur la consultation PA 2011 à venir. Il a accueilli Mme Dominique Barjolle, directrice du SRVA pour la présentation de cette institution. En décembre, il a arrêté la position d'AGORA sur la consultation PA 2011 (voir pt 2.2.2).

A chaque séance, la direction informe le comité, sous forme de communications, sur les sujets d'actualité. Enfin, la formation professionnelle est un sujet permanent, avec les nominations dans les commissions, les révisions de règlements, la constitution de l'Organisation du Monde du Travail, AgriAli**Form** (voir pt 7.8).

1.3 Assemblée des délégués

Dans le souci de réintroduire une certaine décentralisation, les 3 "A", AGORA, AGIR et AGRI ont tenu leurs assemblées des délégués le 8 avril 2005 à Bulle. Le procès-verbal figurant dans le présent rapport donne tous les détails sur l'assemblée d'AGORA, marquée par le vote d'une résolution condamnant les baisses de prix inacceptables et irresponsables. Cette résolution a été diffusée largement auprès des milieux concernés (organisations de producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs et Confédération). Pour innover, les 3 "A" ont renoncé cette année à une animation en après-midi, laissant ainsi la place à un repas convivial permettant des

discussions animées entre les participants de l'ensemble de la Suisse romande. Cette formule a été très appréciée.

1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes

La Conférence s'est réunie à 7 reprises en 2005. Elle a enregistré à fin octobre la démission de M. Guy Bianco, directeur de la Chambre valaisanne d'agriculture depuis 1987. En effet, M. Bianco a été nommé à cette date à la direction de l'ECA de Châteauneuf. Il est intéressant de signaler qu'avec le départ de M. Bianco, la totalité des directions des Chambres d'agriculture romandes a été renouvelée en l'espace de 5 ans.

Une fois encore, le nombre d'objets traités par la Conférence a été impressionnant. Plusieurs sont détaillés plus loin dans le présent rapport. Pour l'essentiel, les autres ont porté sur:

- la sortie anticipée du contingentement laitier en Suisse romande
- les informations détaillées sur les actions mises en place dans le cadre de la communication de base "Proches de vous, les paysans suisse"
- l'introduction d'Eurep Gap, de Suisse Gap et de SUISSE GARANTIE
- les relations avec les milieux économiques et de la consommation
- la promotion de la formation professionnelle
- les relations avec le COPA-COGEAMA, suite à la dissolution de la CEA, avec une adhésion collective d'AGORA et des Chambres d'agriculture romandes à la structure mise en place par l'USP
- les prestations de services de l'USP en Suisse romande
- la recherche (sans succès, hélas) de jeunes agriculteurs pour la commission ad hoc de l'USP
- les votations fédérales (libre-circulation et Stop OGM)
- l'évolution des budgets agricoles dans les cantons romands
- le financement de l'Association "le déclic"
- l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires
- la campagne d'information sur l'éradication de la DVB/MD
- le projet "Visite d'étables".

Bien entendu, les éléments d'actualité comme l'OMC et la consultation ont été discutés à pratiquement toutes les réunions, tout comme les consultations en cours. La Conférence est aussi une plate-forme d'informations et d'échanges entre les Chambres d'agriculture elles-mêmes et/ou avec AGORA et/ou l'USP.

Enfin, la Conférence a rencontré en cours d'année le nouveau directeur et rédacteur en chef d'AGRI, M. Christian Pidoux ainsi qu'une délégation d'Uniterre.

2. Dossiers politiques et économiques

2.1 Dispositions légales et consultations

L'année 2005 a été riche en consultations. A côté des méga-dossiers "PA 2011" et "révision du droit alimentaire" relatés aux points 2.2.2 et 2.1.1, ce sont 26 autres dossiers qui ont été examinés. Dans l'ordre chronologique, ce sont:

- La création d'un allègement douanier pour l'importation de fruits à distiller, accepté au vu de l'avis positif donné par la Fruit-Union Suisse.

- La législation d'exécution de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). L'agriculture est concernée par des changements dans les modalités de financement des améliorations de logements en région de montagne, des améliorations structurelles, de l'élevage et de la vulgarisation agricole. AGORA a procédé à une analyse du dossier pour établir un rapport pour les directeurs des Chambres d'agriculture et les chefs de service de l'agriculture, les rendant attentifs au fait que la RPT ne devait pas être un programme d'économies dans les cantons.
- L'ordonnance sur les produits chimiques, où nous avons dénoncé la paranoïa sécuritaire de l'Office fédéral de la santé publique - avec les charges financières qui en découlent - et l'indispensable nécessité de coordonner entièrement la question des permis de traiter en agriculture avec les règles connues émanant de l'Office fédéral de l'environnement, du paysage et des forêts (OFEPF).
- Les ordonnances du DETEC relatives justement aux permis pour l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture et l'horticulture. Suite aux discussions avec l'OFEPF, une nouvelle version, acceptable pour l'agriculture, a été proposée. Elle désigne l'USP comme institution responsable de l'organisation des cours pour les nouveaux exploitants sans CFC dès 2007. L'USP ayant accepté que cette tâche soit déléguée à AGORA pour la Suisse romande, nous avons accepté le projet proposé. Il apparaît d'ores et déjà que très peu d'agriculteurs seront concernés par les nouvelles dispositions.
- Une enquête de l'Association suisse pour les améliorations structurelles et les crédits agricoles sur les remaniements parcellaires qui n'a pas fait l'objet de remarques particulières.
- Le contrôle des flux intercantonaux d'engrais de ferme où AGORA s'est rallié à l'avis négatif de la PIOCH. Une fois de plus, en raison de quelques abus, l'OFAG a souhaité mettre en place de gros instruments administratifs, alors qu'il suffit que les organes de contrôle PER obtiennent une copie des contrats de prise en charge établis en vertu de la loi sur la protection des eaux.
- Le nouveau contrat d'apprentissage proposé par l'OFFT où AGORA a soutenu la position de l'Organisation du Monde du Travail AgriAli**Form**, favorable pour l'essentiel au projet proposé.
- Les nouveaux statuts et règlements de l'ASCA préparés par la direction d'AGORA et qui n'ont, par conséquence, pas suscité de remarques.
- Les exigences requises en matière de formation pour l'octroi des paiements directs où nous avons demandé l'élargissement, sans formation complémentaire, aux détenteurs de CFC de caviste et d'horticulteur.
- Les ordonnances d'exécution de la loi sur les Hautes Ecoles Spécialisées (HES) avec la requête de maintenir le titre d'"œnologue" délivré en particulier à la HES de Changins et reconnu sur le plan international.
- La notification de substances actives dans les produits phytosanitaires sans remarques particulières de notre part.
- La création d'un allègement douanier pour les importations de vins industriels destinés à la fabrication de vinaigre, allègement rejeté en concertation avec la Fédération Suisse des Vignerons.
- La révision du rapport FAT N°476 relatif aux distances minimales à observer pour les installations d'élevage d'animaux. Cette révision a été catégoriquement rejetée, l'agriculture ne pouvant plus accepter de nouvelles contraintes et de nouvelles charges financières. Au contraire, il a été demandé de simplifier la directive existante.
- Les modifications des ordonnances sur l'agriculture biologique, sans remarques particulières de notre part.

- La révision de l'ordonnance BDTA où nous avons salué l'harmonisation des législations agricoles et vétérinaires.
- La révision partielle du droit de l'aménagement du territoire où les assouplissements proposés pour les activités agricoles et para-agricoles ont été soutenus. Pour AGORA, la révision proposée constitue un minimum pour simplifier une législation contraignante et pénalisante pour l'agriculture.
- La création d'un allègement douanier pour les céréales non dénaturées pour l'alimentation des animaux, allègement rejeté en concertation avec la Fédération Suisse des Producteurs de Céréales.
- Les plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle, l'ordonnance et le plan d'études cadre de la culture générale, traités au point 7.3
- La révision de la loi sur les forêts, avec les assouplissements proposés au niveau de la compensation en cas de défrichage et des coupes rases soutenue par AGORA. Concernant de nouvelles exigences en matière de sécurité dans le travail en forêt, il y a lieu d'utiliser les possibilités données par les cours AgriTOP pour les agriculteurs et ne pas créer de nouvelles exigences.
- La création d'un allègement douanier pour la viande de bœuf destinée à la fabrication de viande goulache, allègement rejeté en concertation avec l'USP.
- La loi sur l'information des consommateurs, sans remarques particulières d'AGORA. A relever que le projet a été retiré en fin d'année par le Conseil fédéral au vu des avis majoritairement défavorables au projet proposé en consultation.
- La création d'un allègement douanier pour les oignons de tulipes pour la production de fleurs coupées, allègement accepté en concertation avec l'Association des Horticulteurs de Suisse romande.
- La modification des exigences en matière de formation professionnelle pour l'octroi des paiements directs, acceptée dans la mesure où l'OFAG avait omis, dans sa première version, la possibilité d'acquiescer un CFC selon l'article 32 de l'ordonnance sur la formation professionnelle.
- L'ordonnance sur la coexistence des cultures OGM et non OGM, jugée inopportune suite à l'acceptation de l'initiative "Stop OGM" en novembre 2005. Le dossier sera à reprendre dans 4 ans sur la base de nouvelles données scientifiques en la matière.
- Les mesures immédiates portant sur l'imposition des couples mariés, rejetées au vu des conséquences financières (nouvelles économies) pour l'agriculture.

La grande partie de ces consultations s'est faite dans le sens voulu par la convention passée entre AGORA et les Chambres d'agriculture romandes (voir pt 4.3). Malgré les délais quelquefois courts, des projets de réponse ont pu être mis à disposition des milieux concernés dans les délais utiles. Sur plusieurs objets, AGORA a pris des positions très fermes, n'hésitant pas à refuser d'entrer en matière, notamment lorsque les projets induisent des charges et des contraintes nouvelles.

2.1.1 Révision du droit alimentaire

En 2005, le Département fédéral de l'intérieur et celui de l'économie ont mis en consultation un volumineux dossier (780 pages) portant sur l'intégration du droit communautaire en matière d'hygiène des denrées alimentaires et la restructuration du droit d'application lié à la loi sur les denrées alimentaires. Pour éviter à la Suisse le statut d'état "tiers" pour l'Union européenne, il s'agit d'adapter la législation suisse à celle de l'UE. Il s'agit notamment d'assurer la traçabilité des aliments selon le principe "de l'étable à l'assiette", d'assurer une meilleure sécurité alimentaire et d'améliorer la sécurité du consommateur. Cela s'est traduit par des modifications de trois

ordonnances fédérales existantes (denrées alimentaires et objets usuels, abattage d'animaux et contrôle des viandes, aliments pour animaux et par une ordonnance nouvelle (production primaire). Découlant de ces 4 textes de base, il s'est agi de modifier ou d'introduire encore 28 ordonnances d'application au niveau départemental.

Sur ce dossier, AGORA a pris une position très critique, notamment au niveau des conséquences pour l'agriculture (nouvelles contraintes, nouveaux contrôles, nouvelles charges). Au niveau de la législation sur les denrées alimentaires, nous avons demandé l'interdiction, dans la publicité, de la mention "Produit suisse" pour des produits de provenance étrangère et transformés en Suisse. Au niveau de la législation sur l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes, nous avons rejeté de nouvelles contraintes administratives (annonces pour les abattages, déclaration du producteur) et les exigences accrues pour les responsables du contrôle dans les abattoirs. Les frais résultant de ces contrôles ne peuvent être répercutés sur les détenteurs.

Concernant la production primaire, nous avons insisté sur la coordination avec les données et les instruments existants et découlant de la politique agricole. Enfin, le chapitre relatif aux aliments pour animaux a été purement et simplement renvoyé au Département concerné sans entrée en matière. En effet, les propositions remettaient en cause la possibilité donnée à un agriculteur de produire lui-même ses propres fourrages pour l'alimentation de son bétail, de ses porcs ou de sa volaille.

A l'issue de la consultation, AGORA a été invité, avec d'autres milieux, à participer à des discussions avec les instances fédérales responsables du dossier. La première, avec l'OFSP, l'OFAG et l'OVF a permis d'obtenir des garanties sur une application intelligente et coordonnée du futur droit et des réponses positives sur les critiques émises dans notre prise de position. La deuxième séance avec l'OFAG uniquement a permis de clarifier la situation pour les exploitants fabriquant leurs propres aliments. A ce niveau, il suffira que les personnes concernées se dotent d'un guide de bonnes pratiques. Ils éviteront ainsi de nouvelles contraintes et de nouveaux contrôles.

Le dossier a aussi fait l'objet d'un cours commun SRVA-AGORA durant la consultation. Il a réuni environ 40 personnes issues des administrations fédérales et cantonales et des organisations agricoles et de consommateurs. Cela a été l'occasion pour AGORA de donner publiquement connaissance de sa prise de position très critique.

2.2 Politique agricole

2.2.1 Politique agricole 2007

En application depuis le 1^{er} janvier 2004, la Politique Agricole 2007 (PA 2007) fait l'objet d'un suivi continu de la part de l'OFAG et des organisations agricoles, en particulier dans le cadre du Forum des producteurs. Les requêtes de plusieurs milieux (producteurs de lait, IP-Suisse, certaines organisations cantonales) exprimées en 2004 pour modifier le système des paiements avec l'introduction, en plus de la surface et des effectifs d'animaux, d'un facteur travail sous forme de contributions par Unité de Main d'œuvre Standard (UMOS) dès 2007 ont été analysées par l'OFAG et par l'USP. Les études et les simulations faites ont donné des résultats peu probants, si bien qu'il a été décidé de ne pas modifier les instruments mis en place pour les années 2004 à 2007.

Par contre, le crédit-cadre initial 2004-2007 voté par le Parlement en juin 2003 de 14'092 milliards de francs - et qui avait été amputé de 359 millions de francs en 2004 dans le cadre du 1^{er} programme d'allègement budgétaire - a à nouveau été réduit en 2005 de 185 millions de francs dans le cadre du second programme d'allègement budgétaire. Il a aussi été ramené à 13'538 milliards de francs. Par contre, grâce au travail fourni en particulier par l'USP, l'agriculture a pu garder la ristourne sur les carburants que le Conseil fédéral entendait supprimer. L'agriculture a ainsi trouvé une bonne majorité au Parlement pour garder les 70 millions de francs ristournés chaque année à ce secteur.

Les producteurs de bétail de boucherie ont subi, eux, les premières conséquences de PA 2007 et en particulier celles découlant de la mise aux enchères des contingents d'importations de viande. En effet, au 1^{er} juillet 2005, alors que le marché était très équilibré, voire légèrement déficitaire pour les vaches de réforme, les prix de cette catégorie ont été abaissés de 40 cts/kg PM d'une semaine à l'autre. Il s'agit là à l'évidence d'une mesure de rétorsion de la part des transformateurs et des importateurs vis-à-vis des producteurs favorables aux enchères. Sans doute, la force de ceux qui ont durant des décennies, profité des avantages de l'importation et qui doivent aujourd'hui payer le prix fort pour ces importations a été sous-estimé. La volaille a aussi été "victime" du nouveau système, dans la mesure où le fameux calcul mixte entre importations et prise en charge indigène ne fonctionne à l'évidence plus. AGORA a procédé à une analyse détaillée de ce phénomène, surtout si l'on sait qu'il est apparu alors que seul 1/3 des importations de viande bovine ont été mises aux enchères en 2005. L'une des raisons essentielles est à chercher sans nul doute du côté de la faible organisation des producteurs face aux acheteurs. La nouvelle Association des Producteurs de Bétail Bovin a montré ici ses limites. Relevons cependant qu'au cours de l'automne, avec la persistance d'une offre plutôt réduite, les prix se sont un peu refaits, en particulier sur les marchés surveillés où des surenchères de 30 à 40 cts/kg PM ont été enregistrées.

Tout au long de l'année, les milieux laitiers ont travaillé activement sur la sortie anticipée du contingentement laitier, rendue possible par PA 2007 pour le 1^{er} mai 2006. En fin d'année 2005, 27 organisations ont adressé une demande de sortie à l'OFAG. Neuf d'entre elles ont été déposées par des organisations de producteurs, réunissant quelque 17'000 producteurs avec une quantité de lait de 1,74 million de tonnes. 18 demandes proviennent d'organisations dites "producteurs-utilisateur", composées d'environ 4'700 producteurs avec 0,54 tonne de lait. Les interprofessions n'ont déposé aucune demande. Ainsi, 22'400 des 33'750 producteurs avec 2,28 du total de 3,1 millions de tonnes bénéficieront de l'exemption anticipée du contingentement laitier au 1^{er} mai 2006, soit deux tiers des producteurs avec trois quarts de la quantité contingente totale. L'OFAG interprète ce grand intérêt comme le signe d'un développement dynamique de la structure organisationnelle dans l'économie laitière.

En Suisse romande, la grande majorité des producteurs ont opté pour la sortie dans le cadre des organisations de producteurs Prolait (VD, FR, NE) et Miba (JU). On peut toutefois regretter que certains producteurs romands - neuchâtelois en particulier - aient préféré la sortie avec une organisation "producteurs-utilisateur" (ELSA). Sur le plan national, on constate une fois encore la dispersion beaucoup trop grande des producteurs dans un nombre élevé d'organisations. Les efforts de la FPSL de regrouper les producteurs dans 5 à 6 organisations de producteurs ont échoué. Une telle situation va faciliter l'action des acheteurs qui pourront négocier les prix avec les maillons faibles des organisations de producteurs pour ensuite imposer ces prix aux autres. Décidemment, la profession a encore beaucoup à apprendre au niveau du regroupement de l'offre face à un nombre toujours plus réduit d'acheteurs.

2.2.2 Politique agricole 2011

Début février 2005, le Conseil fédéral a arrêté les axes d'action et les lignes directrices de la Politique agricole 2011. Les axes d'action sont les suivants:

- améliorer la compétitivité de la production et de la transformation par une réallocation, aux paiements directs, de fonds affectés au soutien du marché, et par des mesures destinées à abaisser les coûts
- garantir, par un système de paiements directs simplifié et compte tenu des fonds réalloués, les prestations d'intérêt général fournies par l'agriculture
- favoriser la création de valeur ajoutée et le développement durable dans le milieu rural par des mesures visant à faciliter une différenciation accrue des produits, une rationalisation de la promotion des ventes et le soutien d'initiatives de projets agricoles
- atténuer les conséquences de l'évolution structurelle sur le plan social et assouplir le droit foncier rural et le droit sur le bail à ferme agricole pour favoriser cette évolution

- simplifier l'administration et mieux coordonner les contrôles.

Au niveau d'AGORA, un questionnaire détaillé sur les grandes orientations proposées dans PA 2011 a été établi à l'attention des Chambres d'agriculture romandes. Les réponses établies en général au niveau des comités cantonaux ont permis de dégager un très large consensus romand pour refuser ou pour corriger sérieusement les propositions fédérales. Après une discussion ouverte et animée au comité, AGORA a transmis à l'OFAG son appréciation et des propositions d'améliorations pour PA 2011 à intégrer dans le projet soumis ultérieurement à consultation.

L'appréciation a mis en évidence deux points faibles des réformes de politique agricole intervenues depuis 1993, à savoir:

- la baisse des prix des produits agricoles de l'ordre de 28% et une augmentation des prix à la consommation de l'ordre de 8%,
- la stabilisation du revenu agricole à un niveau très bas, nettement inférieur aux salaires comparables.

Pour AGORA, PA 2011 doit apporter des améliorations substantielles sur ces deux points.

Au niveau des propositions, nous avons demandé de renoncer à l'introduction des critères UMOS pour les paiements directs, de renoncer à des paiements directs par exploitations ou par régions, de renoncer aux seuils de dégressivité, de ne pas modifier le seuil minimum de 0.25 UMOS, de relever les contributions pour la garde d'animaux dans les conditions difficiles. Dans le domaine écologique, les exigences et les contributions ne doivent pas être renforcées ou augmentées. Au niveau du soutien au marché, celui-ci doit être maintenu au niveau le plus élevé possible en liaison avec les exigences de l'OMC. Nous avons aussi demandé des mesures visant à renforcer la position des producteurs face aux partenaires du marché et de renforcer les structures de promotion des ventes. Il appartient aussi à l'autorité de fixer les conditions cadres réglant les relations entre producteurs et acheteurs et de donner un instrument d'intervention à l'observatoire des prix. Sur le plan du droit foncier et du bail à fermage, nous avons demandé le statu quo. Enfin, la dernière revendication a porté sur des allègements de certaines contraintes qui contribuent à l'augmentation des coûts de production. En conclusion, AGORA a mis en évidence les nombreuses réponses négatives enregistrées en Suisse romande par l'annonce des orientations proposées par le Conseil fédéral.

A mi-septembre, le Conseil fédéral a mis en consultation officiellement le dossier PA 2011. A quelques détails près (limite UMOS abaissée de 1.5 à 1.25 dans le droit foncier) le projet s'en tenait aux orientations annoncées en février. Pire encore, le crédit-cadre 2008-2011 annoncé initialement au niveau de 13,8 milliards de francs était abaissé à 13,458 milliards.

Compte tenu de l'important travail préparatoire fait tout au long de l'année par AGORA et son comité, en concertation avec les Chambres d'agriculture et par l'USP, nous avons déposé en fin d'année une prise de position très détaillée (29 pages) auprès du chef du Département fédéral de l'économie. Pour l'essentiel, AGORA juge le projet inacceptable, notamment au vu des bilans économique et social actuels de l'agriculture et de l'absence de perspectives d'amélioration de ce secteur. Il est vrai que les revendications de base formulées en mars 2005 déjà n'ont pas été reprises, d'où le rejet du projet. En résumé, voici quelques points relevés dans la réponse d'AGORA:

- la situation économique (revenu agricole) des familles paysannes n'est pas améliorée
- le bilan écologique est positif
- le bilan social est difficilement acceptable, avec une évolution accélérée des structures (plus de 3% par an de moins d'exploitations)
- les inconnues et les issues incertaines des négociations OMC en cours et, si nécessaire, l'annonce d'un référendum sur ces accords
- un crédit-cadre insuffisant

- des axes d'actions insuffisants au niveau de la baisse des coûts et de l'augmentation de la compétitivité à l'échelon de la transformation et de la distribution.

Dans le détail, AGORA a demandé des corrections sur les points suivants:

- introduction dans la loi du principe de la souveraineté alimentaire, du développement harmonieux entre les différents acteurs des filières agroalimentaires, de la reconnaissance des activités para-agricoles
- renforcement des mesures d'entraide
- statu quo en matière de promotion des ventes, en particulier pour les produits du terroir et pour les secteurs de production
- introduction du bio sectoriel pour les céréales
- possibilité de prendre des mesures au niveau des abus constatés en matière des prix à la consommation
- maintien des contributions à l'exportation
- maintien du soutien au marché du lait (contribution pour le lait transformé en fromage, prime de non-ensilage) et pour le secteur de la production végétale (oléagineux, betteraves, pommes de terre)
- attribution d'une part de 20% du contingent tarifaire des importations de viande chevaline aux acheteurs de chevaux et de poulains indigènes
- le maintien du soutien à la mise en valeur de la laine indigène
- le renoncement à un alignement des prix des céréales panifiables et fourragères
- le maintien des compétences en matière d'AOC viticoles et de contrôle de la vendange au niveau cantonal
- la suppression des limites de revenu et de fortune pour les paiements directs et l'augmentation des seuils de dégressivité USB et SAU
- la simplification du bilan de fumure et une meilleure coordination des contrôles
- le rejet de la baisse annoncée de CHF 100.-/ha pour les paiements directs à la surface
- la recalculation des contributions UGBFG en fonction du niveau du soutien au marché laitier
- l'introduction de contributions pour la production de matières premières renouvelables utilisées à des fins énergétiques
- le rejet des propositions de relèvement de la limite pour une entreprise agricole à 1.25 UMOS dans le droit foncier rural
- le maintien de la limite d'endettement et des dispositions relatives aux contrôles des prix dans le droit foncier
- le maintien du contrôle des fermages pour les fermages dans le droit du bail à ferme
- le financement du relèvement des allocations familiales en dehors du crédit-cadre agricole
- l'autorisation des importations parallèles
- de véritables mesures de baisse des coûts.

En conclusion de cette impressionnante liste d'améliorations, AGORA a demandé que des améliorations substantielles soient apportées au projet sur les points suivants:

- augmentation du crédit-cadre à CHF 14,092 milliards adaptée au renchérissement
- maintien des mesures de soutien au marché

- abandon des propositions relatives à la LDFR et à la LBFA

En plus, PA 2011 doit être complétée par des propositions sur les points suivants:

- baisse réelle des coûts de production
- mesures concrètes au niveau du contrôle des prix et des marges au moyen d'instruments relevant de la surveillance des prix et de la Commission de la concurrence et de l'application de l'article 182 LAgr
- en fonction de l'issue des négociations du cycle de Doha à l'OMC, intégration d'un train de mesures compensatoires.

C'est uniquement à ces conditions qu'AGORA peut entrer en matière sur PA 2011.

Avec satisfaction, nous relevons que cette prise de position très critique a été reprise très largement par les Chambres d'agriculture romandes, mais aussi par les gouvernements cantonaux. Elle correspond (à l'exception du droit foncier) à celle de l'USP et à celle de beaucoup d'organisations sectorielles.

Durant la phase de consultation, nous avons aussi invité tous les parlementaires fédéraux à une réunion d'information. Bien que peu fréquentée (une dizaine de participants sur 60 invités), cette séance s'est avérée très utile. Nous avons aussi réuni les milieux concernés par la promotion des ventes pour définir notre position sur les propositions formulées dans PA 2011. Nous avons répondu à de nombreuses sollicitations pour des exposés d'information sur PA 2011 (comité UPF, maintien agriculteurs, PDC de la Gruyère, etc...).

En marge de PA 2011, nous avons aussi participé à un groupe de travail institué par l'OFAG pour préparer les ordonnances relatives aux désignations "Montagne" et "Produit fermier".

2.2.3 Situation économique de l'agriculture

L'année 2005 restera dans les mémoires des vigneron de Lavaux et de nombreuses familles paysannes de l'Oberland bernois, de Suisse centrale et orientale. Les régions ont été frappées par des chutes de grêle et de pluie exceptionnelles en intensité. Ailleurs, au pied du Jura ou en Suisse méridionale, le manque d'eau a restreint les disponibilités en fourrage. Les aléas de la météo liés aux incertitudes issues de la politique agricole induisent un bilan que l'on peut qualifier de moyen pour l'agriculture suisse, contrairement à l'année 2004 considérée comme bonne. La valeur de la production agricole a reculé à 9'995 millions de francs, soit de 5.6% par rapport à 2004. Le revenu net du secteur agricole s'est inscrit à 2'776 millions.

En production végétale, les prix des céréales panifiables et fourragères ont baissé en moyenne de 5% et les rendements de 10%. La récolte d'oléagineux a été relativement bonne. Les pommes de terre sont de moins en moins cultivées et la qualité s'est avérée moyenne. Par contre, les betteraviers ont enregistré une bonne récolte en quantité et surtout en teneur en sucre. Bonnes récoltes aussi pour les maraîchers, mais avec le corollaire de prix sous pression pour les légumes frais. Dans les fruits, les récoltes ont été contrastées, très bonne pour les poires, normale pour les pommes et faible pour les prunes. Enfin, pour les vigneron, 2005 a été marquée par une récolte faible à moyenne, mais avec une excellente qualité.

En production animale, les prix pour le bétail de boucherie d'étal ont été sous pression et inférieurs en moyenne en 2004. Pour le bétail de transformation, malgré une offre inférieure de 2%, les prix n'ont pas pu être maintenus au bon niveau de 2004. Par contre, les prix pour les veaux ont été intéressants tout au long de l'année. Le marché des porcs a été très difficile. En raison d'une légère surproduction, les prix ont atteint en novembre un plan historique à CHF 3.55/kg PM. Dans ce secteur, il est intéressant de constater que le contingent tarifaire d'importation notifié à l'OMC n'a de loin pas été utilisé (2'448 to de moins). Le bétail de rente s'est bien vendu, avec des prix plus élevés. Par contre, la production de volaille a enregistré des baisses, à la fois des volumes et des prix.

Le marché du lait a été bon, grâce surtout à une progression des exportations tout au long de l'année. Mais les producteurs ont une nouvelle fois dû faire face à une baisse de prix de 2.7 cts en moyenne au 1^{er} mai 2005.

Globalement, au vu des rendements et de la valeur de la production en baisse, il faut s'attendre à une diminution sensible du revenu agricole pour 2005, notamment par rapport à 2004.

Concernant justement l'année 2004, la FAT a publié en septembre le résultat du dépouillement centralisé des comptabilités.

Par rapport aux années 2001/3, le rendement brut a augmenté de 9.4%. Cette progression est due à la production végétale (+11%), aux paiements directs (+4.9%) et à la production animale (+4.3%). La hausse a concerné toutes les régions. Le rendement brut a atteint 215'300 francs en moyenne.

Les coûts réels ont eux aussi progressé en moyenne de 7.7% pour atteindre 159'900 CHF par exploitation.

Le niveau du revenu agricole s'est fixé en 2004 à 60'500 CHF en moyenne, ce qui représente 14% de plus que pour les années 2001/03. Le revenu total a atteint 82'000 CHF avec l'apport de 21'600 CHF de revenu extra-agricole (+11% par rapport à 2001/03).

Au printemps 2004, le Parlement a accepté le programme d'allégement budgétaire 2003 (PAB 03). Grâce au travail incessant de l'USP, la réduction des moyens dévolus à l'agriculture a pu être limitée à 369 millions de francs pour la période 2004-2007, soit 90 millions de moins que prévu initialement par le Conseil fédéral.

2.2.4 Rapport agricole 2005

Le traditionnel rapport de l'OFAG a été publié à fin novembre. Cette année, l'accent a été mis sur l'évolution de la durabilité de l'agriculture mesurée sur la base d'indicateurs économiques, écologiques et sociaux. Il est intéressant de noter que pour la première fois, l'OFAG admet que l'écart croissant des revenus entre la population agricole et les autres groupes de la population doit être considéré comme négatif en terme de durabilité.

Par rapport aux années 1990-2000, marquées par une baisse annuelle de 2.7%, l'évolution structurelle a légèrement diminué entre 2000 et 2004, avec 2.2% par année. A fin 2004, on recensait encore 64'466 exploitations, dont 46'406 à titre principal et 18'060 à titre accessoire.

Concernant le revenu, le rapport fait état des chiffres suivants:

	Revenu du travail agricole par unité de travail 2004	Salaires comparables 2004
Régions de plaine	CHF 42'204.-	CHF 67'623.-
Régions de collines	CHF 30'322.-	CHF 62'459.-
Régions de montagne	CHF 22'849.-	CHF 56'823.-

La bonne année 2004 contribue à une amélioration intéressante du revenu en moyenne triennale. Toutefois, on peut s'attendre à une nouvelle dégradation avec la prise en compte de l'année 2005.

Le rapport met en évidence une nouvelle enquête réalisée sur mandat de l'OFAG et portant sur la qualité de vie dans l'agriculture et auprès d'une population de référence non agricole. Cette enquête s'est faite sur les mêmes bases que celle de 2001. Il en ressort une satisfaction améliorée de la population agricole dans plusieurs domaines et un rapprochement avec la population non-agricole a été constaté, sauf en ce qui concerne le temps disponible et les loisirs. Les milieux agricoles continuent aussi à être plus pessimistes quant à leur avenir financier. Les aspects positifs de la profession d'agriculteur comme l'indépendance ou le lien avec la nature sont contrebalancés par les temps de travail plus longs ou la charge physique et psychique de la profession.

Pour revenir à la durabilité - point central du rapport - l'OFAG tire un bilan mitigé. Sur le plan économique, la productivité du travail s'est améliorée. De même, il est positif de constater que les

investissements effectués dans des bâtiments, des machines et des installations, par rapport au capital total, sont restés stables depuis 1990. Par contre, la diminution des terres fertiles, un facteur de production à la fois essentiel et non reproductible, est un point négatif. Elle ne relève toutefois pas de la politique agricole. Dans le domaine social, l'écart de revenus entre la population agricole et les autres groupes de la population s'est creusé, ce qui est négatif en termes de durabilité. Il convient toutefois de noter qu'il s'accroissait avant la réforme agricole et qu'il est resté assez constant depuis. Les deux autres indicateurs ne permettent pas encore de tirer des conclusions, car il n'existe qu'un mesurage. L'indice de la qualité de la vie, qui est plus bas en ce qui concerne la population agricole, doit être suivi attentivement. Il ne doit en effet pas baisser davantage. S'agissant de l'écologie, les tendances vont toutes en direction de la durabilité, à l'exception de l'indicateur concernant l'énergie. Des améliorations sont néanmoins nécessaires dans tous les domaines. C'est notamment le cas de l'efficacité énergétique, de par l'ampleur et l'urgence du problème. La production agricole, à l'instar d'ailleurs de la production de biens et de la fourniture de prestations en général, repose dans une large mesure sur l'utilisation d'énergie fossile. Or, dans un avenir prévisible, celle-ci ne sera plus disponible dans la quantité actuelle. Sous l'angle de la durabilité, son remplacement par des ressources énergétiques renouvelables représente donc un défi primordial. Il ne peut toutefois être résolu par le biais de la politique agricole, mais doit être abordé dans le cadre de la politique énergétique. Il en va de même pour l'évolution négative concernant l'indicateur sol. A cet égard, c'est l'aménagement du territoire qui est sollicité.

La publication de ce rapport a suscité peu de réactions. Pour AGORA, il est pour le moins paradoxal que l'OFAG admette des évolutions négatives dans l'agriculture (qualité de vie, revenu) tout en persévérant sur la continuation de réformes (PA 2011) qui n'apportent pas d'améliorations sur les points négatifs. Pour nous, cette position figée justifie encore une fois le refus du projet PA 2011.

2.2.5 Rapport de situation de l'USP

A fin 2005, l'USP a présenté son rapport de situation intitulé "coûts de production: un défi pour la politique et la pratique". Comme d'habitude, ce rapport a fait l'objet d'une conférence de presse début 2006. Cette manifestation s'est déroulée sur la frontière des langues, sur l'exploitation d'Elsbeth et Beat Aeberhard, à Barberêche (FR).

Le rapport fait état de la production et des marchés 2005. Il aborde ensuite la question ardue de la rentabilité et la situation critique des exploitations. Pour l'USP, une politique agricole dans le cadre de laquelle 90% des exploitations affichent un revenu du travail de la main d'œuvre familiale inférieur au revenu comparable, 73% des exploitations présentent un rendement global du capital total négatif et seules 13% des exploitations parviennent à rémunérer les facteurs travail et capital de la même manière ou mieux que les autres secteurs ne peut être qualifiée d'économiquement durable. L'analyse des coûts de production indique un niveau de 30% plus élevé en Suisse que dans les pays voisins. La différence est encore plus marquée pour les agents de production achetés en dehors de l'agriculture. En conclusion, l'USP insiste sur l'urgente nécessité d'agir dans les secteurs suivants:

- transparence des prix
- restitution de la TVA
- autorisation des importations parallèles
- harmonisation des dispositions
- simplification des procédures
- encouragement de la concurrence.

Des actions sont indispensables dans la mesure où la déréglementation et la libéralisation accrue des marchés agricoles dans le cadre du développement de la politique agricole et des accords

de libre-échange et multilatéraux continueront de faire augmenter la pression sur les prix des produits agricoles.

2.2.6 Manifestation paysanne nationale

Au vu de l'évolution des importants dossiers décrits ci-avant comme PA 2011 ou ci-après comme l'OMC et les Accords de libre-échange, l'USP a envisagé en août 2005 d'organiser une action impliquant la base paysanne. Trois possibilités ont été proposées à la Conférence des responsables des organisations cantonales et sectorielles, soit:

- une manifestation nationale à Berne, comme en 1996
- plusieurs manifestations régionales, comme en 2002
- des manifestations totalement décentralisées dans les cantons.

D'emblée, AGORA a exprimé que seule une manifestation nationale à Berne permettrait d'atteindre les objectifs visés par l'action prévue, à savoir sensibiliser l'opinion publique, les médias, les autorités politiques (Conseil fédéral et Parlement) et administratives de la situation et des revendications agricoles. Cet avis a reçu rapidement le soutien d'importantes organisations comme la LOBAG ou l'Union des paysans zurichois. Par contre, il s'est heurté à une forte opposition dans les autres régions alémaniques et à de sérieuses réserves du côté des producteurs de lait et de l'USP elle-même. La crainte des débordements sur la Place fédérale comme en 1996 semblait rester très présente dans certaines mémoires. Il a fallu faire un sérieux travail de persuasion pour arriver à une décision relativement nette de la Chambre suisse d'agriculture de l'USP à fin septembre en faveur d'une manifestation nationale. La détermination romande, emmenée par AGORA qui a clairement annoncé le refus d'organiser des manifestations régionales ou cantonales en Suisse romande a finalement eu raison des réserves de l'USP.

La décision prise, AGORA a été associé par l'USP à l'organisation de cette manifestation, en particulier en ce qui concerne la mobilisation des familles paysannes romandes, le concept de sécurité (testé avec succès en août à Genève, voir pt 2.3.4) et le concept de communication, placé sous le thème

PA 2011, OMC, Accords de libre-échange

Aujourd'hui les paysans, demain vous!

Le 17 novembre 2005, ce ne sont pas comme prévu par l'USP 5'000, mais plus de 10'000 paysannes et paysans, dont au moins 4000 en provenance de la Suisse romande, qui ont rejoint la capitale pour dire:

- Oui à une alimentation saine. Non au démantèlement.
- Oui à la qualité. Non au démantèlement.
- Oui à des justes prix. Non à des marges exagérées.
- Oui aux paysages cultivés. Non au démantèlement.
- Oui aux loisirs verts. Non au démantèlement.
- Oui à la proximité. Non au démantèlement.
- Oui à la souveraineté alimentaire. Non au démantèlement.
- Oui à l'agriculture suisse. Non au démantèlement.
- Travailler dur, oui. Travailler pour rien, non.

Depuis la fosse aux ours, un impressionnant cortège emmené par plusieurs groupes de sonneurs de cloches s'est rendu sur la Place fédérale. La partie oratoire, avec 7 interventions brèves, mais fortes et percutantes, a permis de rappeler les messages suivants à l'opinion publique, aux médias et aux décideurs politiques:

- une agriculture indigène viable a besoin de perspectives
- la libéralisation des marchés agricoles ne doit pas mettre en question l'existence de l'agriculture
- les produits de qualité méritent un juste prix
- les baisses de prix à la consommation sont à répercuter au niveau du consommateur
- le crédit-cadre pour l'agriculture ne doit pas être réduit.

Avant, durant et après la manifestation, aucun incident ou problème n'est intervenu, grâce notamment à un service d'ordre interne suggéré par AGORA et mis en place par l'USP et les organisations cantonales.

En conclusion, une manifestation tout à fait opportune, indispensable même qui a permis de montrer la détermination de l'agriculture suisse et de permettre aux familles paysannes de retrouver une dignité perdue lors de la manifestation ratée de 1996. Encore une fois, les Romands ont eu raison d'insister !!

2.2.7 Entrevue avec le Conseiller fédéral Deiss

Suite aux très fortes réactions de la base paysanne enregistrées en automne 2004 à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV), AGORA avait sollicité une entrevue au Conseiller fédéral Josef Deiss, alors président de la Confédération. Nous avons demandé ni plus ni moins que le retrait de cette ordonnance génératrice de nouvelles charges financières et administratives et de contrôles pour les détenteurs d'animaux de rente. AGORA avait aussi souhaité expliquer de vive voix à M. Deiss les conséquences pour les agriculteurs de directives toujours plus contraignantes et tracassières issues de ses Offices.

Cette requête, après avoir connu quelques retards dans les « ateliers protégés » de l'administration fédérale, a finalement connu une issue favorable. En effet, en février 2005, une délégation d'AGORA, composée du président Josef Fasel, du directeur de la CNAV Laurent Favre, du président de Prométerre Yves Pellaux et du soussigné a rencontré M. Deiss au Palais fédéral. Le Conseiller fédéral était entouré de MM. Hans Wyss, directeur de l'Office vétérinaire fédéral (OVF), Manfred Bötsch et Christoph Böhnner, respectivement directeur et vice-directeur de l'OFAG.

Sur l'OMédV, comme la délégation d'AGORA s'y attendait, le retrait de cette disposition n'a pas été obtenu. En effet, elle répond à des dispositions légales voulues par le Parlement. Tout au long de la discussion qui fut assez vive, l'OVF s'est appliqué à minimiser les impacts de cette ordonnance pour les agriculteurs. Certes, il reste des problèmes et des questions à régler et la volonté de l'OVF est de trouver des réponses pragmatiques « et peu coûteuses » a rajouté la délégation d'AGORA. Certains éléments fixés dans l'ordonnance, comme les conventions avec les vétérinaires, sont susceptibles d'adaptations dans les directives d'exécution. Il est aussi apparu que l'application de cette ordonnance, préparée par l'institut pour les produits thérapeutiques Swissmedic qui relève de l'Office de la santé publique, par l'OVF qui s'appuie en fin de compte sur les vétérinaires cantonaux comme responsables des contrôles, n'était pas de nature à simplifier les choses. Manfred Bötsch a, à juste titre, mis en évidence la nécessité de mieux coordonner les activités au sein des Offices fédéraux et avec les cantons. Un point positif est à relever, par ailleurs appuyé par Josef Deiss : la priorité sera mise par l'OVF sur l'information aux milieux concernés (agriculteurs et vétérinaires), puis sur le conseil, avant de procéder aux contrôles et aux éventuelles sanctions. Il n'en reste pas moins qu'il s'agira de faire passer ce point de vue à 26 Services vétérinaires cantonaux, dont certains seraient, à entendre des échos, davantage enclins à punir qu'à informer.

Si la délégation d'AGORA a maintenu ses réserves sur l'OMédV, elle a enregistré avec satisfaction la détermination affichée par M. Deiss pour concrétiser l'un des axes d'action de PA 2011 qui vise à simplifier l'administration et à mieux coordonner les contrôles. Le Conseiller

fédéral a enregistré positivement la requête d'AGORA demandant que cet exercice doit se traduire par une baisse des coûts pour l'agriculture. Les représentants de l'OFAG ont présenté quelques pistes en examen pour le message PA 2011. Sur ce point, la délégation d'AGORA s'est déclarée satisfaite de la discussion et des affirmations claires de M. Deiss. Nous souhaitons simplement que d'ici 2008, certains fonctionnaires zélés et soucieux de garder leur place ne remettent pas de nouvelles couches de directives à celles qui existent déjà, comme cela a été le cas pour les exigences SST/SRPA au 1^{er} janvier 2005.

Dans tous les cas, cette entrevue n'aura pas été inutile. Elle est une preuve qu'une attitude plus dure et critique face à certaines décisions fédérales doit rester une priorité de la défense professionnelle.

2.3 Agriculture internationale

2.3.1 Union européenne

Sur le plan agricole, la politique agricole commune (PAC) s'est mise en place avec difficulté. La réforme de l'économie sucrière a été mise sous toit, avec une baisse conséquente des prix (-42% dès 2007/08), compensée partiellement (à 60%) par des paiements directs. Cette réforme aura des incidences directes pour l'économie sucrière suisse.

Le volet agricole du budget 2006 communautaire - qui représente 46% - a été sérieusement attaqué, en particulier par l'Angleterre et ce budget n'a été finalement voté qu'après d'après discussions. Pour l'heure, grâce à la position très ferme de la France, le budget agricole a pu être maintenu au niveau de 2005, mais la contestation va rester vive à ce niveau dans les prochaines années.

En ce qui concerne les relations Suisse - UE, le protocole 2 révisé sur les produits transformés a été mis en vigueur. Cet accord bénéficie grandement à l'industrie alimentaire. Le commerce de produits agricoles s'est développé positivement pour la Suisse au niveau des exportations de fromage. L'OFAG relève cependant que les exportateurs suisses ont moins bien exploité les préférences douanières données par l'UE qu'à l'inverse.

Signalons encore sous ce point que la Suisse a accepté l'extension de la libre-circulation des personnes en provenance des nouveaux pays de l'UE en votation populaire le 27 septembre 2005, objet soutenu par AGORA.

2.3.2 Congrès COPA-COGECA

A mi-octobre 2005, les dirigeants des organisations professionnelles (COPA) et des coopératives agricoles (COGECA) du continent européen se sont réunis à Strasbourg, au sein du Parlement européen, pour le congrès des agriculteurs européens.

Les délégués des associations professionnelles des pays membres de l'Union européenne, des pays associés et de la Suisse ont pris connaissance de l'évolution des négociations au sein de l'OMC, et plus particulièrement sur le dossier agricole. M. P. Lamy, directeur général de l'OMC, a dressé un large inventaire des rapports de force au sein de l'OMC. De plus, il a invité l'Union européenne à formuler des propositions plus concrètes afin d'arriver à un résultat à la Conférence ministérielle, en décembre à Hong Kong. Notons que les délégués européens défendent les mêmes valeurs que les agriculteurs suisses.

Mme Mariann Fischer-Boel, commissaire à l'Agriculture et au développement rural de l'Union européenne, a réalisé un tour d'horizon des points centraux de la politique agricole commune. Elle a notamment mis en exergue la mise en place d'un programme d'énergie renouvelable à partir de la bio-masse. Enfin, elle a rendu compte et précisé la position de l'Union européenne dans le cadre des négociations de l'OMC.

Les congressistes ont aussi eu l'occasion de pouvoir débattre et approfondir différents thèmes dans le cadre de divers groupes de travail. La place de l'agriculture européenne sur le marché mondial, tirer le plus grand profit du marché intérieur européen, et stratégie pour améliorer la compétitivité des coopératives européennes ont été les thèmes traités par les délégués.

Pour clore les discussions, les délégués ont adopté une résolution à l'attention de la Commission européenne.

Le Congrès européen de l'agriculture jouit d'une grande réputation. Il permet aux délégués suisses de se confronter à la situation agricole européenne et mondiale, de bénéficier d'interventions de personnalités de haut rang et de tisser des liens et des réseaux parmi les membres de l'Union européenne. Les réseaux sont d'une grande utilité pour le développement de programmes innovateurs en suisse, ainsi que pour trouver des soutiens lors de négociations.

2.3.3 Accords de libre-échange II

On observe une tendance générale à conclure des accords de libre-échange dans le monde entier. L'économie suisse étant fortement axée sur les exportations, notre pays est contraint d'en faire de même pour lui donner les mêmes chances que ses principaux concurrents sur les marchés tiers et pour empêcher que son industrie d'exportation ne soit discriminée. A fin 2005, 14 accords de libre-échange sont en vigueur pour la Suisse.

L'annonce, durant l'année 2005, de l'ouverture de discussions exploratoires pour un accord de libre-échange avec les USA a suscité une vive inquiétude dans les milieux agricoles, inquiétude parfaitement justifiée si l'on connaît la force des exportations agricoles américaines.

Plus encore que l'OMC, les conséquences d'un tel accord seraient pratiquement fatales à l'agriculture suisse. La perte de rendement brut pourrait dépasser les 4 milliards de francs. En plus, cela ouvrirait tout grand la porte aux importations massives de produits issus de méthodes de production interdites en Suisse (hormones, OGM, etc...).

Il est prévu que les discussions exploratoires prennent fin en janvier 2006 et une décision de principe sur l'ouverture de discussions formelles pour un accord de libre-échange avec les USA devrait être prise par le Conseil fédéral en février 2006.

Relevons encore qu'en cas d'accord avec les USA, l'UE ne manquerait pas, elle aussi, de demander un tel accord.

2.3.4 OMC

En 2005, les négociations pour fixer les modalités techniques de l'accord-cadre agricole signé le 1^{er} août 2004 à Genève se sont poursuivies dans la perspective d'une ratification pour la Conférence ministérielle de décembre à Hong Kong. Huit sessions de négociations et quatre rencontres ministérielles restreintes n'ont pas suffi pour finaliser un projet d'accord sur le dossier agricole à fin novembre. Tout au long de l'année, les propositions concrètes mais aussi les alliances entre groupes de pays ont évolué. En octobre, sous l'impulsion de M. Pascal Lamy, nouveau directeur de l'OMC, l'UE a présenté une X^{ème} offre, ceci malgré l'opposition de la France. Cette offre très généreuse dans le domaine de l'accès au marché signifiait des pertes de 3 milliards de francs pour l'agriculture suisse ce qui n'était bien entendu pas acceptable. A fin novembre, M. Lamy a déposé le projet pour la Conférence ministérielle, projet indiquant l'état des négociations et les nombreuses divergences encore ouvertes.

Finalement, après une semaine de négociations houleuses et difficiles, la Conférence ministérielle de Hong Kong a accouché d'une souris. En effet, pour éviter un 3^{ème} échec consécutif au niveau ministériel, un accord a pu être trouvé en dernière minute, accord fixant la date butoir de 2013 pour l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation. Dans les secteurs sensibles de l'accès aux marchés et du soutien interne, les échéances ont été repoussées à fin juillet 2006 pour établir les modalités complètes et pour établir la liste des concessions. La pression est ainsi maintenue, mais nous pouvons avoir des doutes - au vu des difficultés rencontrées jusqu'ici - que cette échéance sera respectée.

Pour l'agriculture suisse, le résultat de Hong Kong est mitigé. L'élimination complète des subventions à l'exportation privera notre secteur d'un soutien de l'ordre de 200 millions de francs, ce qui contribuera à maintenir la pression sur les prix. Il sera toutefois intéressant de voir si les formes d'aides inventées dans plusieurs pays pour faciliter les exportations seront effectivement supprimées d'ici 2013. En matière de réduction des droits de douane, rien n'est acquis et le

scénario du pire avec une perte de la valeur de la production suisse de 3 milliards reste possible. En matière de soutien interne, la terminologie employée dans la déclaration ministérielle n'est pas rassurante. L'extension de la protection des indications géographiques à tous les produits agricoles reste lettre morte.

Pour l'agriculture suisse, les exigences principales exprimées à Hong Kong conservent toute leur validité. Elles portent sur:

- pas de capping (limite supérieure des droits de douane)
- une formule de réduction des droits de douane dont les conséquences économiques n'iront pas au-delà de celles de l'Uruguay Round (-36% en moyenne)
- la possibilité pour chaque pays de déterminer un nombre de produits sensibles correspondant aux spécificités de son agriculture. La réduction des droits de douane de ces produits serait proportionnelle à leur sensibilité
- une prise en compte des considérations autres que d'ordre commercial comme le bien-être animal et l'environnement
- l'extension de la protection des indications géographiques à l'ensemble des produits agricoles.

Marche des Norvégiens

Le 17 juin 2005, une vingtaine de paysannes et de paysans norvégiens sont partis de Trondheim pour rejoindre Genève à la force de leurs mollets. L'objectif de cette marche de protestation de plus de 2'000 km était de remettre à la délégation des négociations agricoles de l'OMC une déclaration exprimant une opposition déterminée à toute nouvelle phase de libéralisation menaçant l'existence des familles paysannes. L'USP, comme partenaire des paysans norvégiens au sein du G10, s'est solidarisé avec cette action en assurant l'itinéraire suisse en ponctuant la marche par plusieurs actions médiatiques pour sensibiliser l'opinion publique sur les conséquences de l'OMC pour l'agriculture suisse.

AGORA a été mandaté par l'USP assurer l'itinéraire, le ravitaillement et l'hébergement à travers la Suisse romande. Entrée à Bâle le 20 juillet 2005, puis en passant par Lucerne, le col du Brünig et Berne, la délégation a été accueillie le samedi 23 juillet au soir à la frontière des langues chez la famille Aeberhard, à Barberêche. Le lendemain, elle a poursuivi sa route par Belfaux, Payerne, Granges-Marnand, Grange-Verney, Sottens pour arriver à Goumoens-la-Ville où elle a été reçue par les agriculteurs du village, par son syndic Jean-Luc Bezençon, en particulier. Le lundi 25 juillet, plus de 500 paysans suisses, sous l'impulsion des organisations de planteurs de betteraves, les ont rejoints à Echallens pour exprimer leur solidarité avec les marcheurs et pour exprimer leurs inquiétudes face aux réformes du marché sucrier et face à l'avenir de la production végétale. La marche s'est poursuivie ensuite en passant par Cossonay, Aubonne, Gland, Signy pour faire halte à Commugny où les participants ont été accueillis par les familles paysannes du village, à l'initiative de Pierre Hermenjeat. Le mardi 26 juillet, la marche a rejoint Genève après avoir reçu le renfort, pour les 5 derniers kilomètres, de plus de 500 nouveaux marcheurs venus principalement de Suisse, mais aussi de Norvège, du Japon et d'autres pays menacés par l'OMC. Devant le majestueux bâtiment de l'OMC, plusieurs orateurs ont salué le courage et la détermination des collègues norvégiens. Puis une délégation a remis une déclaration demandant que "tout pays a le droit de produire des denrées alimentaires" au responsable des négociations agricoles, Tim Groser.

Tout au long de la marche en pays romand, de nombreux paysannes et paysans suisses ont accompagné les Norvégiens sur un tronçon plus ou moins long, ainsi qu'une délégation de paysans venus du Japon. Grâce à une bonne organisation, mais aussi grâce à la générosité locale d'organisations agricoles, toute cette action s'est déroulée sans incident, y compris la manifestation finale à Genève. Merci encore à toutes celles et ceux qui nous ont donné un coup de main.

2.4 Autres actualités 2005

2.4.1 Plate-forme „Avenir de l'agriculture suisse”

En 2005, le soufflé de cette plate-forme, très critiquée par AGORA est retombé. Aucune information n'a été diffusée. Peut-être, les financeurs de cette plate-forme - Migros en particulier - ont-ils compris que l'animateur Markus Wyser était un habile récupérateur et ont coupé les "vivres"? A voir.

2.4.2 Plainte ESB

Les échanges d'écritures, de pièces et d'arguments entre les plaignants représentés par AGORA et Uniterre, la Confédération et le Tribunal fédéral ont pris fin en février 2005, laissant envisager une décision pour la fin de l'année.

Manifestement, le dossier donne du fil à retordre aux juges fédéraux puisqu'au 31 décembre 2005, aucune décision n'était tombée. D'entente avec Uniterre, il a été décidé d'attendre fin janvier 2006 pour prendre des nouvelles sur l'avancement des travaux du Tribunal fédéral.

2.4.3 Ordonnance sur les médicaments vétérinaires

En marge de l'entrevue avec le Conseiller fédéral Josef Deiss (voir point 2.2.7), la mise en application de cette ordonnance ne va pas sans mal. Elle pose problème à la fois aux vétérinaires et aux détenteurs de bétail. AGORA a régulièrement fait le point avec les Chambres d'agriculture romandes et avec un certain nombre de vétérinaires cantonaux. La séance plénière avec ces derniers n'a toutefois pas eu lieu. En effet, en cours d'année, il est apparu que cette ordonnance, même problématique, devenait incontournable, notamment au vu de l'adaptation du droit suisse en matière d'hygiène au droit communautaire. En outre, certains assouplissements dans l'application ainsi que des éléments pragmatiques apportés par les vétérinaires et par les agriculteurs rendent l'OMédV supportables. Certains points restent cependant encore à préciser, notamment au niveau des autorisations pour pratiquer l'écornage et la castration.

2.4.4 Taxe d'élimination pour les vaches

En janvier 2005, la grande majorité des entreprises de transformation ont introduit une taxe d'élimination de CHF 25.- pour les vaches abattues. Cette décision unilatérale faisait suite à la décision du Conseil fédéral de fixer les contributions aux frais d'élimination des sous-produits animaux paritairement à CHF 25.- pour les producteurs et pour les abattoirs. D'emblée, AGORA a considéré cette taxe comme injuste et abusive. Elle est injuste car les transformateurs souhaitent s'approprier la totalité des moyens destinés aux producteurs. Cette mesure n'a aucune justification économique et elle est contraire aux engagements pris dans le cadre de la réforme de la politique agricole. Elle est perçue clairement comme une mesure de rétorsion vis-à-vis des producteurs.

Elle est abusive, car elle démontre une position dominante des transformateurs dans la filière de la viande qui imposent unilatéralement leurs conditions sans possibilité pour les producteurs de négocier ou de se soustraire à cette taxe. De plus, elle montre une entente illicite entre les transformateurs.

Malgré les pressions exercées par l'USP pour dissuader AGORA de porter cet objet devant la Commission de la concurrence (ComCo), nous avons déposé en mars 2005 une requête demandant l'ouverture d'une enquête préalable. Cette requête était basée sur le fait qu'AGORA considère qu'il s'agit là d'une pratique illicite d'entreprises ayant une position dominante au sens de la loi sur les cartels (art. 7). Le fait d'imposer des conditions commerciales inéquitables et le fait de subordonner la conclusion de contrats à la condition que les partenaires fournissent des prestations supplémentaires sont en effet considérés, au sens de la loi, comme des pratiques illicites. En outre, les conditions d'achat unilatérales sont à considérer comme des accords illicites (art. 5) dans la mesure où ils ne sont pas justifiés par des motifs d'efficacité économique.

Dans sa réponse de mai 2005, la ComCo a rejeté les demandes d'AGORA, estimant, pour des raisons peu claires, qu'il n'y avait pas d'accord illicite et pas de pratiques illicites d'entreprises ayant une position dominante collective. Cette réponse très décevante montre encore une fois la désinvolture de la ComCo vis-à-vis de la position affaiblie des producteurs face aux partenaires du marché. Nous référant à l'avis de deux juristes, nous avons relancé sans succès la ComCo.

2.4.5 Eradication de la BVD-MD

AGORA a participé à une séance d'information de l'OVF sur la diarrhée virale bovine (BVD) et la maladie des muqueuses (MD). Ces maladies anciennes touchent essentiellement les bovins (avortements, pertes de productivité, animaux chétifs). Les pertes économiques sont estimées à 10 millions de francs par année pour l'agriculture. A l'instar de ce qu'ont fait certains pays, il est possible d'éradiquer cette maladie. Cela nécessite cependant la participation de tous les milieux intéressés, à commencer par les agriculteurs eux-mêmes, qui paieraient la plus grande partie des frais d'éradication, et des milieux vétérinaires.

Au vu de l'intérêt économique que présente une éradication de la BVD-MD, AGORA s'est engagé à fin 2005 à assurer la coordination des séances d'information pour la base paysanne, en concertation avec les Chambres d'agriculture et la vulgarisation agricole. Un cours commun AGORA-SRVA a été organisé sur ce sujet, cours qui a réuni une trentaine de personnes intéressées.

2.4.6 Initiative "Stop OGM"

Le 27 novembre 2005, le peuple et tous les cantons ont accepté l'initiative "pour des aliments produits sans manipulations génétiques", appelée aussi "Stop OGM" par 53% de oui. Cette initiative demandait de renoncer durant 5 ans à l'utilisation d'OGM. Elle avait été lancée par les milieux écologiques et était soutenue par les organisations de consommateurs et par l'USP.

En Suisse romande, toutes les Chambres d'agriculture ont soutenu l'initiative à l'exception de Prométerre. Majoritairement, AGORA a donc aussi pris position en faveur de l'initiative, sans toutefois s'engager dans la campagne de votation. A titre privé, le directeur d'AGORA a participé à 3 débats sur cet objet et a suivi un cours organisé par le SRVA.

3. Information, relations publiques

3.1 AGRI

A fin juin 2005, Claude Quartier a quitté ses fonctions de directeur et de rédacteur en chef d'AGRI et Christian Pidoux a pris le relais pour ces fonctions. Ce changement s'est très bien passé et l'excellente collaboration avec AGORA s'est poursuivie avec le nouveau responsable. Ainsi, nous avons fourni en 2005, 5 éditoriaux, une quinzaine d'articles rédactionnels et nous avons coordonné l'information dans le journal sur le dossier PA 2011.

Le changement de direction et de président (Yves Pellaux ayant remplacé Roger Piquilloud) à AGRI a été l'occasion pour le comité d'ouvrir une réflexion sur l'avenir du journal. En effet, la diminution constante du nombre d'abonnés directement liée à la disparition d'exploitations agricoles et la diminution du volume publicitaire vont nécessiter à moyen terme (horizon 2008) de revoir la forme du journal et de trouver des collaborations et des synergies avec d'autres publications agricoles. Pour mener cette réflexion, le comité a institué un comité de pilotage où AGORA est représenté. Ce comité s'est réuni 3 fois en 2005. Il a en particulier défini la vision future du journal axée sur les éléments suivants:

- AGRI est le leader de l'information professionnelle en Suisse romande
- il est au service des lecteurs actionnaires et partenaires
- il est attractif par sa forme en utilisant les outils professionnels de la presse
- ses finances sont saines.

Afin de concrétiser cette vision, le comité de pilotage a initié plusieurs projets comme une enquête de lecteurs, un cahier des charges pour une nouvelle maquette et un inventaire des potentialités de collaboration.

3.2 AGIR

L'Agence d'information de l'agriculture romande, dont AGORA assure le secrétariat au comité et la comptabilité, a aussi changé de président. M. François Erard, Agri-Genève, a remplacé M. Henri Mamin. En 2005, ses activités ont porté sur :

- la rédaction et la diffusion de communiqués de presse,
- l'organisation de conférences de presse
- l'édition, la réédition de nombreuses brochures d'informations sur l'agriculture suisse et ses produits
- l'élaboration et la diffusion de la Revue de presse
- la participation à de nombreuses foires et expositions avec le stand de l'USP "Natürlich fit - Cultivez votre santé" et avec le matériel de promotion propres d'AGIR
- l'organisation d'un Brunch campagnard à Swiss Expo
- la mise en évidence de l'élément "santé" dans un Brunch du 1^{er} août
- le travail auprès des jeunes, en liaison avec l'enseignement professionnel
- la diffusion du catalogue 2005 du tourisme rural en Suisse romande et la mise à jour du site Internet "tourisme-rural.ch"
- la collaboration avec l'USP et le LID dans le cadre de la communication de base "Proches de vous, les paysans suisses".

Après une étude approfondie, le comité a renoncé à proposer une modification du système de cotisations, suite notamment à l'échec des discussions avec le secteur viticole.

3.3 AMTRA

L'association pour la mise en valeur des travaux de la recherche agronomique, présidée par AGORA, a édité et publié les 6 numéros de la "Revue suisse d'agriculture" et les 6 numéros de la "Revue suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture".

Les réflexions ouvertes en 2004 par le comité au sujet des publications de la recherche agronomique ont débouché sur une séance avec le responsable de la recherche à l'OFAG, M. Jacques Morel. Au vu de la restructuration en cours dans ce secteur (regroupement en 3 unités Agroscope), la question de la publication des travaux de recherches va se poser à moyen terme. L'AMTRA, avec son expérience et sa structure souple, a proposé ses services pour travailler à l'échelon national. Un gros effort a été fait en 2005 pour mieux faire connaître les publications de l'AMTRA auprès de la base agricole et des branches spéciales, avec un certain succès.

Le comité a enregistré la démission de Mme Danielle Gagnaux, directrice d'Agroscope Liebefeld-Posieux, suite à une nouvelle orientation professionnelle. Son remplacement interviendra en 2006.

3.4 Les Magiciens de la Terre

La présence de l'agriculture au Comptoir suisse est coordonnée et organisée par l'Association « Les Magiciens de la Terre », dont le secrétariat est géré par AGORA.

L'Association a pour objectifs d'offrir une plateforme de promotion et de ventes des produits de l'agriculture suisse, de présenter l'agriculture sous une image dynamique et de proposer des

animations proches de notre métier au grand public. En 2005, l'Association Les Magiciens de la Terre a mis en place pour la deuxième fois, le concept de promotion.

Le motif central est la réalisation préférée des visiteurs, des exposants et des responsables du Comptoir suisse. Le concepteur des Magiciens de la Terre a profité de l'année du sport et des jeux pour construire un immense « hâte-toi lentement » en fleurs, fruits et légumes. Cette construction a été visitée par plus de 200'000 visiteurs et permet de promouvoir les produits de l'agriculture.

Au cours de l'année sous revue, il a également été possible d'étendre la surface du marché des produits du terroir. Le concept des Magiciens de la Terre permet à des petits producteurs de venir présenter son ou ses produits pour un ou plusieurs jours, et ceci avec un prix réduit. Les producteurs ont ainsi répondu à cette offre.

L'Association a mené une enquête de satisfaction auprès de ses membres et des exposants. Nous pouvons être satisfaits des résultats dans la mesure où les contacts avec les visiteurs sont jugés bons. De plus, pour les personnes présentes en 2004, d'une manière générale, les exposants ont aussi enregistré une augmentation de leur chiffre d'affaires. Enfin, la rencontre entre les exposants permet d'initier les prémices de la mise en place d'un réseau.

Notons que nos résultats sont largement confirmés par l'enquête de Beaulieu exploitation SA. Nous ne pouvons que souligner que notre animation est regardée et appréciée par plus de 80% des visiteurs du Comptoir suisse.

Le comité a la volonté de poursuivre ses efforts et de réussir encore mieux l'édition 2006. Dans un souci d'amélioration continue des prestations des Magiciens de la Terre, le comité va entreprendre quelques modifications dans la structure de l'organisation. Ces travaux seront réalisés dans le courant du premier trimestre 2006.

3.5 Salon suisse des Goûts et des Terroirs, Bulle

La 6^{ème} édition de cette manifestation s'est déroulée du 25 au 29 mai 2005. Elle a à nouveau accueilli près de 30'000 visiteurs. Elle trouve peu à peu une dimension nationale, avec un effort récompensé pour le travail de promotion fait en Suisse alémanique. Cette année, outre les nombreux stands régionaux, le Salon a présenté les travaux des apprentis boulangers-pâtisseries fribourgeois et le stand de "Bulle, Cité des Goûts et Terroirs". La Wallonie et Bruxelles étaient les hôtes invités.

Le comité, où AGORA est représentée, s'est doté d'une nouvelle structure en fusionnant l'Association suisse des Goûts et Terroirs et le Conseil du Salon Suisse des Goûts et Terroirs, avec la même présidence et le même comité. Il a aussi décidé de modifier la date de l'édition 2006 en la fixant du 1^{er} au 5 novembre.

3.6 Brunch à la ferme du 1er août 2005

La treizième édition du Brunch à la ferme a de nouveau été un succès tant au niveau de la participation que de l'organisation. Cette année, le Brunch à la ferme a accueilli l'Office fédéral de la santé publique en tant qu'hôte d'honneur. Cette collaboration a mis l'accent à la fois sur une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, ainsi que sur une alimentation équilibrée et de l'exercice physique en suffisance pour la santé et le bien-être. Nous tenons à remercier les familles paysannes pour leur engagement et leur travail dans l'organisation d'un événement qui bénéficie d'une grande popularité.

AGORA assume la coordination au niveau de la Suisse romande. Notre contribution consiste à apporter un soutien aux responsables cantonaux, de promouvoir et transmettre la liste des Brunchs à la ferme, ainsi que d'assurer le lien avec les médias. A ce titre, nous pouvons mettre en exergue que les interventions dans la presse écrite et à la radio ont été nombreuses en 2005. AGORA apporte également son soutien aux familles paysannes.

Le Brunch à la ferme constitue l'action privilégiée en matière de relations ville-campagne. Aussi, le groupe national a pris la décision de reconduire cet important événement le 1^{er} août 2006. AGORA fournira les mêmes prestations en 2006 qu'en 2005.

3.7 « Proches de vous. Les paysans suisses »

L'activité du groupe de travail "communication" de l'USP, dont fait partie AGORA, a été intense en 2005. Il a préparé et organisé un séminaire de 2 jours sur le thème de la "communication et politique agricole" qui a réuni les principaux responsables de l'OFAG, de l'EPFZ, de la HES Zollikofen, de l'USP, d'AGORA, de la FPSL, du LID, d'AGIR et de la presse agricole. Ce séminaire a permis d'analyser la politique agricole et son développement et de définir une forte unité en matière de terminologie au niveau de la communication. Il a aussi conduit à la mise en place d'un groupe de travail réduit (avec AGORA) pour développer une politique plus visionnaire et orientée vers le futur de l'USP.

Le groupe a procédé à la mise au concours d'un nouveau concept de communication "Proches de vous. Les paysans suisses" auprès de l'agence actuelle et de quatre autres agences. Un cahier des charges précis et des critères d'évaluation des offres ont été établis. Après examen des offres et audition des agences, le groupe a porté son choix, pratiquement à l'unanimité, sur l'agence Burson-Marsteller, à Berne et à Genève. Celle-ci a présenté un concept faisant appel à des personnalités du monde économique, culturel et sportif suisse pour faire la promotion de l'agriculture suisse. Le vecteur de la communication sera la traditionnelle chemise paysanne suisse bleue avec des edelweiss, qui sera déclinée sous toutes ses formes pour les affiches, les spots TV et les annonces. Le concept proposé permet aussi une bonne intégration pour la promotion de SUISSE GARANTIE. Le logo et le slogan sont conservés. En fin d'année, la recherche des personnalités acceptant de faire la promotion de l'agriculture suisse était en très bonne voie, malgré quelques refus regrettables du côté de l'économie. Il est prévu de démarrer le nouveau concept en avril 2006.

En-dehors de ces deux éléments principaux, le groupe a suivi les différentes actions menées en 2005. Celles-ci sont restées dans le cadre habituel, avec les spots TV connus, le Brunch, les foires et expositions où "Natürlich fit - Cultivez votre santé" a été présent plus de 50 fois en Suisse. A relever aussi que l'USP a pu s'assurer la participation de Mister Suisse 2005, Renzo Blumenthal, maître agriculteur bio des Grisons, pour quelques événements en relation avec la campagne "Proches de vous. Les paysans suisses". Enfin, AGORA a participé à un sous-groupe de travail chargé d'examiner une extension nationale du projet "Visite d'étables", qui existe en Suisse centrale depuis 2004. En Suisse romande, les cantons de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et la région du Jura Bernois ont manifesté un intérêt pour ce projet.

3.8 Ecole à la ferme

Depuis fin 2004, AGORA est membre et tient les comptes de l'Association "Ecole à la Ferme". Celle-ci réunit une trentaine de prestataires romands. En 2005, cette jeune association a obtenu une contribution accordée par la Suisse-Grêle dans le cadre de son 125^{ème} anniversaire, sur la base d'une requête préparée et présentée par AGORA.

4. Conventions

4.1 Union suisse des paysans

La convention signée entre AGORA et l'USP a été actualisée en 2005 et adaptée aux dossiers et aux problèmes en cours. Les activités ont porté sur les points suivants:

Relations publiques et information

- coordination romande pour le Brunch à la ferme, recherche de nouvelles fermes, diffusion de liste d'adresses, communiqués de presse, relations avec les médias, permanence téléphonique

- participation aux groupes de travail "Les Magiciens de la terre" (suivi, réalisation et financement du concept), "Ecole à la Ferme" et "Communication"
- organisation de la conférence de presse de l'USP sur le rapport de situation de l'agriculture suisse, à Rances, janvier 2005
- organisation de la "Marche des Norvégiens" de Barberêche à Genève et de la manifestation finale à Genève en juillet 2005 (parcours, intendance, sécurité, presse)
- appui à l'organisation de la manifestation paysanne du 17 novembre 2005
- diverses représentations de l'USP dans les assemblées et manifestations romandes
- coordination de l'information sur le concept d'éradication de la BVD en Suisse romande.

Politique agricole

- contribution pour la consultation sur l'adaptation du droit suisse au droit européen en matière d'hygiène
- contribution à la consultation PA 2011
- contacts et informations aux parlementaires romands sur PA 2011
- participation au groupe de travail "Avenir"
- préparation en collaboration avec le SRVA, de propositions visant à simplifier, à coordonner les contrôles dans les exploitations
- remise d'un travail de stagiaire sur "La promotion des produits agricoles en Suisse"
- organisation du séminaire de l'USP en Suisse romande (convocations, prise en charge boissons et divers).

Marchés

- participation au groupe de travail du projet Troja (regroupement des labels).

Formation

- mise en place de l'organisation du monde du travail AgriAli**Form**. Présidence de la nouvelle organisation. Début des travaux de réforme de la formation de base et au niveau brevet/maîtrise. Diffusion d'informations et concertation avec les cantons romands et les écoles d'agriculture. Participation au projet ARC.

Administration - traductions

- télégrammes hebdomadaires
- documents relatifs à la "Marche des Norvégiens" et à la manifestation du 17 novembre 2005 (message)
- divers communiqués de presse
- nombreux documents en liaison avec la formation professionnelle
- représentation de l'USP à la Maison du Paysan.

Durant l'année écoulée, deux séances de coordination ont réuni l'USP et AGORA, laquelle a élargi sa délégation à des représentants de Prométerre, du SRVA et d'AGIR. Ces séances ont porté principalement sur les prestations de service développées par l'USP, par exemple au niveau d'une nouvelle assurance de protection juridique ou du développement des sites Internet agrigate.ch et agriculture.ch.

Concernant ce dernier, les visions sont fondamentalement différentes de part et d'autre de la Sarine. La Suisse romande privilégie la promotion de sites spécifiques au tourisme rural, aux produits régionaux, à Ecole à la Ferme ou aux marchés paysans. La Suisse allemande privilégie

le regroupement. Au niveau du SRVA, les développements des programmes agro-TECH et agro-profi par l'USP et LBL sont appréciés de manière différente.

En outre, AGORA a collaboré avec l'USP dans les commissions, organes ou groupe de travail suivants:

- commission sociale, du droit de travail et de la politique des étrangers, avec une séance plénière consacrée à l'extension de la libre circulation des personnes et un certain nombre de consultations sur des objets à caractère social par e-mail
- conseil de fondation de la Fondation de prévoyance en faveur de l'agriculture suisse, avec une séance pour prendre connaissance du bon déroulement des activités et de la bonne marche de la Fondation
- groupe de travail "Avenir" qui a analysé en détail différents scénarios relatifs à la prise en compte du facteur UMOS pour les paiements directs en liaison avec PA 2011
- groupe de travail "Stratégie" qui a préparé les bases de travail pour les futurs axes d'action au niveau de la position sur les marchés, de l'amélioration de la compétitivité, de l'évolution des structures et de l'ancrage de l'agriculture dans la société, dans la politique et dans l'économie
- séance sur l'avenir du développement de l'espace rural avec la participation de la vulgarisation agricole
- séances de comité, avec plusieurs interventions pour présenter ou défendre le point de vue romand.

Commission sectorielle viande

Le comité de l'USP a décidé de mettre en place une commission sectorielle pour la viande. Cette commission reprend les activités du groupe de travail économie animale, continuité lors de la dissolution de la Fédération des producteurs de bétail, en 1998.

La Commission est composée de représentants de toutes les catégories de bétail, des organisations professionnelles dans le domaine de la viande, de représentants cantonaux et des membres du comité de l'USP en charge du dossier. AGORA fait partie intégrante de la Commission et nous représentons les intérêts des chambres d'agriculture de la Suisse romande.

Cette commission a pour objectifs de préparer les dossiers de la production animale pour le Comité de l'USP, ainsi que de gérer les aspects de l'Assurance qualité viande suisse.

En 2005, la Commission sectorielle viande s'est réunie à cinq reprises. Les points suivants ont notamment été traités :

- Coordination de projet de réponse à diverses consultations relatives à la production animale (Ordonnance sur la qualité du lait, droit alimentaire et sur l'hygiène, engrais de ferme, rapport FAT n° 476).
- Une attention particulière a été donnée au travail des chambres fédérales sur la révision de la loi sur la protection des animaux. La Commission et la division production animale a défini une stratégie pour restreindre au maximum les nouvelles exigences.
- La PA 2011 a également été traitée dans le cadre de la Commission. L'objectif était de se concentrer sur les attentes et les besoins des producteurs de viande.
- Une information générale a été donnée sur la mise en place d'un concept d'éradication de la maladie de la BVD/MD
- La nomination des représentants de l'agriculture au sein du Conseil d'administration de proviande.
- Une information sur les enjeux des négociations de l'OMC.

La Commission sectorielle viande est aussi en charge de la conduite stratégique de l'Assurance qualité viande suisse. Un comité directionnel apporte un soutien opérationnel au secrétariat de l'Assurance qualité viande suisse.

Au cours de l'année sous revue, la Commission sectorielle viande s'est penchée et a statué sur la mise en place d'un schéma de sanction. Ce dernier a été préparé par la direction opérationnelle. Enfin, la Commission sectorielle s'est également prononcée sur des modifications mineures du cahier des charges de l'Assurance qualité viande suisse.

L'introduction de Suisse Garantie dans le secteur de la viande a incité bon nombre de producteurs à s'affilier auprès de l'Assurance qualité viande suisse. Fin décembre 2005, près de 12'300 producteurs avaient obtenu la reconnaissance, en augmentation 2'300 depuis janvier 2005.

AGORA attache une grande importance à la mise en place d'une démarche pragmatique et rémunérée. Nous devons constater que des efforts doivent encore être réalisés pour que les producteurs obtiennent une juste rémunération pour les animaux produits sous le programme de l'Assurance qualité viande suisse.

4.2 Uniterre

La séance annuelle entre AGORA, les Chambres d'agriculture romandes et Uniterre a eu lieu en juillet. Du côté d'AGORA, toutes les informations pratiques sur la Marche des Norvégiens sur l'OMC à Genève ont été données et Uniterre a appelé par son journal à soutenir cette action par une présence sur le parcours et lors de la manifestation finale à Genève. Du côté d'Uniterre, des informations ont été données sur l'action "grève des livraisons de lait" discutée au niveau européen et qui a été lancée en octobre 2005 par la possibilité donnée aux producteurs de lait de signaler leur intérêt pour une telle grève par un drapeau sur leur exploitation. AGORA, tout en soutenant cette action, s'est toutefois interrogé sur les aspects pratiques et a relayé les informations d'Uniterre aux Fédérations laitières romandes. En octobre, AGORA a aussi relayé les informations relatives à la manifestation nationale du 17 novembre à Uniterre. Nous avons en particulier pu inscrire dans les revendications de l'USP la nécessité d'agir aussi sur des prix rémunérateurs sur les marchés, assurant ainsi le soutien d'Uniterre à cette manifestation.

Enfin, Uniterre a informé AGORA sur la restructuration prévue dans son secrétariat dès le 1^{er} janvier 2006. A partir de cette date, Uniterre disposera de deux personnes employées pratiquement à plein temps, Mme Valentina Hemmeler et M. Nicolas Bezençon, avec des bureaux à Lausanne. Ces personnes vont reprendre les activités menées de manière décentralisée et en partie à temps partiel par Mme Valérie Thiébaud et MM. Fernand Cuche, Gérard Vuffray et Jean-Eugène Pasche.

AGORA et les Chambres d'agriculture ont décidé de reconduire la convention pour 2006.

4.3 Chambres d'agriculture de Suisse romande

En 2005, la Chambre jurassienne d'agriculture a signé la convention avec AGORA comme l'avaient fait à fin 2004 les autres Chambres d'agriculture. L'essentiel des activités liées à cette convention a porté sur l'examen des dossiers en consultation et la préparation des réponses (voir pt 2.1). Au vu des prises de position des chambres d'agriculture romandes par exemple sur PA 2011, nous pouvons affirmer que le travail préparatoire d'AGORA est très utile et correspond aux attentes des partenaires de la convention. Une attention a été donnée à l'échange d'informations et de documents. Enfin, il est intéressant de noter que plusieurs Chambres d'agriculture ont sollicité AGORA pour examiner des demandes particulières (budgets agricoles des cantons par exemple) ou pour les représenter à des séances de travail. Dans la mesure où ces demandes ou ces séances avaient un intérêt pour d'autres cantons romands, nous avons donné une suite favorable à ces sollicitations.

4.4 AgriTOP

Pour la 3^{ème} année, AGORA a organisé les cours de base agriTOP. Les difficultés mentionnées dans le rapport 2004 relatives aux non-participations d'exploitants convoqués à des cours ont pu être en partie surmontées. Un nombre plus élevé de participants par cours ont été convoqués et à partir d'octobre 2005, un émolument a été introduit pour les personnes non excusées.

D'entente avec la SPAA, nous avons diminué le nombre de cours et nous les avons concentrés sur une période plus courte (novembre 2004-mars 2005). A relever cependant que la motivation à suivre les cours de base diminue avec les années. De plus en plus d'exploitants s'interrogent sur l'utilité et l'obligation de suivre ces cours. Cette évolution est conforme aux prévisions établies. En effet, dans un premier temps, nous avons enregistré les inscriptions d'exploitants motivés, responsables et sensibles aux aspects de la sécurité au travail. D'autres le sont moins, ce qui signifie que nous devons relancer une campagne de sensibilisation et d'information en 2006. Nous pourrions le faire d'autant plus facilement que les participants, même un peu râleurs, admettent l'utilité du cours de base et la qualité de ceux-ci.

L'activité d'agriTOP se traduit par les chiffres suivants

- nombre d'exploitations avec main d'œuvre extrafamiliale affiliées aux différents systèmes d'assurance-globale: 1'933.

L'augmentation est due en particulier à l'intégration de la cotisation de base de CHF 80.- dans le décompte LAA pour les entreprises du Jura et de Neuchâtel et à des nouvelles adhésions dans le canton de Vaud. En outre, les effectifs ont été corrigés à Fribourg en fonction des fluctuations annuelles.

- nombre d'inscrits en suspens au 31.12.2005: environ 200
- nombre de cours de base organisés: 16 au total, dont 5 à Grange-Verney, 5 à Grangeneuve (dont 2 pour la partie alémanique), 2 à Courtemelon, 2 à Loveresse, 1 à Changins et 1 à Châteauneuf
- nombre de participants: 288, soit une moyenne de 18 par cours.

En outre, 44 jeunes ont acquis la formation agriTOP dans le cadre du module "Equipement rural et sécurité au travail", proposé dans le cadre du brevet agricole.

Nous avons organisé une séance de travail entre AGORA, le SPAA et les responsables de l'assurance-globale dans les Chambres d'agriculture. Elle a permis des échanges d'information intéressants et de préciser les bonnes modalités de collaboration.

AGORA a participé à deux séances du Forum agriTOP sur le plan national. Il est intéressant de constater qu'à fin 2005, la Suisse romande a proportionnellement davantage d'exploitations qui ont suivi le cours de base que la Suisse alémanique, ceci quand bien même les cours ont démarré 2 ans plus tard.

En fin d'année, d'entente avec le SPAA, nous avons proposé les premiers cours agriTOP+, cours de formation continue adaptés à certains secteurs ou spécificités de l'agriculture, aux 814 participants des cours de base organisés entre 2003 et 2005. Ces cours étaient les suivants:

- module travaux forestiers en général, complété par des modules spécifiques pour l'entretien et le maniement de la tronçonneuse et pour l'abattage normal et difficile. Ce cours est nécessaire pour les agriculteurs faisant des travaux forestiers pour des tiers, par exemple des communes
- cours de sensibilisation à la manutention mécanique
- cours de concrétisation d'agriTOP sur l'exploitation, la sécurité par l'échange d'information.

Ces cours auront lieu durant le premier trimestre de 2006.

5. Autres activités

5.1 SAB

Une fois encore, le Groupement suisse des régions de montagne (SAB), où AGORA est représenté au comité directeur, a beaucoup travaillé sur les dossiers et les consultations en relation avec les questions agricoles, forestières, touristiques, économiques, énergétiques et les infrastructures en montagne. L'agriculture, par PA 2011 et la nouvelle orientation de la future politique régionale de la Confédération a été au centre des activités 2005. Le SAB s'est montré très critique sur le premier tandis que le second a pris une forme jugée positive. Il est intéressant de noter que l'important travail de lobbying du SAB en matière de politique régionale a porté ses fruits entre la consultation ouverte en 2004 et la publication du message à l'attention du Parlement à fin 2005.

Sur le plan interne, le SAB a aussi procédé à une révision totale des statuts, avec, au niveau des organes, la suppression du comité sous sa forme actuelle, le comité directeur devenant le nouveau comité. L'ancien comité est remplacé par le Conseil de la montagne plus ouvert et qui sera un organe consultatif.

L'assemblée générale a eu lieu à Flühli (LU), à fin août 2005, au cœur d'une région fortement touchée par les intempéries. La journée thématique, bien fréquentée, a porté sur la problématique des résidences secondaires dans les régions de montagne, dans la perspective de la suppression envisagée de la Lex Koller.

5.2 CEAT, aménagement du territoire

Le groupe de travail de la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire s'est réuni trois fois en 2005. Il a pu entendre le directeur de l'Office fédéral du développement territorial, M. Pierre-Alain Rumley présenter la révision de la loi et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire et le rapport sur le développement territorial. La CEAT a coordonné la prise de position des cantons de Vaud, de Neuchâtel, du Jura et de Berne sur la révision de la LAT avec un large soutien à cet objet. Il y a lieu de relever que les réflexions et les propositions formulées par la CEAT en matière de simplification et d'ouverture pour les activités para-agricoles et pour l'utilisation de bâtiments ruraux non affectés à l'agriculture ont été intégrées dans la révision. Ainsi, AGORA a pu signer, avec les cantons et les organisations cantonales, la prise de position de la CEAT.

5.3 ASCA

L'année 2005 a vu la concrétisation des travaux menés sous la présidence d'AGORA depuis 2002 pour la réorganisation de l'Association pour le conseil en agriculture (ASCA). Au début de l'année, les projets de nouveaux statuts, de nouveau règlement d'organisation et de financement par les cantons ont été présentés de manière décentralisée aux chefs des Services cantonaux de l'agriculture à Schwyz, à Olten et à Yverdon. Sur la base de ces discussions, les projets ont été revus, en particulier au niveau des cotisations des cantons sensiblement réduites sur la base du futur désenchevêtrement des tâches cantons-Confédération. L'ASCA a ensuite mis les projets en consultation auprès de ses membres, consultation très largement soutenue.

En juin, une assemblée extraordinaire a permis l'acceptation des nouveaux statuts et les présentations du futur règlement d'organisation qui a été remis comme objet de sa compétence au comité de l'ASCA.

Concernant les statuts, les nouveautés portent sur une redéfinition des buts et des missions de la vulgarisation adaptés aux nouveaux défis de l'agriculture suisse et du développement rural, à l'élargissement du comité aux clients (services cantonaux de vulgarisation), aux possibilités de structurer le comité en dicastères et à créer des centres de profit indépendants. L'assemblée générale est aussi remplacée par une assemblée des délégués.

Parallèlement à ces activités, nous avons collaboré à la recherche d'un nouveau nom unifié pour l'ASCA et les Centrales de vulgarisation de Lausanne (SRVA) et de Lindau (LBL). Sur la base des propositions d'un bureau spécialisé en communication, le choix s'est arrêté sur



Cette proposition a été acceptée lors de l'assemblée générale ordinaire de septembre.

Avec le groupe de travail chargé de la réorganisation, nous avons encore retravaillé les règlements d'organisation, des membres et des cotisations, ramenées globalement à CHF 50'000.- pour les cantons. Nous avons proposé la création de 4 dicastères au sein du comité et établi les cahiers des charges. Ces dicastères vont travailler plus spécifiquement et en étroite collaboration avec les directions des Centrales sur les points suivants:

- stratégie générale d'agridea (mandats, projets de développement, lobbying, membres, etc...)
- activités opérationnelles (finances, personnel)
- vulgarisation agricole et en économie familiale, développement de l'espace rural
- Forum du système de connaissance (relations avec les partenaires).

Après consultation des membres du comité, nous avons proposé les membres des dicastères, ainsi que les responsables.

Début décembre, le comité de l'ASCA a approuvé définitivement le règlement d'organisation et les propositions pour les dicastères. A noter qu'AGORA aura la responsabilité de conduire le dicastère "Stratégie".

La nouvelle structure basée sur les documents arrêtés en 2005 par le comité et les assemblées générales prennent effet au 1^{er} janvier 2006, à l'exception des nouvelles cotisations des cantons qui entreront en vigueur en 2008 seulement.

En dehors de toutes les questions liées à la mise en place d'agridea, le comité de l'ASCA a traité les affaires courantes, en particulier les budgets 2006 des Centrales amputés de CHF 400'000.- au titre des programmes d'allègement budgétaires fédéraux.

Au 1^{er} janvier 2005, l'ASCA a intégré le "Service sanitaire bovin" (SSB) dans les Centrales de Lindau (2.8 postes) et de Lausanne (0.4 poste). Conformément à la convention passée sur cet objet, le comité de l'ASCA est représenté par le directeur d'AGORA dans le "Beirat" mis en place pour le suivi des activités du SSB. Ce "Beirat" a tenu deux séances qui ont mis en évidence certaines difficultés d'intégration entre les milieux agronomiques et vétérinaires. Mais le bilan est malgré tout satisfaisant, avec en particulier la mise en place d'une petite antenne en Suisse romande. Un bilan plus général et d'éventuelles corrections seront à faire sur la base de la 1^{ère} année d'activité du SSB au sein de l'ASCA.

A relever que l'engagement d'AGORA pour l'ASCA a été très important depuis quelques années. Pour 2005, ce sont 18 jours entiers qui ont été consacrés pour cette activité (comité, Task Force, assemblées générales, Beirat et autres séances d'information). Cet investissement est cependant essentiel pour donner à la profession des outils adaptés et performants pour faire face aux défis futurs. Il est aussi justifié par une collaboration renforcée entre la vulgarisation et les organisations agricoles et les institutions actives dans le développement de l'espace rural. Sur le plan romand, cette collaboration se concrétise par exemple avec l'organisation de cours communs SRVA - AGORA (voir pt 5.7).

5.4 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)

Cette conférence s'est réunie à quatre reprises. Deux sujets principaux ont occupé les participants, à savoir la consultation sur PA 2011 et les futures exigences de l'OFAG en matière d'accréditation des Services de l'agriculture en relation avec leur rôle dans l'application de l'ordonnance sur les paiements directs. Pour PA 2011, la concertation entre les cantons a débouché sur des prises de positions en général très critiques sur le projet du Conseil fédéral, proches du point de vue exprimé par les organisations professionnelles comme AGORA.

Le second point a conduit à des discussions animées entre les cantons et l'OFAG. Outre la question de l'accréditation, les questions relatives aux dispositifs de contrôles et à la gestion des données agricoles ont été abordées. Sur l'initiative du SRVA, un groupe de travail a été institué pour proposer des réponses aux interrogations ouvertes. AGORA a été associé à ce groupe de travail et a conduit les travaux relatifs à la coordination des contrôles. Trois séances ont mis en évidence l'extrême complexité de l'application de la politique agricole au niveau fédéral, cantonal et auprès de la base paysanne. La coordination entre les milieux concernés (agriculture, vétérinaires, chimistes cantonaux, organisation de contrôles officiels et privés, organisations agricoles) n'est pas facile à mettre en place. Néanmoins, à fin 2005, le groupe de travail a formulé une série de propositions concrètes portant sur l'accréditation des Services de l'agriculture et des préposés locaux en particulier, sur la formation et les compétences des contrôleurs, sur la coordination des contrôles et les échanges des données de contrôles à l'attention de la CCSAR et de l'OFAG, propositions qui seront à valider en 2006.

En dehors de ces deux points, la CCSAR a traité plusieurs objets d'actualités comme les pâturages boisés, les exigences de formation professionnelle pour les paiements directs, la restructuration de l'ASCA ou des participations financières à différents projets.

5.5 Le déclic

La mise en place d'une ligne téléphonique pour les familles paysannes en difficultés (version romande du "Sorgentelefon" alémanique) s'est concrétisée en 2005. Sur la base des travaux préparatoires menés par le groupe "Paysanne en toute conscience" animé par le SRVA, les milieux concernés (organisations de paysannes, AGORA) se sont retrouvés en juin pour prendre connaissance de l'avancement du dossier (projets de statuts, financement, formation des intervenantes, etc...). Un comité provisoire a été constitué qui a préparé l'assemblée constitutive de l'Association "le déclic" qui a eu lieu en septembre. L'Union suisse des paysannes et des femmes rurales, l'Association romande des paysannes professionnelles, le groupe de travail "Paysanne en toute conscience", AGORA, le SRVA et la Fondation "Crêt-Bérard" sont les membres de la nouvelle association. Elle est présidée par Mme Marie-Josée Duvoisin, de Fontanezier (VD) et AGORA assume le secrétariat.

L'antenne téléphonique a démarré le 7 novembre 2005 et en fin d'année, 7 appels avaient été enregistrés. Un flyer d'information a été diffusé par AGORA.

Sur le plan financier, "le déclic" a bénéficié d'un montant de CHF 15'000.- alloué par l'OFAG pour le lancement et en fin d'année, la Loterie Romande a alloué un montant de plus de CHF 26'000.- pour l'année 2006. AGORA a coordonné les demandes de contributions de soutien auprès des cantons, des chambres d'agriculture et des organisations de paysannes romands.

Le mandat donné par le comité d'AGORA en février 2003 est ainsi réalisé.

5.6 Agro Marketing Suisse (AMS)

Pour AMS, l'année 2005 a été marquée principalement par le développement de la marque de provenance SUISSE GARANTIE. Après les fruits et les légumes en 2004, la viande, les produits laitiers, les œufs, les pommes de terre et les champignons ont établi les règlements d'utilisation de la marque pour leurs secteurs. Le comité a procédé à quelques adaptations du règlement général et a établi un règlement des sanctions. Sur le plan de la promotion, AMS a axé son stand

présenté à la BEA de Berne, au Comptoir Suisse de Lausanne et à l'OLMA de St-Gall sur SUISSE GARANTIE. Divers documents publicitaires et des annonces dans la presse ont été édités ou publiés. Au niveau de la vente, Coop utilise très largement la marque sur les produits que ce distributeur commercialise. Migros l'utilise uniquement pour les fruits et les légumes. A ce niveau, il faut bien admettre le fait que SUISSE GARANTIE a, en-dehors de Coop, beaucoup de peine à s'imposer sur le marché.

Après d'intenses discussions, AMS a décidé de continuer le mandat de l'OFAG relatif au Prix d'innovation agricole suisse remis en cause par certains membres du comité dont le représentant d'AGORA. En 2005, le Prix a été remis dans le cadre de l'OLMA. AMS a continué ses tâches habituelles en assurant la présence de l'agriculture suisse à la Semaine verte internationale de Berlin, en publiant deux numéros de "Pick Up" et faisant des études sur l'alimentation des ménages suisses.

L'année 2005 a aussi été l'occasion de voir si les réformes introduites en 2004 étaient judicieuses (mandats définis pour les présidents de commissions, travail sous mandat avec la FPSL, vérificateurs de compte). Pour AGORA, le bilan n'est pas satisfaisant, tant du côté de l'exécution du travail que des coûts qui sont très élevés. Le rapport établi par les vérificateurs de comptes (dont un représentant d'AGORA fait partie) est explicite sur ce dernier point. Nous avons aussi le sentiment que le dossier SUISSE GARANTIE n'est pas suivi avec tout le professionnalisme nécessaire. Une nouvelle fois, nous avons demandé des réformes, appuyé cette fois par l'USP qui a donné mandat à un bureau spécialisé de faire une analyse sur la promotion des produits en Autriche et en Suisse. Cette étude a mis en évidence les forces, les faiblesses, les chances et les risques des deux structures. Elle a formulé des propositions d'amélioration pour AMS. Elle avait aussi comme objectif de pouvoir disposer d'informations utiles en liaison avec les propositions de PA 2011 au niveau de la promotion des produits et d'arguments face aux critiques qui se font jour en Suisse sur le plan politique. L'étude a fait l'objet de sévères critiques de la part de la direction d'AMS et des milieux du lait et de la viande, alors qu'elle était jugée intéressante par AGORA et par l'USP. En fin d'année, AMS a cependant institué un groupe de travail avec le représentant d'AGORA pour analyser plus en détail ce rapport et ses propositions. Il y a donc encore une chance pour une adaptation des structures pour la promotion de l'agriculture suisse et de ses produits.

A relever encore que les initiants de la présence suisse au Salon international de l'agriculture (le Gruyère AOC, Produits du Terroir fribourgeois et vaudois) ont aussi préféré garder, suite à une discussion avec AGORA, leur organisation propre pour cette présence et ne pas la remettre à AMS. Un comparatif des moyens investis et des résultats obtenus par AMS à Berlin et par les Romands à Paris serait aussi intéressant.

Etude de Martin Pidoux, stagiaire

M. Martin Pidoux, de Forel-sur-Lucens, étudiant en agronomie au 6^{ème} semestre à l'EPFZ a manifesté son désir d'effectuer un stage à AGORA durant 6 semaines en août-septembre. Il a reçu le mandat de faire une étude pour AGORA sur la promotion des produits agricoles en Suisse, ceci en liaison avec la problématique récurrente d'AMS. Son travail a porté sur les points suivants:

- a) analyse comparative des systèmes de promotion en Suisse, en Autriche, en Allemagne et en France
- b) analyse approfondie du système suisse
- c) les conséquences des réformes prévues dans le cadre de PA 2011 pour la promotion des ventes.

Sur la base de ses investigations, il a formulé différentes recommandations, notamment aussi pour la restructuration d'AMS.

Il est intéressant de noter qu'avec des moyens limités, M. Pidoux arrive sur bien des points aux mêmes constats de forces, de faiblesses, de chances et de risques que l'étude demandée par

l'USP. Il propose aussi une structure de promotion indépendante regroupant à la fois la promotion générique et la promotion sectorielle de produits.

L'USP et l'OFAG ont reçu un exemplaire du travail de M. Pidoux.

5.7 Cours et conférences

En plus des cours et conférences mentionnés plus haut dans le rapport (voir points 2.4.6 et 4.1), AGORA a participé aux manifestations suivantes:

- animation d'un débat sur la sortie du contingentement laitier organisé par le SRVA dans le cadre de Swiss Expo
- débat sur l'avenir de l'agriculture suisse au Café de l'Environnement à Lausanne
- cours sur les assurances en agriculture, co-organisé avec le SRVA à Grangeneuve
- intervenant au cours du SRVA sur l'évolution de la diversité biologique à Changins
- cours du SRVA sur l'actualisation de la politique agricole
- présentation de PA 2011 à la réunion des Clubs agricoles des Grands Conseils romands, aux Ponts-de-Martel.

6. Mandats et Secrétariats

6.1 OIC

AGORA a assuré la tenue de la comptabilité 2005 et des décomptes TVA pour l'OIC sans problèmes particuliers.

6.2 PIOCH

Le groupement pour la production intégrée dans l'Ouest de la Suisse (PIOCH) fédère les organisations de production intégrée des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. La PIOCH traite de toutes les questions relatives aux Prestations Ecologiques Requises (PER) et à l'environnement, notamment sur le plan de la défense professionnelle. Elle aborde aussi des points susceptibles d'intéresser ses membres.

La consultation sur la PA 2011 a constitué le travail le plus important en 2005. La PIOCH a élaboré, discuté et pris position sur le projet de règles techniques soumis en consultation par l'Office fédéral de l'agriculture. Par rapport à ce projet, le comité de la PIOCH a formulé les remarques générales suivantes :

- La PIOCH soutient la volonté de simplifier l'application des PER dans le terrain tout en garantissant le niveau des exigences et de la qualité des prescriptions écologiques. Toutefois, nous avons également mis en exergue que certaines propositions allaient à l'encontre de cet ambitieux objectif.
- La PIOCH salue particulièrement la volonté d'accroître la marge de manœuvre des producteurs. Cette manière de faire a pour conséquence de responsabiliser les agriculteurs et de donner l'attrait à ces prestations écologiques requises.
- La PIOCH soutient la volonté de diminuer le coût des contrôles et d'en augmenter la coordination. Nous n'avons pas pu soutenir les propositions formulées dans leur globalité. En effet, nous estimons que l'introduction du nouveau système de contrôle et de la centralisation engendre des coûts qui vont éliminer les bénéfices attendus.

Le comité de la PIOCH s'est également soucié des démarches initiées par les producteurs de légumes, de pommes de terre et de fruits en vue de l'introduction du système Eurogap en Suisse. D'une part, l'introduction de ce standard des distributeurs risque d'accroître exagérément la durée des contrôles. De plus, il aurait aussi pour corollaire de devoir engager des contrôleurs à

plein temps, ce qui va à l'encontre de la pratique actuelle. D'autre part, l'introduction de ce standard n'est pas rémunérée par les distributeurs. Les producteurs verraient croître les exigences et les coûts. Le comité de la PIOCH a formellement dénoncé cette évolution néfaste pour les producteurs et les organisations de contrôle.

Une large réflexion est entamée sur le plan suisse et dans les cantons sur la mise en place d'un système de contrôle crédible et en évitant la multiplication des contrôles sur les exploitations. Le comité de la PIOCH participe activement à cette réflexion. En effet, nous sommes associés à différents groupes de travail sur le sujet. Le comité de la PIOCH se prononce favorablement à toute mesure visant à améliorer la coordination et la diminution des contrôles et du travail administratif des exploitants. Toutefois, la PIOCH tient également à maintenir un système de contrôle permettant d'engager des producteurs pour effectuer les contrôles.

La PIOCH est membre à part entière du Forum national de la compensation écologique (FNCE). Le président et le secrétaire ont participé aux séances organisées par ce groupement. Au cours de l'année sous revue, le FNCE a édité les lignes directrices pour la compensation écologique. La PIOCH a participé à ce travail de rédaction. Lors de l'élaboration de ces directives, la PIOCH a toujours mis en exergue la nécessité de prendre en compte la réalisabilité et le financement des mesures. Enfin, le FNCE a formulé des propositions quant à l'évolution de ces structures au cours de ces prochaines années. Ainsi, les offices fédéraux ont décidé de maintenir une structure, tout en reprenant à son compte la gestion du secrétariat.

6.3 Rapport d'activité IP-Suisse, Lausanne

L'association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-SUISSE) fédère chaque canton de Suisse Romande. Ainsi, grâce à la composition du comité, un représentant-agriculteur par canton ainsi que différents représentants d'organisations professionnelles, la défense des intérêts de nos membres est optimale.

Au cours de l'année 2005, le comité s'est réuni à quatre reprises afin de délibérer sur les décisions courantes ainsi que d'établir le « fil rouge » et la stratégie de notre association. À chaque séance, les organisations cantonales de contrôle ont été invitées afin de garantir un échange pratique et constructif. Le secrétariat de l'association, sous la responsabilité d'AGORA, gère les tâches courantes ainsi que la promotion du label en romandie.

Céréales IP-SUISSE

Commercialisation de la récolte 2004

L'année 2004... une progression importante pour la Suisse romande « le grenier de la Suisse ».

Grâce à une promotion active envers les producteurs extenso, grâce à une augmentation de surface par exploitation (~10%) et grâce à une récolte supérieure à la moyenne, les besoins en céréales IP-SUISSE ont pu être couverts pour la première fois (même les projets en cours). La récolte de céréales IP-SUISSE pour la Romandie a atteint plus de 38'000 to., ce qui représente plus du tiers de la production totale.

Prix de vente campagne 2004, en frs / 100kg

Désignation	IP-SUISSE	Prime	Prix cible
Top	58.13	5.26*	61.00
Classe I	56.23	4.25	57.00
Classe II	50.52	2.35	51.00

* La prime Top IP-SUISSE résulte de la moyenne Top1 (6.25) et Top2 (4.25)

(inclus les frais de stockage**, sans les suppléments de poids hl)

**Moyenne des frais de stockage payée aux CC Fr. 1.21.-/dt

Malheureusement, quantité ne rime pas toujours avec qualité ! Des rendements extraordinaires de certaines variétés, ont parfois compromis une excellente qualité. Dans cette situation également, notre système de commercialisation (mise aux enchères) a démontré ses avantages. Ainsi, un moulin a pu offrir un « bon prix » pour un lot de céréales d'une certaine région, et de ce fait, pouvoir produire une farine de qualité souhaitée.

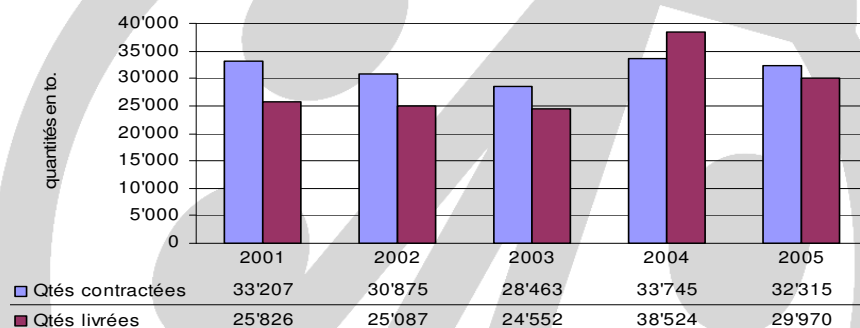
Récolte 2005 : une production de céréales conforme à la demande

Une situation réjouissante : chaque partenaire peut recevoir la marchandise souhaitée.

L'équilibre de l'offre et de la demande a été atteint pour la première fois.

Cette année, les rendements de céréales sont en général inférieurs d'env. 10-15% par rapport à l'année dernière. La qualité est très variable : alors que certaines régions ont obtenu un bon poids à l'hl, d'autres régions ont réceptionné des valeurs très basses.

Tonnage de céréales IP-SUISSE contractés et livrés (Suisse romande)



*2005 = sans les livraisons tardives (estimation à 1000 to)

Un avenir pour les céréales IP-SUISSE ?

- Malgré la tendance du bon marché, le segment de marché « intermédiaire », entre le bon marché et des prix élevés, a un avenir. Nos principaux partenaires, Hiestand SA, McDonald's (Fortisa SA), Migros (Jowa) et environ 150 boulangers mettent en valeur des céréales IP-SUISSE, malgré les suppléments de prix !

Colza IP-SUISSE

Pour la récolte 2005, les quantités réceptionnées (828 tonnes par 77 producteurs romands) sont conformes aux prévisions. Une forte pression des méligèthes a contraint quelques producteurs, dans certaines régions, de se retirer du label. Malgré cette situation, le programme est toujours très apprécié et demandé par les producteurs « extenso ».

Depuis deux ans, IP-SUISSE commercialise également en direct ou via des revendeurs, notre assortiment d'huiles de colza neutres ou épicées (Rhapsody in Gold). Dans le courant 2005, c'est plus de 2'500 bouteilles qui ont été commercialisées en Romandie.

Pommes de terre IP-SUISSE

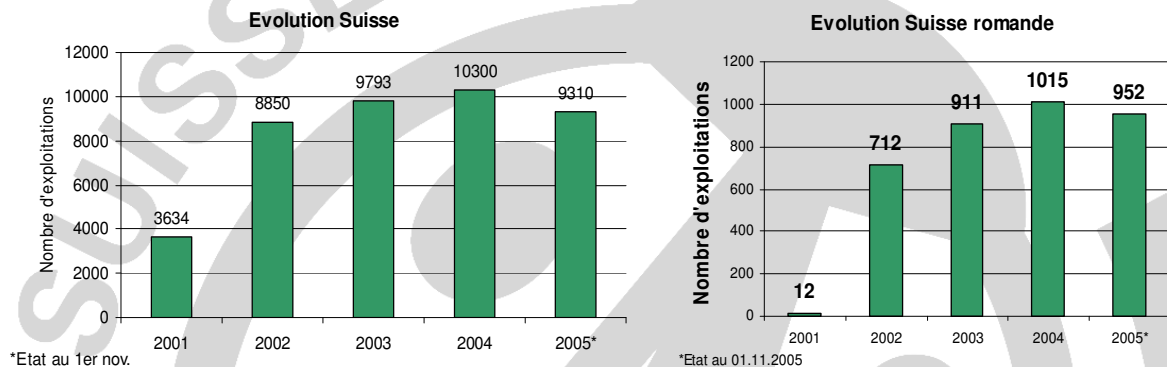
La situation du marché actuel et une offre légèrement supérieure à la demande provoquent une énorme pression sur le marché de la pomme de terre suisse. Le label IP-SUISSE n'est malheureusement pas épargné. Ce qui explique un recul d'environ 20% de la production de pommes de terre IPS.

Le projet « Innovator » pour McDonald's suit son cours, notre partenaire souhaite poursuivre l'utilisation de cette variété sous label. Ce qui va se traduire par une augmentation de la production.

Viande IP-SUISSE

Production 2004-2005

La production d'animaux sous label s'est stabilisée cette année. Dans les catégories bétail d'étable et porcs d'engraissement, les nouveaux producteurs sont inscrits sur une liste d'attente (seul AQVs possible). Par contre, grâce au partenariat avec McDonald's, le label est toujours à la recherche de nouveaux producteurs pour la catégorie des vaches de boucherie.



Pure Simmental

La promotion de cette race suisse suit son cours. Depuis peu, cette succulente viande est à disposition des consommateurs dans les magasins Migros de Neuchâtel et Fribourg, la Boucherie Droux & Fils à Estavayer-le-Lac ainsi que les Grandes Boucheries de Molard.

Volaille IP-SUISSE

Une céréale fourragère suisse !

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de compter sur un nouveau partenariat avec l'intégration Fournier / Lehnerr qui compte env. 30 producteurs de Suisse romande. Non seulement le cahier des charges IP-SUISSE est appliqué, mais l'alimentation de la volaille est à base de céréales fourragères suisses => une première en Suisse !

Contrôles

Aujourd'hui, suite aux différents scandales qui ont ébranlé le secteur de l'agro-alimentaire, les consommateurs attachent une grande importance à la sécurité ainsi qu'à la provenance des denrées alimentaires. C'est pourquoi, IP-SUISSE exige que des contrôles soient effectués à tous les niveaux, c'est-à-dire du producteur aux consommateurs, en passant par les intermédiaires. Ainsi, les consommateurs peuvent déguster les produits marqués de la coccinelle en toute confiance.

Promotion - Communication - Marketing

En 2005, grâce à ses membres, son comité et sa gérance, le panier « promotion – marketing » a également été bien rempli. En voici quelques ingrédients : foires nationales (Comptoir suisse, Bea, Olma, Igeho...), foires régionales (marché des Chandines, Comptoir de Payerne...) activités sportives (Slow Up de Morat en collaboration avec notre partenaire « boulangerie Friedrich ») ainsi que différentes publicités et promotions dans les médias de Suisse romande.

Le site Internet www.ipsuisse.ch reste également à la disposition de chacun, afin de s'informer des news et informations utiles sur notre coccinelle.

6.4 FPVS

La Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS) fédère les sections cantonales genevoise, neuchâteloise, valaisanne, vaudoise et tessinoise, ainsi que la section alémanique. La Fédération représente les intérêts des pépiniéristes auprès des administrations cantonales et fédérales, de la recherche et des organisations professionnelles. AGORA assume de secrétariat de la FPVS.

Au cours de l'année sous revue, le comité de la FPVS s'est réuni à deux reprises et a débattu des points suivants :

- le comité a pris connaissance de l'évolution de la mise en place de la certification du matériel végétal. Il a notamment demandé des adaptations pour la directive concernant le prélèvement de terre en vue d'une analyse nématologique. La demande concerne en premier lieu les parcelles où sont installées les pépinières. De plus, la directive relative à l'impression des étiquettes ne donne également pas encore satisfaction. Enfin, en raison des difficultés rencontrées au niveau des parcelles de pépinières, le Comité souhaite redéfinir les émoluments de la certification. Ces demandes ont été transmises auprès de *VITIPLANT*, organisation en charge de la certification.
- Le Comité a fait un état de la situation du marché des plants et il a fait une analyse de son évolution au cours de ces prochains mois.

Enfin, la FPVS publie, à quatre reprises, une enquête sur le marché des plants de vigne. Ces enquêtes ont notamment pour objectifs de garantir un approvisionnement des pépiniéristes, ainsi que de faire un état de la situation sur le marché des plants. Notons que ces enquêtes sont très appréciées de la part des membres de la FPVS.

6.5 VITIPLANT

VITIPLANT, association interprofessionnelle des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS) et de la Fédération suisse des vigneron (FSV), est en charge de la certification par délégation de l'Office fédéral de l'agriculture.

VITIPLANT effectue les travaux suivants :

- établir les directives de la certification conformément à l'Ordonnance sur les plants d'espèces fruitières et de vigne. Il s'agit en particulier des dispositions relatives à l'admission des parcelles et de la distribution du matériel végétal certifié.
- Admettre les parcelles dans la démarche de la certification. Cette tâche implique une décision de *VITIPLANT* sur les différents dossiers.
- Gérer et coordonner les tâches administratives de l'association. Ainsi, pour assurer et garantir la traçabilité, la qualité sanitaire, la pureté variétale, le secrétariat organise des contrôles sur les parcelles inscrites dans la démarche. De plus, pour diminuer les coûts et le nombre de visites des exploitations, *VITIPLANT* se charge aussi des contrôles liés au passeport phytosanitaire.
- Promouvoir la certification auprès des pépiniéristes et des viticulteurs est également une tâche de *VITIPLANT*.

Au cours de l'année sous revue, le Comité technique de *VITIPLANT* s'est réuni à quatre reprises pour aborder les différents thèmes mentionnés plus haut. Nous pouvons mettre en exergue les éléments suivants :

- A la demande de la FPVS, le Comité technique a entrepris une réflexion plus large pour les directives concernant le prélèvement de terre pour les analyses nématologiques des parcelles de pépinières. Le problème a été reconnu tant par *VITIPLANT* que l'Office fédéral

de l'agriculture. Une solution pragmatique et économique devrait être trouvée dans le courant de l'année 2006.

- Le Comité technique n'a pas pu adopter la directive concernant l'impression des étiquettes. Cette dernière est considérée comme tracassière par les représentants de la FPVS.
- Le Comité technique a discuté de l'application des émoluments de la certification. Et a décidé de ne pas facturer l'émolument des lots de multiplications pour les parcelles de pré-base. Cette décision permet d'affliger le coût de la certification tout en garantissant le financement de l'organisation à court terme.
- L'organisation des contrôles s'est déroulée avec satisfaction en 2005. La totalité des contrôles ont pu se faire dans les délais prescrits par le Comité technique. De plus, les contrôleurs n'ont pas rencontré de problèmes particuliers dans leur travail.
- Le Comité technique a adopté l'introduction du logo de *VITIPLANT*. Cet élément graphique va permettre à l'association de mieux se positionner sur le marché. Enfin, en termes de promotion, il faut aussi relever que la création du site Internet avance bien.

VITIPLANT espère pouvoir certifier les premiers plants en 2006. De cette manière, la mise en place de la certification aurait abouti. Tel est le vœu du Comité de *VITIPLANT*.

6.6 CiT

La Commission intercantonale Terroir (CiT), composée de représentants des marques régionales des spécialités de Terroir de la Suisse romande, de la Fédération romande des consommateurs et de la Gastrosuisse, s'est réunie à une reprise au cours de l'année 2005. AGORA assume la présidence et le secrétariat de cette commission.

La Commission a pris connaissance de la mise en place d'exigences minimales nationales pour les marques régionales. La CiT a participé à la rédaction de ces exigences minimales. Les travaux sont sous la direction de l'office fédéral de l'agriculture.

La volonté est de fixer un cadre minimal pour l'ensemble des marques régionales sur le plan suisse. Cette réflexion doit également permettre à l'Office fédéral de l'agriculture de fixer des critères pour le financement de projet régionaux. Le document élaboré laisse suffisamment de marge de manœuvre aux marques régionales pour renforcer leur propre exigence. Enfin, le document reflète bien l'approche différenciée de la question des produits du terroir et du marketing régional.

La teneur des exigences minimales nationales ne pose pas de problème d'application au niveau de la Suisse romande. Toutefois, dans la mesure où les exigences sont nettement inférieures à celles de la CiT, les responsables des marques régionales ne sont pas très favorables à signer les exigences minimales. Une décision devrait intervenir dans le courant du premier trimestre 2006.

La certification des produits prend plus de temps qu'initialement prévu par les membres de la CiT. D'une part, la mise en place de la certification produit est très onéreuse pour les marques régionales et les producteurs ; cela est notamment dû à la diversité des produits et à la quantité restante de la production. D'autre part, il est difficile d'engager les contrôleurs disposant de toutes les compétences requises. Notons que toutes les marques régionales de la Suisse rencontrent le même problème. A ce titre, cette question devrait être étudiée sur le plan suisse dans le courant de l'année 2006.

La Commission a procédé à l'admission initiale de quelques produits en 2005. Il s'agit notamment de nouveaux producteurs ou de modifications de la liste acceptée en 2004.

6.7 Centre romand de compétences du tourisme rural

En 2005, le fait marquant pour le CRCTR a été la création de l'Association tourisme-rural.ch, constituée dans le but d'assurer la pérennité de projet induit depuis 2002 par AGORA, AGIR et le SRVA. Mis en consultation à fin 2004, les statuts et le budget allégé d'une structure romande pour le tourisme rural a reçu un accueil largement positif auprès des milieux concernés. Cela a permis au Groupe décisionnel du CRCTR de préparer l'assemblée constitutive qui a eu lieu le 19 mars 2005 à Blessens. Dès lors, l'essentiel des activités pour le tourisme rural s'est fait au sein de la nouvelle structure présidée par M. Olivier Crétegny, de Bussy-Chardonney (VD). Le CRCTR a mis la coordinatrice du projet, Mme Isabelle Chaudet à disposition (à raison de 60%) de tourisme-rural.ch. pour mener le travail opérationnel. Une répartition des tâches entre le CRCTR et l'association a été faite et les moyens nécessaires pour la phase de développement de tourisme-rural.ch ont été alloués. L'objectif a été de donner le plus rapidement possible un maximum d'indépendance opérationnelle et administrative à l'association, dans la perspective de la fin du projet Régio+ en décembre 2006. L'essentiel des activités de tourisme-rural.ch a porté sur le renforcement de l'association au niveau du nombre de membres, sur la recherche d'un logo, sur l'édition d'un prospectus pour remplacer le catalogue 2005, sur l'amélioration du site Internet, sur la collaboration avec le Tessin et la Suisse alémanique et sur le développement de la qualité des prestations. Plusieurs de ces réalisations ont été financées par le CRCTR.

Le groupe de pilotage du CRCTR s'est réuni à 7 reprises, principalement pour préparer l'assemblée constitutive de tourisme-rural.ch et pour suivre les activités de la nouvelle association. Il a aussi organisé une réunion du Forum romand du tourisme rural. Plus spécifiquement, les porteurs du projet CRCTR ont travaillé sur les points suivants:

- SRVA: formation et rentabilité
- AGIR: relations publiques, site Internet et communication
- AGORA: administration et finances.

Mme Chaudet a aussi participé à la plate-forme d'échange sur le tourisme rural initiée par l'USP. La promotion, la signalisation et le regroupement sur le site "agriculture.ch" ont été abordés dans les 3 séances de 2005.

En conclusion, le bilan à fin 2005 du dossier tourisme rural est satisfaisant. La pérennité du projet CRCTR au travers de l'association "tourisme-rural.ch" a bien démarré, mais il reste un important travail à faire pour réussir, à fin 2006, l'autonomie financière de la nouvelle structure.

7. FORMATION PROFESSIONNELLE

7.1 Commission des examens de maîtrise agricole

Commission des examens

Au niveau de la représentation au sein de la Commission, un changement est intervenu durant l'année 2005. Suite à la démission de Monsieur Pierre-Alain Messeiller à la fin de l'année 2004, le comité d'AGORA a nommé, au courant du mois de mai, Olivier Pichonnat, Maître-agriculteur de Lovatens, comme nouveau représentant du canton de Vaud.

Au niveau de la représentation au sein de la Commission, un changement est intervenu durant l'année 2005. Suite à la démission de Monsieur Pierre-Alain Messeiller à la fin de l'année 2004, le comité d'AGORA a nommé, au courant du mois de mai, Olivier Pichonnat, Maître-agriculteur de Lovatens, comme nouveau représentant du canton de Vaud.

Révisions des règlements d'examen

Les activités de la Commission pour la session 2005 se sont scindées en 2 volets : une partie opérationnelle avec la conduite d'une session d'examens professionnels et de maîtrise, une partie plus stratégique concernant notamment l'achèvement de la révision des règlements et directives du brevet et de la maîtrise agricole. Ce développement a été mené en collaboration avec la Commission de l'Union Suisse des Paysans. A cet effet, les Commissions d'AGORA et de l'USP se sont réunies pour la traditionnelle séance de coordination, qui s'est déroulée à Landquart. La finalisation et l'harmonisation des projets de règlements ont nécessité quelques séances de travail des 2 secrétaires des commissions.

A la fin de l'année 2005, les projets de règlements, s'appuyant maintenant sur la base légale de la loi sur la formation professionnelle, étaient sous toit. Les projets devront être ratifiés en début 2006 par AgriAli**Form**, nouvelle organisation faîtière en matière de formation professionnelle agricole. Après ratification par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), ils devraient entrer en vigueur pour la session d'examen 2007-2008 pour le brevet et 2008-2009 pour la maîtrise. Naturellement, des dispositions transitoires sont prévues pour les candidats ayant accompli des parties de l'examen selon l'ancien système.

Les principales modifications engendrées par les révisions sont les suivantes :

- un transfert des aspects de la méthodologie de travail/ compétences personnelles et de la gestion des coûts de production de la maîtrise au brevet. Le but de l'opération étant une meilleure articulation entre le brevet et la maîtrise fédérale.
- de nouvelles dispositions modulaires pour l'octroi du titre. Les modules ont été classés en modules obligatoires, modules principaux et en modules secondaires dans le but de mettre l'accent sur des compétences clés. Ainsi, pour acquérir le brevet fédéral, un candidat devra acquérir les modules obligatoires, obtenir au minimum 6 points module dans la catégorie « modules principaux » et acquérir au total 10 points.
- une limite d'âge de 23 ans pour l'octroi du brevet. Cette mesure devrait encourager les jeunes à acquérir de la pratique professionnelle avant de se lancer dans les examens du brevet.

Examens professionnels pour agriculteurs session 2005

Dans le cadre de la formation modulaire aboutissant au brevet fédéral, 12 modules différents ont pu être offerts par les 3 prestataires, à savoir l'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien, l'Institut agricole de Grangeneuve et l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation. Evidemment, les 10 modules (Tableau 1) n'ont pas été au programme de chaque prestataire. L'offre des écoles est régie par les principes de l'offre et de la demande.

Les évaluations des différents modules se font selon le principe de la formation modulaire. Pour chaque module, les experts évaluent si le candidat atteint les compétences décrites dans le référentiel du module. Ensuite, des notes de 0 à 6 sont attribuées pour quantifier l'appréciation « acquis » ou « non acquis ». La moyenne des résultats obtenus par les candidats figure au Tableau 1, colonne 7.

Concernant les statistiques de cette session, nous relèverons que 120 candidats se sont présentés aux différentes évaluations des modules du brevet (Tableau 2). 87 d'entre eux ont choisi initialement le nombre de modules nécessaires pour obtenir le brevet fédéral (10 points module). Les autres candidats désiraient étendre leur formation sur plus d'une année. 62 candidats ont obtenu le titre du brevet fédéral en 2005. Parmi ces lauréats il y avait 3 dames.

La session 2005 se termine avec des taux d'échec malheureusement traditionnellement très élevés dans certains modules des techniques de production. Ainsi le module « Grandes Cultures », a enregistré un taux d'échec de 49%. La Commission espère que les modifications apportées dans le cadre de la révision des règlements amèneront des améliorations.

Tableau 1: Offre et résultats aux évaluations des modules du brevet

Modules	Pré-sentés	Acquis	Echec	% Echec	Moy. notes
Grandes cultures	43	22	21	49%	4.1
Production fourragère	49	33	16	33%	4.4
Conservation des fourrages	49	38	11	22%	4.4
Protection des plantes en grandes cultures	14	12	2	14%	5
Viticulture (reconnaissance d'acquis)	1	1		0%	--
Economie alpestre	11	11		0%	5.1
Bétail laitier	54	46	8	15%	4.7
Production de viande bovine intensive	29	23	6	21%	4.5
Production de viande bovine extensive	33	24	9	27%	4.5
Elevage et garde du cheval	16	10	6	38%	4.2
Productions avicoles	8	8		0%	4.9
Equipement rural sécurité au travail	61	44	17	28%	4.5
Agriculture et tourisme	11	9	2	18%	4.4

Tableau 2: Résumé des résultats des examens du brevet agricole session 2005

Totaux brevet	nombre
Total candidats inscrits	120
Total candidats inscrits avec objectif 10 points	87
Candidats inscrits avec moins de 10 points	33
Lauréats	62
Echecs par rapport aux candidats inscrits avec 10 points et plus	29
% échecs par rapport aux candidats inscrits avec 10 points et plus	33%

Liste des brevetés

Titre	Nom	Prénom	Canton	NP	Domicile
Monsieur	BERLIE	Nicolas	VD	1278	La Rippe
Monsieur	BOCHUD	Nicolas	FR	1726	Farvagny
Monsieur	BOEGLI	Bernard	BE	2607	Cortébert
Monsieur	BOILLAT	Michel	NE	2072	St-Blaise
Monsieur	BORY	Marc	VD	1278	La Rippe
Monsieur	BOSCHUNG	Pierre	FR	1635	La Tour-de-Trême
Monsieur	BOSSON	Sébastien	FR	1632	Riaz
Monsieur	BRAILLARD	Frédéric	FR	1609	St-Martin
Monsieur	BRÜLHART	Patrice	FR	1747	Corserrey
Monsieur	CHARRIERE	Daniel	FR	1626	Romanens
Monsieur	CHARRIERE	Joël	FR	1675	Blessens
Monsieur	CHENAUX	Pascal	FR	1694	Villargiroud

Monsieur	CHOFFAT	Sébastien	JU	2900	Porrentruy
Monsieur	CRESSIER	Julien	FR	1789	Lugnorre
Monsieur	DEMIERRE	Hubert	FR	1618	Châtel-St-Denis
Monsieur	DERIAZ	Gilles	VD	1446	Baulmes
Monsieur	DESPLAND	Vincent	VD	1463	Rovray
Monsieur	DUPASQUIER	Fabien	FR	1635	La Tour-de-Trême
Monsieur	ERISMANN	Claude	VD	1407	Gossens
Monsieur	ETIQUE	Raphaël	JU	2924	Montignez
Monsieur	FRAGNIERE	Denis	FR	1641	Vuippens
Madame	FROIDEVAUX	Lise	JU	2350	Saignelégier
Monsieur	GAILLE	Alain	VD	1428	Provence
Monsieur	GALLANDAT	Gilles	VD	1463	Rovray
Monsieur	GIRARD	Patrick	VD	1438	Method
Monsieur	GISIGER	Alain	BE	2720	Tramelan
Monsieur	HENCHOZ	Jean-Rodolphe	VD	1660	Château-d'Oex
Monsieur	HEUSLER	Christian	JU	2822	Courroux
Monsieur	JORDAN	Pierre-Yves	FR	1564	Domdidier
Monsieur	JOTTERAND	Antony	VD	1145	Bière
Monsieur	KARLEN	Jean-Louis	VD	1660	Château-d'Oex
Monsieur	KILCHENMANN	Michaël	VD	1274	Grens
Monsieur	KOLLY	Gabriel	FR	1647	Corbières
Monsieur	KOLLY	Olivier	FR	1663	Epagny
Monsieur	LAMBELET	Daniel	VD	1070	Puidoux
Monsieur	LAVANCHY	Gaétan	NE	2072	St-Blaise
Monsieur	MAGNIN	Fabrice	VD	1374	Corcelles s/Chavornay
Monsieur	MARENDAZ	Sébastien	VD	1438	Method
Madame	MATTHEY	Corinne	NE	2400	Le Locle
Monsieur	MOINAT	Albéric	VD	1407	Gossens
Monsieur	NAGEL	Fabrice	JU	2947	Charmoille
Monsieur	OEUVRAY	Aurélien	JU	2932	Coeuve
Monsieur	PEIRY	Alexandre	FR	1733	Treyvaux
Monsieur	PERRIN	Gilles	VD	1416	Pailly
Monsieur	PILLER	Bernard	FR	1733	Treyvaux
Monsieur	PITTET	Christophe	FR	1628	Vuadens (org. de Romanens)
Monsieur	PITTET	Christophe	FR	1733	Treyvaux (org. de La Joux)
Monsieur	QUIQUEREZ	Sylvain	JU	2908	Grandfontaine
Monsieur	RICHOZ	Maxime	FR	1623	Semsales
Monsieur	RIMEDIOTTI	Pascal	TI	6512	Giubiasco
Monsieur	ROULET	Cédric	VD	1453	Mauborget
Monsieur	ROULET	Stéphane	VD	1453	Mauborget
Madame	SAUDAN	Rosalie	VS	1921	Martigny - Croix
Monsieur	SCHALLER	Etienne	FR	1692	Massonnens
Monsieur	SCHUWEY	Joël	FR	1656	Jaun
Monsieur	SUARD	Jean-Jacques	FR	1624	Progens
Monsieur	SURDEZ	Romain	JU	2345	Les Breuleux

Monsieur	TÂCHE	Ludovic	FR	1617	Remaufens
Monsieur	TERRETTAZ	Cédric	VS	1933	Vens
Monsieur	VARONE	Gérard	VS	1967	Bramois
Monsieur	WERMEILLE	Christophe	JU	2873	Saulcy
Monsieur	WIDMER	Andy	JU	2805	Soyhières

Examens de maîtrise agricole session 2005

Au total 95 candidats (Tableau 3) étaient inscrits aux différents modules de la maîtrise. Rappelons que ces modules portent sur la gestion, le marketing, le droit, l'économie et la politique agricole. 29 candidats se sont présentés aux examens finaux. Ces examens permettent aux candidats de prouver qu'ils sont capables de faire la synthèse des compétences acquises dans les modules du brevet et de la maîtrise et qu'ils utilisent avec profit ces compétences sur leurs entreprises. C'est dans le cadre de cet examen que les candidats réalisent l'étude d'exploitation. Des 29 candidats qui se sont présentés, 8 ont échoué aux examens finaux. En tenant compte des candidats qui avaient réussi les examens finaux l'année dernière, mais subi un échec dans les modules requis, le nombre de lauréats de la session 2005 se chiffre à 25.

Tableau 3: Résultats aux examens de la maîtrise agricole

Modules	Pré-sentés	Acquis	Echec	% Echec	Moy. Notes
Développement des compétences d'entrepreneur	47	38	9	19%	--
Economie nationale et politique agricole	27	17	10	37%	4.1
Marketing	33	32	1	3%	4.7
Droit agricole et formes d'entreprises	30	30	0	0%	5.3
Assurances, impôts, gestion du personnel, CTT	30	29	1	3%	5
Gestion de l'exploitation et financement	47	29	18	38%	4.1

	Moy. notes
Etude de l'exploitation	3.9
Discussion et présentation de l'étude de l'exploitation et appréciation du candidat sur l'exploitation	4.6
Gestion appliquée de l'exploitation	4.1
Moyenne examens finaux	4.2
	Nombre
Candidats inscrits aux modules de maîtrise	95
Candidats inscrits aux examens finaux	29
Lauréats maîtrise fédérale 2005	25
Echecs par rapport aux inscrits examens finaux	8
% échecs par rapport aux inscrits examens finaux	28%

La cérémonie de remise des maîtrises et des brevets agricoles a été organisée par l'Association des Maîtres Agriculteurs de la Suisse Romande (AMASR) et s'est déroulée le 23 septembre 2005 à Charmey. Les lauréats ont du « prendre de la hauteur » pour réceptionner leur titre, la partie officielle s'étant déroulée au sommet des Dents Vertes.

Lauréats des examens de maîtrise agricole de la session 2005

Titre	Nom	Prénom	Canton	NP	Domicile
Monsieur	BANDERET	Steve	VD	1424	Champagne
Monsieur	BONJOUR	Fabrice	NE	2523	Lignièrès
Monsieur	BOSSON	Emmanuel	FR	1676	Chavannes-les-Forts
Monsieur	CARDINAUX	Benoît	FR	1698	Bouloz
Monsieur	CHAPPUIS	Christophe	VD	1085	Vulliens
Monsieur	CUVIT	Raoul	VD	1327	La Praz
Monsieur	GALLEY	Alexandre	FR	1730	Ecuvillens
Monsieur	GEISER	Reto	BE	2333	La Ferrière
Monsieur	GENTIZON	Etienne	VD	1587	Constantine
Monsieur	GERBER	Pierre	BE	2605	Sonceboz
Monsieur	GUEx	Jean-Christophe	VD	1063	Boulens
Monsieur	HUWILER	Vincent	FR	1623	Semsales
Monsieur	INDERMUHLE	Johann	VD	1682	Villars-Bramard
Monsieur	KREBS	Stéphane	FR	1774	Cousset
Monsieur	LOUP	Joël	VD	1587	Constantine
Monsieur	MAILLARD	Jérôme	FR	1681	Billens
Monsieur	MAILLARD	Yannik	FR	1678	Siviriez
Monsieur	MARENDAZ	Brice	VD	1438	Method
Monsieur	MONNIER	Vincent	VD	1353	Bofflens
Monsieur	PACHE	David	FR	1746	Prez-vers-Noréaz
Monsieur	PAPE	Gilles	JU	2933	Lugnez
Monsieur	RICHARD	Serge	VS	1903	Collonges
Monsieur	ROBERT	Pascal	FR	1533	Ménières
Monsieur	SCHORI	Yvan	JU	2946	Miécourt
Monsieur	WIDMER	Christophe	VD	1358	Valeyres-sous-Rances

7.2 Commission des examens professionnels et de maîtrises pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Commissions

Rappelons que depuis le 1^{er} juillet 2003, les commissions d'examens pour l'arboriculture, la viticulture et les cavistes sont structurées en commission plénière, bureau, et commissions techniques.

Suite à la démission de Monsieur Heinz Teutsch, représentant du canton de Berne au sein de la Commission plénière et de la Commission technique viticole, le comité d'AGORA a nommé Monsieur Hubert Louis de La Neuveville. Monsieur Louis représentera désormais les deux filières (viticulture et caviste) au sein des commissions.

Le comité d'AGORA a également procédé à la nomination de Monsieur Thierry Gallandat, nouveau représentant de l'Ecole vaudoise de chefs d'exploitation, au sein du bureau et de la

Commission plénière, suite aux modifications du règlement d'organisation des commissions (voir chapitre nouveautés dans les filières).

Nouveautés dans les filières

Au cours des dernières années, la filière de formation brevets et maîtrises fédérales pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes a connu une érosion du nombre de candidats. Cette évolution a eu lieu dans les 2 niveaux, brevet et maîtrise. La Commission a relevé à plusieurs reprises la concurrence entre le brevet fédéral et le diplôme de l'école spécialisée.

Le nombre restreint de candidats a conduit la Commission à prendre des mesures. En effet, au niveau de la maîtrise, il n'était plus possible d'ouvrir des classes uniquement pour des arboriculteurs, viticulteurs ou cavistes. Des solutions de synergie avec les agriculteurs ont été étudiées, suite à l'offre faite par l'Ecole vaudoise de chefs d'exploitation. Finalement la Commission a décidé de reconnaître l'Ecole vaudoise de chef d'exploitation comme prestataire officiel des modules de la maîtrise. Dans les faits, les arboriculteurs, viticulteurs et cavistes suivaient déjà les modules « Economie nationale politique agricole » et « Marketing et communication » auprès de ce prestataire.

Ces mesures ont nécessité une modification du règlement d'organisation des commissions par le comité d'AGORA, une représentation de l'Ecole de chefs devant être assurée au sein des différents organes de la Commission.

Examens professionnels pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes, 2005

Durant l'année 2005, les premiers examens professionnels selon le nouveau règlement commun aux 3 professions ont été réalisés. Rappelons que pour être admis aux examens finaux du brevet, il faut avoir acquis les modules obligatoires pour la filière choisie. De plus, 2 ans de pratique professionnelle dans la profession dans laquelle le candidat désire passer l'examen du brevet ou dans une profession connexe sont nécessaires. Les candidats devront également être en possession d'un CFC se rapportant à la profession concernée ou d'un métier agricole.

L'examen de synthèse se compose de trois disciplines, à savoir 1) Evaluation des connaissances et compétences professionnelles dans le cadre de l'entreprise, 2) Travail final de synthèse, 3) Défense du travail final de synthèse. Cet examen chapeaute la formation du brevet fédéral. La particularité du nouveau système réside dans le fait que les candidats passent l'examen final du brevet sur leur propre exploitation ou celle de leur employeur.

Lors de cet examen, les compétences techniques et décisionnelles sont vérifiées. Les candidats sont également appelés à rédiger un dossier présentant l'exploitation choisie et à préparer un projet qui représente une transformation, une évolution ou une amélioration de l'entreprise sur le plan technique. Ce projet devra être défendu lors de l'examen oral.

Durant cette année, 7 candidats - 5 cavistes et 2 viticulteurs – se sont inscrits aux examens finaux du brevet. Un candidat ayant abandonné en cours de route, 6 se sont présentés aux examens finaux (tableau 4). Un seul candidat (viticulteur) a subi un échec. Ainsi nous avons pu remettre le brevet fédéral de caviste à 4 lauréats (dont 2 dames) et à un lauréat viticulteur. La remise des brevets fédéraux a eu lieu le 11 novembre 2005 à l'Ecole de Changins.

Tableau 5 : Résultats aux examens finaux du brevet et taux d'échec

	Total	Arboriculteurs	Viticulteurs	Cavistes
Candidats inscrits aux examens finaux	6	0	2	4
Lauréats aux examens finaux	5	0	1	4
Nombre d'échecs	1	0	1	0
% d'échecs	16.6%		50%	0%

Lauréats du brevet fédéral de caviste et de viticulteur session 2005

Prénom	Nom	Adresse	Canton	NP	Domicile
Alain	BERSIER	Rue des pressoirs 3	VD	1180	Tartegnin
<i>Viticulteur avec brevet fédéral</i>					
Yann	BONVIN	Chemin du Caudoz 31	VD	1009	Pully
<i>Caviste avec brevet fédéral</i>					
Sarah-Irène	HITTER	Rte hôpital 18	VS	3960	Sierre
<i>Caviste avec brevet fédéral</i>					
Jessica	LAMMON	Rue des sables	VS	1958	ST-Léonard
<i>Caviste avec brevet fédéral</i>					
Daniel	MÜHLEBACH	Oberfeld 23	AG	5306	Tegerfelden
<i>Caviste avec brevet fédéral</i>					

Examens de maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes, 2005

En collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs de Changins, et l'Ecole vaudoise de chefs d'exploitation, les modules « Marketing et communication » et « Economie nationale, politique agricole » ont été offerts. Les résultats figurent dans le Tableau 6.

Etant donné qu'aucune inscription n'a été enregistrée pour des examens finaux il n'y pas eu d'examens finaux de la maîtrise en 2005.

Tableau 6: Evaluations des modules de la maîtrise

	Gestion de l'entreprise	Marketing et communication	Economie nationale, politique agricole	Economie et cadre législatif viti-vinicoles	Economie et cadre législatif arboricoles	Droit, administration, gestion du personnel
Inscrits		3	4			
Aquis		3	3			
Non-acquis		0	1			
% Echecs		0%	25%			
<hr/>						
Candidats inscrits aux évaluations des modules	5					
Candidats retirés	0					
Candidats inscrits pour les examens finaux	0					
Lauréats aux examens finaux	0					

7.3 Commission de formation professionnelle agricole

La Commission de formation professionnelle agricole, formée de représentants des centres de formation et des maîtres d'apprentissage de la Suisse romande, a le mandat de gérer le règlement d'apprentissage d'agriculteur pour la Suisse romande.

Au cours de l'année sous revue, la Commission de formation professionnelle agricole s'est réunie à 4 reprises. Son activité a été fortement influencée par les travaux de mise en place de la nouvelle loi sur la formation professionnelle et de son ordonnance d'application, ainsi que par des questions d'ordre plus général.

Au niveau de la mise en place de la nouvelle législation fédérale, la Commission de formation professionnelle a coordonné les avis de la Suisse romande en vue des travaux du groupe de coordination AGORA / BIO-SUISSE / USP, de la constitution de l'organisation du monde du travail (OMT) **AgrAliForm** et des travaux réalisés dans le cadre de la Commission de réforme.

La Commission de formation professionnelle agricole attache beaucoup d'importance au maintien d'une formation duale de haute qualité, notamment dans la perspective de la croissance des exigences de la société et des consommateurs à l'égard de la production agricole.

La Commission de formation professionnelle a également formulé des propositions en vue de mettre en place les nouvelles dispositions sur la formation prévue par l'ordonnance sur les paiements directs. Dans ce contexte, l'Office fédéral de l'agriculture a adopté le concept de formation continue, élaboré dans le cadre du groupe de coordination. En 2006, la Commission définira, en collaboration avec les autres associations professionnelles, les directives d'examen pour ce cours de droit aux paiements directs.

La Commission de formation professionnelle agricole a longuement débattu des exigences de formation prévues par l'Ordonnance sur les médicaments vétérinaires. Tout en regrettant cette évolution, la Commission a souhaité intégrer cette nouvelle demande pour les cours d'hiver 2005-2006, afin d'en faire bénéficier les apprentis le plus rapidement possible.

Enfin, la Commission de formation professionnelle a mis en place un groupe de travail sur la promotion au niveau de la Suisse romande. Les premiers résultats devraient être disponibles dans le courant du premier trimestre 2006.

7.4 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

La Conférence des directeurs des métiers de la terre et de la nature (agricole, arboricole, équestre, fleuriste, forestière, horticole, maraîchère, paysanne et viticole-caviste) s'est réunie à deux reprises en 2005.

La Conférence des directeurs des métiers de la terre et de la nature et de la nature a pris connaissance de la Constitution de l'Organisation du monde du travail **AgriAliForm**, ainsi que des travaux entamés dans le cadre de la Commission de réforme. Les membres de la Conférence sont satisfaits de cette évolution et ils considèrent que les intérêts de la Suisse romande seront ainsi pris en compte.

La Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature a formulé une prise de position sur le plan d'études cadre pour les responsables de la formulation

professionnelle et sur la consultation sur l'Ordonnance et plan d'études cadre concernant l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

Les membres de la Conférence se sont montrés très critique par rapport aux propositions formulées par l'administration fédérale pour la consultation relative au plan d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle. Les membres souhaitent pouvoir disposer de plus de marge de manœuvre pour l'application du plan.

Concernant la deuxième consultation, les membres de la Conférence ont clairement rejetés les propositions soumises en consultation. En effet, le document en consultation était trop vague et il ne reprenait pas les propositions prévues par l'ordonnance sur la formation professionnelle.

Lors de la rédaction de notre dernier rapport, nous avons indiqué que la Conférence des directeurs des métiers de la terre et de la nature était reconnue pour la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse occidentale (CIIP). Cette reconnaissance a permis d'initier une collaboration fructueuse avec la Conférence des chefs de service de la formation professionnelle. Ces échanges de vue permettent de sensibiliser les chefs de services de la formation professionnelle, qui sont rattachés à l'instruction publique, aux attentes et aux besoins de la formation agricole. Cela a également permis au président et au secrétaire d'AgriAli**Form** de présenter la réforme de la formation professionnelle agricole à la Conférence annuelle des offices de la formation professionnelle, les 24 et 25 novembre 2005, à Lucerne.

Enfin, la Conférence des directeurs des métiers de la terre et de la nature a institué un tour de table sur les principales préoccupations des différents centres de formation. Ce dernier permet de recenser les problèmes, de coordonner certaines activités et d'échanger des avis.

7.5 Commission romande de pédagogie

La Commission romande de pédagogie a pour mandat d'organiser des journées thématiques de formation continue à l'attention des enseignants des Centres de formation des métiers de la terre et de la nature.

Au cours de l'exercice sous revue, la Commission romande de pédagogie s'est réunie é deux reprises, notamment pour organiser les journées thématiques 2005 et pour en dresser le bilan. De plus, une attention particulière a été portée sur la consultation concernant l'ordonnance et le plan d'études cadre de la culture générale.

Les journées thématiques 2005 ont été consacrées à « La violence et incivilité sur le site de formations ». Les objectifs principaux étaient de mieux pouvoir analyser les comportements agressifs des jeunes, analyser ses propres réactions face à ce type de comportement et de se donner des outils personnels pour prévenir et gérer ce genre de situation. Nonante enseignants ont participé à une des cinq journées organisées par la Commission romande de pédagogie. Le contenu et la qualité de la prestation de l'intervenant ont convaincu tous les participants. Face à ce succès, la Commission romande de pédagogie a pris la décision de proposer la même journée à une reprise en 2006. De plus, un nouveau sujet sera abordé en 2006, dans le cadre des journées thématiques.

Enfin, concernant la consultation relative à l'ordonnance et au plan d'études cadre de la culture générale, la Commission romande de pédagogie a soutenu, dans les grandes lignes, la détermination de la Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature.

7.6 Groupe de coordination AGORA - BIO-SUISSE - USP

Le groupe de coordination AGORA – BIO-SUISSE – USP avait pour objectifs de préparer les principales étapes de la constitution de l'organisation du monde du travail, ainsi que de trouver une entente sur les points centraux de l'apprentissage sur le plan suisse.

Avec la constitution de l'organisation du monde du travail à fin mai 2005, une des tâches principales du groupe de coordination a été accompli. De plus, le rapport intermédiaire, publié en juillet 2004, avait permis de dégager une position agricole valable sur l'ensemble de la Suisse.

De ce fait, le groupe de coordination AGORA – BIO-SUISSE – USP s'est réuni uniquement à deux reprises en 2005. Le travail s'est notamment concentré sur les derniers éléments pour la constitution de l'OMT, ainsi que la définition de la position agricole au sein de la Commission de réforme.

Le groupe de coordination a pris connaissance du rapport du groupe de travail sur la formation avec attestation. Ce dernier propose l'introduction d'une formation initiale de deux ans conduisant au titre de formation avec attestation. Cette nouvelle formation, prévue par la loi sur la formation professionnelle, devrait permettre d'offrir une reconnaissance fédérale aux jeunes ayant des difficultés scolaires, mais disposant de certaines facilités sur le plan pratique. De plus, la segmentation de l'offre devrait aussi permettre d'accroître la qualité de la formation, tant au niveau du CFC que de l'attestation. Enfin, cette nouvelle formation devrait aussi conduire à une solution à la question des dispositions introduites par l'ordonnance sur les paiements directes en matière de formation.

Le groupe de coordination AGORA – BIO-SUISSE – USP ne sera pas dissous en 2006. En effet, il devra se prononcer sur les propositions de la Commission de réforme (Ordonnance de formation, plan de formation, cours interentreprises) du point de vue de l'agriculture.

7.7 Coordination branches spéciales de l'agriculture

Ce groupe de travail s'est réuni à une reprise au cours de l'exercice sous revue. Cette réunion avait pour objectif principal de prendre note des positions des différentes associations professionnelles, représentant les branches spéciales de l'agriculture, sur la constitution de l'OMT, le budget de cette organisation et sur les travaux à entreprendre dans le cadre de la Commission de réforme.

Les représentants des associations professionnelles des arboriculteurs, des cavistes, des maraîchers et des viticulteurs ont soutenu les documents en consultations, moyennant certaines adaptations des statuts et la garantie de pouvoir conserver leur identité propre. Ainsi, ces différentes associations ont participé en tant que membre fondateur à la constitution d'AgriAli**Form**, le 30 mai 2005.

Ce groupe de travail a aussi pris la décision de principe de participer aux travaux de réforme des différents règlements d'apprentissage. La volonté est de rédiger une ordonnance de formation pour l'ensemble des professions, tout en garantissant un titre par profession.

Entant donné que le mandat du groupe de travail a été accompli, la décision a été prise de dissoudre ce dernier.

7.8 AgriAliForm

Structure

AgriAli**Form**, organisation du monde du travail (OMT) de l'agriculture, des branches spéciales de l'agriculture et de la transformation des produits agricoles, a été officiellement constituée le 30 mai 2005 par les représentants de huit associations professionnelles des métiers concernés. C'est l'aboutissement de plus de 18 mois de travaux et constitue un événement de la première importance.

AGORA est membre fondateur de la nouvelle organisation. Nous disposons de huit délégués, trois membres au Comité et assurons la présidence. La délégation d'AGORA vise à assurer une représentation équilibrée des régions de la Suisse romande, des écoles et des praticiens, ainsi que de la formation initiale et supérieure. Elle se compose de la manière suivante :

Délégués

Casanova Pierrangelo, directeur de l'ECA du Tessin
Cornamusaz Alain, praticien à Trey
Darbellay Arthur, directeur de l'ECA de Châteauneuf
Gerber Tom, praticien à Reconvillier
Grandgirard Pierre-André, praticien à Cugy/FR
Monnerat Germaine, praticienne à Courfaivre
Odiet Pierre-André, Fondation rurale interjurassienne
Ruetschi David, AGORA

Comité

Bise Philippe, praticien
Perdrizat Jean-Pierre, AGORA
Schwager Alexandre, directeur des centres de formation agricole vaudois

La présidence est assurée par M. Jean-Pierre Perdrizat. Le secrétariat est assuré par la division formation de l'USP, plus particulièrement M. Jakob Rösch.

Buts

AgriAli**Form** a pour objectifs de fédérer les intérêts de ses membres en matière de formation professionnelle. Elle assure la coordination en matière de formation professionnelle initiale entre les différents métiers, est le partenaire de la Confédération et des cantons pour toutes les questions relatives à la formation professionnelle et elle souhaite s'impliquer dans la promotion du développement de la formation.

Activités

Au cours de l'exercice sous revue, AgriAli**Form** a été très actives dans les domaines suivants :

- Prise de position sur le formulaire type du contrat d'apprentissage mis en place pour l'Office fédéral de la formation et de la technologie et la Conférence des offices de la formation professionnelle. AgriAli**Form** a mis en exergue les particularités et les besoins des différentes professions, notamment en vue de garantir les échanges des apprentis.
- Définition des relations entre AgriAli**Form** et l'Union suisse des paysans.
- Fixation d'un mandat aux représentants d'AgriAli**Form** au sein de la Commission de réforme.

- Accompagnement et suivi des travaux de la Commission de réforme. Dans ce contexte, le Comité a également mis en place une équipe de projet pour la rédaction du plan de formation.
- Mise en place d'un groupe de travail pour définir les attentes et les besoins des différents membres en matière d'échanges d'apprentis.
- Décision stratégique quant à l'intégration de la formation professionnelle supérieure.

Ces travaux permettent de dégager une position commune de nos associations professionnelles à l'égard de la Confédération et des cantons. Ce point est relativement important dans la perspective des travaux de réforme en cours. En effet, l'agriculture, pris au sens large du terme, parviendra à maintenir les moyens pour la formation professionnelle uniquement si elle est unie dans ses demandes.

SQUF

SQUF, service de l'économie pour les questions de formation professionnelle, est le groupement faitier des associations professionnelles dans la démarche de réforme des 300 règlements d'apprentissage. AGORA, par l'intermédiaire du président d'AgriAli**Form**, est membre du comité directeur. Il représente l'agriculture, les branches spéciales de l'agriculture, les produits de transformation des produits de l'agriculture, ainsi que la sylviculture.

SQUF a pour objectifs de soutenir les associations professionnelles dans la démarche de réforme des règlements d'apprentissage. Il fournit un soutien dans la conception des projets, dans la demande de soutien financier et pour la mise en place des ordonnances de formation. Enfin, il assure un rôle politique envers la Confédération et les cantons. Il est important de disposer d'un groupement fort pour représenter les avis des associations patronales.

Commission de réforme

La Commission de réforme est en charge de la rédaction de l'ordonnance de formation des métiers de l'agriculture, des branches spéciales de l'agriculture, des branches spéciales de l'apiculture et des produits de transformation de l'agriculture. Elle est formée des représentants d'AgriAli**Form**, des cantons et de la Confédération. L'institut suisse pédagogique pour la formation professionnelle apporte un appui pédagogique aux travaux de réforme.

La Commission de réforme s'est réunie à quatre reprises en 2005. Elle a adopté la première version des lignes directrices valables pour les six professions impliquées dans la démarche. Cette formulation est susceptible de varier au cours des travaux de réforme.

L'OMT a présenté la structure de base du futur plan de formation. Ce dernier est construit sur les domaines d'activités des différentes professions participant aux travaux de réforme. Le plan de formation se fonde sur la méthode Triplex. Cette dernière décrit les activités professionnelles en objectifs généraux, particuliers et évaluateurs.

Contrairement aux plans d'études actuellement en vigueur, les activités sont décrites dans des processus de production sur l'ensemble de la chaîne. A ce titre, un processus de production a été mis en place pour la production végétale et animale. De plus, un processus de transformation décrit les activités des cavistes. Enfin, des domaines de soutien (mécanisation et installations techniques, économie agricole, culture générale, sport), ont aussi été définis.

Une place particulière a été accordée aux activités professionnelles des cantons. Notamment pour tenir compte des activités de transformation.

La Commission de réforme a mandaté l'OMT pour la rédaction et l'élaboration du plan de formation. A ce titre, l'OMT a constitué une équipe de projet spécifique pour assurer cette tâche.

L'équipe de projet, formé de représentants des associations professionnelles membres d'AgriAli**Form**, ont constitués cinq groupes de travail pour la rédaction des différents composants du plan de formation (production végétale, production animale, transformation, mécanisation et installations techniques, économie agraire). Ces derniers sont formés de praticiens et d'enseignants compétents dans leur domaine respectif. AGORA dispose de représentants au sein des groupes de travail de la production végétale, animale, mécanisation et installations techniques, ainsi que l'économie agraire. Gageons que cette représentation permette de garantir les spécificités de l'agriculture romande.

La rédaction du plan de formation doit être terminée pour le 15 juillet 2006.

7.9 Formation professionnelle supérieure de la paysanne

La formation supérieure de la paysanne, comprenant le brevet et la maîtrise fédérale, est régie, au niveau Suisse, par l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF. Pour mener à bien les examens décentralisés dans les différentes régions, des sous-commissions régionales ont été mises sur pied. Ainsi, la Commission Romande des Examens Professionnels de Paysanne (CREPP) a été mandatée pour la conduite des examens dans les cantons du Vaud, Neuchâtel, Genève, Jura et les parties francophones des cantons de Fribourg, du Valais et de Berne.

Dans le courant de l'année 2005, AGORA a été approchée par la CREPP pour une éventuelle collaboration. Les différentes discussions ont abouti à un projet de convention entre AGORA et la CREPP. Cette convention devrait être ratifiée et entrer en vigueur au début de l'année 2006. Ainsi la gestion administrative de la Commission de la CREPP et la coordination de ces formations en Suisse romande pourraient être confiées à AGORA. Les synergies avec les autres commissions d'AGORA pourront ainsi être exploitées au mieux.

8. Programme d'activités 2006

L'année 2006 sera marquée par le 125^{ème} anniversaire d'AGORA, Pour cela il est prévu

- l'édition et la publication d'une plaquette
- une assemblée générale extraordinaire le 21 juillet 2006 dans la Salle du Conseil communal de la ville de Lausanne (lieu de la fondation de la FSASR en 1881)
- la mise sur pied d'une exposition de photos itinérante sur l'agriculture romande
- la remise d'un prix spécial "125^{ème}" pour la formation professionnelle agricole dans les écoles d'agriculture romandes
- évt. l'organisation d'un événement mobilisateur sur le plan romand (conférence, débat ou autre)

En plus, les priorités seront mises

- sur le suivi du débat parlementaire sur PA 2011
- sur la politique de communication d'AGORA
- sur la mise en route du site Internet "agora-romandie.ch"
- sur la consolidation et le développement des prestations de service

- sur la réforme de la formation professionnelle de base et la collaboration avec AgriAli**Form**
- sur le développement de nouvelles structures en matière de promotion
- sur les mandats au sein des comités d'AGRI (comité de pilotage) et d'agridea (dicastère stratégie)
- sur la poursuite des activités liées à la convention avec les Chambres d'agriculture.

Formation professionnelle supérieure agricole :

- Mise en œuvre des nouveaux règlements brevets et maîtrises fédérales pour la session 2006-2007
- Mise sur pied d'un cours de formation pour les experts aux examens modulaires du brevet
- Développement d'un programme pour la gestion des données des candidats en formation modulaire (en collaboration avec l'USP)

Formation professionnelle supérieure pour cavistes, viticulteurs et arboriculteurs :

- En collaboration avec les prestataires : mise sur pied d'une journée de sensibilisation à la formation continue pour les métiers des branches spéciales
- Poursuivre les réflexions pour l'évolution des filières de formation dans un contexte difficile.

Formation professionnelle supérieure de la paysanne

- Tenue du secrétariat de la CREPP et organisation des examens professionnels supérieurs de la paysanne en Suisse romande.

9. Conclusions

Avec ce rapport, nous voici au terme de 124 ans d'activités de la FSASR-AGORA. La lecture de quelques documents d'archives nous montre à la fois des constantes et des changements énormes dans l'agriculture suisse et romande en particulier. Les constantes, ce sont les énormes pressions qui ont incité les agriculteurs à s'organiser, à s'unir, à se regrouper à la fin du 19^{ème} siècle. Plus que jamais, ces pressions sont aujourd'hui toujours là et pour y faire face, des organisations professionnelles fortes sont nécessaires. Les changements, ce sont le progrès technique, l'organisation des marchés, la mondialisation des échanges, la perte de valeur et d'identité de l'agriculture. Autant d'éléments auxquels il faut faire face, il faut s'adapter, il faut agir.

Pour AGORA, 2005 a été une année très chargée, avec PA 2011 et la réforme de la formation professionnelle comme dossiers majeurs. La coordination et la concordance des prises de position sur le premier point et le regroupement des professions de la terre sur le second point laissent augurer un avenir moins sombre. La pression sur le monde agricole est forte, preuve en est le succès de la manifestation paysanne à Berne. AGORA a durci le ton en 2005 au travers d'actions et de positions très fermes, avec quelques réussites à la clé.

Chaque jour a apporté son lot de questions, chaque semaine a apporté son lot de problèmes, chaque mois a amené son lot de gros dossiers. Nous y avons fait face avec conviction, réalisme et détermination, grâce à un personnel motivé et performant. Nous tenons à le remercier ici très sincèrement.

Nos remerciements vont aussi à notre président Josef Fasel, au comité, aux organisateurs partenaires et aux familles paysannes romandes qui nous sollicitent mais qui nous soutiennent aussi tout au long de l'année.

Lausanne, le 1^{er} mars 2005

AGORA
Le directeur :

Walter Willener